



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum CG 19.06.24
Du 19.06.2024, N°/2021-2024

Lieu : Espace Saint-Marc
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löff, Membre scrutateur

Excusé(s) : Léonard Fellay, Vice-président

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Maarten van Geest pour le point 04.01
Gaston Barben, Eddy Baillifard et Sébastien Olesen pour le point 04.02
Bastien Forré pour le point 05.01
Simon Wiget pour les points 07.04 et 07.05

Ordre du jour

- 01. Contrôle des présences**
- 02. Approbation – modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation du procès-verbal du plenum du 10 avril 2024**
- 04. Présentations**
 01. Stratégie du développement économique de Val de Bagnes
 02. Maison de la Raclette
- 05. Décisions**
 01. Comptes 2023
 02. Règlement sur la gestion des déchets
 03. Règlement de Police
 04. Augmentation du cautionnement solidaire pour la maison de la santé
- 06. Interventions**
 01. Réponse à la question Q08 « Risque de conflit d'intérêt ... »

07. Informations

01. Mise à jour du programme de législature 2021-2024
02. Espace d'accueil au Col des Planches
03. Itinéraires de loisirs et pistes VTT
04. Rangers, bilan 2023 et saison 2024
05. Programme touristique de l'été 2024

08. Divers

Résumé des décisions

Point 05.01 Comptes 2023 de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité

Point 05.02 Règlement sur la gestion des déchets.

Accepté à l'unanimité

Point 05.03 Règlement de Police.

Accepté à l'unanimité

Point 05.04 Augmentation du cautionnement solidaire pour la Maison de la Santé de CHF 3 mios.

Accepté à l'unanimité

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Ce soir, 42 conseillers sont présents, 15 sont excusés et 2 sont absents.

Approbation - modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du plenum du 10 avril 2024

Le procès-verbal du 10 avril 2024 est approuvé.

Présentations

Stratégie du développement économique de Val de Bagnes

Maarten Van Geest, délégué à la promotion économique, a présenté un état des lieux de l'économie de Val de Bagnes. Il a souligné la croissance démographique, le vieillissement de la population, la prépondérance des résidences secondaires et les défis économiques post-Covid. Il a mis en avant l'importance de l'interconnexion entre les différents secteurs économiques locaux et les enjeux futurs, notamment le changement climatique, la digitalisation et l'évolution du modèle économique.

Il a présenté des statistiques sur les entreprises et les emplois, comparant Val de Bagnes à d'autres régions alpines, et a discuté des axes de développement économique pour la commune. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions-cadres, de fédérer les acteurs économiques, de stimuler l'entrepreneuriat et de promouvoir un développement durable. Des mesures concrètes incluent l'ouverture d'un guichet économique, la consolidation de la qualité de vie, et la création de lieux d'innovation et de travail collaboratif.

En conclusion, il a appelé à une stratégie collective pour pérenniser l'économie locale tout en préparant l'avenir et en maintenant l'attractivité de la région.

Maison de la raclette

Gaston Barben commence la présentation et rappelle l'importance de l'évolution du projet, soulignant plus de 100 séances informelles et 32 séances de comité. Il relate la chronologie des événements marquants. Il conclut en affirmant la motivation collective pour faire évoluer ce projet communautaire et intergénérationnel, avant de passer la parole à Eddy.

Eddy Baillifard poursuit en expliquant l'importance du projet, soulignant que la Raclette, troisième fromage le plus consommé en Suisse, mérite une maison dédiée, particulièrement en montagne. Il choisit Bruson, son village natal, en raison de son histoire liée à la raclette et de son centre de recherche agronomique. Eddy partage son expérience personnelle après un accident, ayant créé un bar à raclette à Bruson pour valoriser le fromage local. Il met en avant l'initiative du Raclette House pour promouvoir la raclette et l'économie locale, notant l'attrait de célébrités et de médias internationaux. Eddy insiste sur la nécessité de collaborer avec les fromageries locales pour répondre à la demande annuelle de 80 tonnes de fromage. Il exprime son espoir que ce projet devienne durable et attractif pour les générations futures, avant de céder la parole à Sébastien.

Sébastien Olesen présente la vision globale du projet, visant à faire de la Maison de la Raclette une institution ambassadrice de la Raclette pour la Suisse et le Valais, avec une portée nationale et internationale. Il décrit le musée interactif comme un mélange d'exposition et de dégustation, comprenant des espaces de démonstration artisanale et de recherche. Sébastien détaille les quatre pôles principaux : un espace de dégustation et exposition avec un restaurant intégré pour une expérience immersive, un centre de recherche et création appelé Raclette Lab pour des innovations culinaires et artistiques, une laiterie artisanale et un parc animalier pour des activités éducatives, et un espace de médiation pour valoriser la culture et l'économie locales. Il souligne l'impact économique du projet, qui créera des emplois et valorisera les produits locaux tout en promouvant le tourisme. Sébastien discute du financement et de la viabilité, expliquant que le budget de

construction sera géré par la commune, tandis que des fonds privés et publics seront recherchés pour un budget de fonctionnement annuel de CHF 2.4 millions. Il conclut en affirmant que le projet sera un pôle d'attraction touristique et économique majeur, et répond aux questions pour donner des détails supplémentaires sur le projet, son impact et ses prochaines étapes.

Décisions

Comptes 2023

Eric Rosset présente des faits concrets sur les comptes communaux, soulignant la volatilité des prix de l'électricité qui a réduit les entrées de 6 millions par rapport au budget. Cependant, la commune a bénéficié de revenus exceptionnels, notamment de l'impôt sur les gains immobiliers, l'impôt à la source, et l'impôt sur la fortune. Une nouvelle méthode comptable pour l'énergie de Mauvoisin a engendré un surcoût de 2 millions, à rectifier l'année suivante.

En 2023, les entrées ont atteint 162 millions, soit 6 % de plus qu'en 2022. Les charges financières sont maîtrisées et la marge d'autofinancement s'élève à 49 millions, avec un excédent de revenus de 24 millions et des investissements nets de 47 millions, résultant en un excédent de financement de 1,6 million. Les investissements incluent l'amélioration des infrastructures, le soutien à des projets locaux comme la laiterie d'Etiez et le musée des chiens du Saint-Bernard à Martigny, ainsi que des prêts pour les sociétés locales.

Le bilan financier montre des capitaux propres atteignant 400 millions et un patrimoine financier de 241 millions, couvrant largement les capitaux de tiers. Les rentrées fiscales ont augmenté, malgré une baisse de l'impôt sur les gains immobiliers et à forfait.

En conclusion, la commune a maintenu une bonne performance économique malgré les défis. La marge d'autofinancement permet de couvrir les investissements, assurant ainsi un niveau élevé d'investissement. Eric Rosset exprime sa gratitude envers Jérôme Maret et son équipe, et reflète sur les trois années d'existence de Val de Bagnes, marquées par une marge d'autofinancement stable autour de 50 millions, permettant de soutenir diverses initiatives locales.

Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.

Règlement sur la gestion des déchets

Christophe Maret remplace son collègue Jean-Baptiste Vaudan pour présenter une nouvelle version du règlement sur la gestion des déchets, initialement validé en 2021. Après trois ans et l'établissement des comptes, des modifications sont proposées pour assurer l'autofinancement du service. Les principales modifications concernent la fourchette tarifaire à l'annexe 3 et la validité du règlement. Le Conseil municipal a rejeté une proposition de taxe sur les déchets verts après discussion avec la surveillance des prix, jugeant cette taxe techniquement et administrativement non réalisable. Les modifications soumises visent principalement à ajuster les tarifs pour assurer l'autofinancement du service. Christophe Maret se tient à disposition pour répondre aux questions.

Le règlement sur la gestion des déchets est accepté à l'unanimité.

Règlement de Police

Anne Bühler Moulin informe que, suite à la fusion des communes, le nouveau règlement de police a été validé en septembre 2023. Après des ajustements demandés par les services cantonaux, la version révisée a été acceptée par le Conseil communal le 9 avril 2024 et présentée à la commission du Conseil général le 14 avril. Les modifications apportées visent à aligner le règlement avec les législations cantonales et fédérales actuelles, en clarifiant son application pour éviter les interprétations. Le chapitre sur le traitement des données de police a été supprimé à la demande du préposé cantonal à la protection des données.

Le règlement de Police est accepté à l'unanimité.

Augmentation du cautionnement solidaire pour la Maison de la Santé

Eric Rosset présente le projet d'extension de la Maison de la Santé, qui comprend actuellement trois bâtiments : un pour l'héliport et les garages, un pour les médecins généralistes, et un troisième pour la physiothérapie, la pharmacie, et autres services. Un terrain acquis précédemment (numéro 4) sera utilisé pour construire un nouveau bâtiment afin de répondre à la demande croissante en soins, notamment pour les dentistes et le CMS, et pour libérer de l'espace dans les bâtiments existants.

Le coût estimé pour ce nouveau bâtiment est d'environ 6 millions de francs. Actuellement, il reste 3,1 millions de francs disponibles sur un cautionnement initial de 10 millions, laissant un déficit de 2,8 millions. Pour combler ce manque, un cautionnement solidaire de 3 millions de francs a été demandé aux communes partenaires, avec Sembrancher, Bovernier, et Orsières ayant déjà accepté. Le projet a été discuté en COGEST et avec d'autres présidents de commission.

L'augmentation du cautionnement solidaire pour la Maison de la Santé est acceptée à l'unanimité.

Interventions

Q08 : Risque de conflit d'intérêt entre la Commune et l'activité accessoire d'un titulaire d'un poste à responsabilité

Christophe Maret répond à une question de Monsieur Nicolas Egger et Monsieur Baptiste Darbellay sur le risque de conflits d'intérêts concernant une activité accessoire d'un employé du dicastère ATCM. En octobre 2023, une demande de réduction du taux d'activité de cet employé de 100% à 90% a été acceptée pour permettre l'exercice d'une activité accessoire. La demande stipule que l'employé ne traitera pas de dossiers de construction et ne sera pas en contact direct avec les requérants de permis.

En mars 2024, l'inscription de la société construire ACE Sàrl au registre du commerce a suscité des préoccupations médiatiques. Cependant, le Conseil municipal, après avoir examiné les engagements et la lettre de motivation de l'employé, a jugé que le risque de conflit d'intérêts est faible. La société vise à assister les communes dans l'intégration d'E-construction et la gestion administrative, avec un engagement formel de récusation en cas de dossier impliquant la commune de Val de Bagnes.

Le Conseil municipal a confirmé qu'il n'y a pas d'impact négatif envisagé pour la commune et a rappelé que les règles de récusation sont respectées. Il n'y a pas eu de convention

de gouvernance spécifique, s'appuyant sur la bonne foi du collaborateur et les règlements du personnel.

Informations

Mise à jour du programme de législature 2021-2024

Christophe Maret présente la mise à jour du programme de législature. Sur un total de 58 mesures, 10 sont terminées.

Espace d'accueil au Col des Planches

Pierre-Yves Gay informe le Conseil Général sur la réactivation de l'espace d'accueil du Col des Planches. Cet été, une exposition provisoire sur le sentier des mines sera installée, marquant le départ du sentier avec des panneaux explicatifs.

La commune souhaite réapproprié et revitaliser cet espace, en préservant l'esprit de son utilisation antérieure. Le projet inclut la création d'un espace d'accueil et d'exposition permanent, ainsi que la gestion du stationnement dans la zone. Ces initiatives seront intégrées dans la révision du Plan d'Aménagement des Zones (PAZ), bien que certaines actions puissent être mises en œuvre avant cette révision en fonction des besoins et des surfaces disponibles.

Itinéraires de loisirs et pistes VTT

Pierre-Yves Gay présente un aperçu des itinéraires de loisirs et pistes VTT dans la commune. Ces itinéraires, essentiels pour le tourisme quatre-saisons, englobent la randonnée, le vélo et la course à pied. Actuellement, sept projets de parcours sont en cours d'homologation par le canton, avec un processus complexe impliquant divers services comme l'agriculture, la forêt et la faune. La piste VTT Verbier-Le Châble, par exemple, est en analyse depuis quatre ans avec de nombreuses variantes.

L'entretien des sentiers a été amélioré, passant de 3 à 8 personnes, ce qui a réduit les réclamations et augmenté la satisfaction des usagers. Cette amélioration contribue à la hausse du tourisme estival, avec une augmentation de 21% des nuitées hôtelières en été 2023 par rapport à 2019. Une carte globale des itinéraires sera bientôt disponible pour promouvoir ces infrastructures.

Rangers, bilan 2023 et saison 2024

Simon Wiget informe sur l'initiative des rangers mise en place pour gérer les problèmes croissants d'incivilités et de cohabitation en zones sauvages, particulièrement dans les 3 cols de Val de Bagnes. Ce programme, lancé l'année précédente, se concentre sur la sensibilisation plutôt que sur la répression, avec des actions telles que l'information du public, la prévention des incendies et la gestion des néophytes envahissantes.

Les rangers, répartis durant les mois d'été, se concentrent sur la sensibilisation au camping sauvage, à la cohabitation VTT-randonneurs, aux déchets sauvages et au respect des zones protégées. La présence des rangers a été bien reçue, contribuant à

une augmentation de la satisfaction des usagers et à une baisse des réclamations. Le budget pour 2024 a été doublé à 60'000 francs pour renforcer l'efficacité du programme.

La gestion du projet est assurée par Verbier Tourisme, sous la supervision du dicastère CTS. Les rangers seront actifs de mai à octobre, avec des périodes renforcées en été. Le but est d'améliorer l'information et la sensibilisation plutôt que la répression directe.

Programme touristique de l'été 2024

Simon Wiget présente le programme touristique estival de Val de Bagnes, soulignant la diversité des événements à venir. Il mentionne les événements majeurs comme le Grand Marché des Terroirs Alpains à Bruson, le Solaris, le Trail Verbier-Bernard, les Rencontres Verbier Musique et Cinéma, le Verbier Festival, la Fête des Familles, la Rocklette, l'Électrolette, l'E-bike Festival, la Spartan Race, et le Tour des Stations. La saison se terminera avec la célébration du 20e anniversaire de "Bagnes, Capitale de la Raclette".

Il note l'absence du Paddle cette année en raison de contraintes budgétaires et organisationnelles, ce qui laisse un vide début septembre à combler avec un nouvel événement. Le but est d'avoir des activités chaque week-end pour attirer les visiteurs tout au long de l'été.

Wiget aborde également les perspectives futures, indiquant que, après la réalisation du masterplan, un plan pluriannuel est en cours pour définir les objectifs et améliorer les offres. Il souligne le bon fonctionnement de Verbier Tourisme et remercie les équipes pour leur travail.

Divers

Julien Vaudan ouvre la discussion sur divers sujets, notamment un projet innovant impliquant Infomaniak. Christophe Maret présente le projet de data center à Verbier, qui utilise la chaleur excédentaire des serveurs pour chauffer le Centre sportif. Ce projet, en phase d'étude et de planification, implique plusieurs partenaires et vise à améliorer l'efficacité énergétique tout en offrant une source de revenu pour la commune. Le projet est ambitieux, avec un investissement de 3,5 millions de francs sur trois ans et des bénéfices estimés à 1,2 millions de francs par an. Des questions sur la sécurité et l'approvisionnement en électricité sont abordées, avec des assurances données sur la gestion des risques et la capacité à maintenir un approvisionnement stable.

Ensuite, Cédric Felley explique la problématique des gains illicites en construction, en présentant un cas pratique complexe où un constructeur a été sanctionné pour avoir violé les règles de construction. Le tribunal cantonal a annulé la confiscation des gains illicites, décision confirmée par le Tribunal Fédéral, illustrant la difficulté de récupérer des bénéfices illicites une fois le délai de prescription écoulé. La confiscation est compliquée par la nécessité de prouver les gains réels et les parties illicites.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bienvenue à ce plénum du Conseil général de Val de Bagnes, consacré essentiellement aux comptes. Nous avons beaucoup d'objets ce soir et je sais qu'il y a quelque chose qui va commencer un petit peu plus tard. On va essayer au moins de voir la deuxième mi-temps, et je vais demander à tout le monde d'être le plus concis possible dans les présentations.

Je sais que ce n'est jamais sympathique de couper les gens mais j'aimerais que vous alliez vraiment à l'essentiel.

Chacun a droit à son temps de parole, on est tous d'accord là-dessus, mais essayons de passer assez rapidement et je me permettrai le cas échéant de vous rappeler le minutage.

Jean-Baptiste Vaudan est absent.

Une deuxième chose importante, nous avons une photographe qui est présente durant toute la soirée. Elle prendra des photos générales et des photos plus proches. Nous sommes en train d'élaborer une brochure sur le Conseil général, une brochure qui vous sera utile, à vous et aux futurs conseillers généraux et cela fera partie du cadre de cette brochure. Ne vous effrayez pas si on vous prend en photo.

Nous avons plusieurs personnes annoncées en retard pour des raisons diverses et variées, car ce soir, entre autres, a lieu la remise des diplômes au CO.

La présentation est disponible sur ePartage pour ceux qui veulent la suivre.

Et nous terminerons par l'apéritif avec, pour motiver les gens à être précis, la diffusion du match de foot.

Mais soyons sérieux, nous avons du travail et je propose de commencer par le contrôle des présences.

Nous sommes 42 présents, 15 excusés et 2 absents.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons à l'approbation - modification de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des commentaires à ce sujet ? L'ordre du jour est accepté.

03. Approbation du procès-verbal du plenum du 10 avril 2024

Vaudan Julien : Le procès-verbal du plenum du 10 avril 2024. Est-ce qu'il y a des commentaires à ce sujet ? Il est également accepté, merci beaucoup.

04. Présentations

01. Stratégie du développement économique de Val de Bagnes

Vaudan Julien : Nous passons aux présentations, en commençant par la stratégie de développement économique du Val de Bagnes.

Maret Christophe : Bonsoir à tout le monde. Aujourd'hui, j'ai grand plaisir de vous présenter notre délégué à la promotion économique, Maarten van Geest, qui a débuté chez nous, il y a une année.

Il va vous présenter son travail et ses réflexions qu'il a entrepris durant cette année. Ces réflexions ont été menées par des groupes de travail. Elles ont été aussi validées au niveau du Conseil municipal et par les directeurs opérationnels. Ces éléments-là devront faire partie du futur plan de législation.

C'est une vision qu'on aimerait vous partager et à laquelle j'espère que vous allez adhérer. Je passe tout de suite le propos à Maarten.

Van Geest Maarten : Merci monsieur le Président. Bonsoir à tous. Avant de commencer la présentation, j'aimerais vous montrer un exemple de promotion économique organisée dernièrement dans notre Commune.

Tombé amoureux de l'environnement du Val de Bagnes il y a plus de 25 ans, c'est un honneur de me trouver devant le Conseil général ce soir.

Avec des racines dans une commune d'horticulture de renommée mondiale, une expérience à Val de Bagnes comme touriste, résidence secondaire, résidence principale puis acteur économique, c'est un grand plaisir de m'occuper du rôle de délégué à la promotion économique.

Ce soir, je vous amène en voyage à travers notre tissu économique. On va prendre un peu de hauteur et voir de l'extérieur les grands enjeux devant nous. A la fin, on va prendre une direction au niveau de stratégie de développement économique.

Mon objectif ce soir sera de quitter avec vous l'économie d'aujourd'hui et de regarder depuis une distance et de voir notre économie ensemble et de démontrer aussi l'interconnexion entre les secteurs.

Pour arriver à ce stade, la Commune a engagé un délégué à la promotion économique, il y a un an. On n'a pas commencé à zéro, mais on avait peu d'informations statistiques. On avait des données à l'internes et des données à l'externe. On a étudié tout cela ainsi que des rapports de notre Commune et des rapports de la Confédération, le tout en réalisant plus de 100 entretiens dans et hors de la Commune.

J'ai aussi lancé un sondage auprès des acteurs économiques pour avoir des informations de base avant d'aller plus loin.

On commence avec quelques statistiques clés. Aujourd'hui, j'ai fait une petite balade et je suis monté à Saint-Christophe à Verbier. Depuis là, tu vois une grande partie de la commune et ce que je trouve unique, ce sont ces 26 villages et hameaux. C'est quelque chose d'unique chez nous avec une destination touristique de renommée mondiale.

10 674 habitants dont 71% de nationalité suisse. On voit depuis longtemps une augmentation de la population et aujourd'hui, il y a aussi un vieillissement de la population. Au total, il y a plus de 11'700 logements dont 54% sont plutôt au niveau de résidences secondaires.

Nous avons plus de 50'000 lits dont environ 14% sont utilisés pour la location touristique.

Ensuite, je vous présente quelques statistiques de l'Office Fédéral de statistique que nous avons travaillé ensemble avec la HES-SO : au niveau des établissements, on constate une augmentation depuis 2012 (les statistiques officielles ne sont disponibles que jusqu'à 2021).

Nous avons 1'291 entreprises, ce qui correspond à 6'657 emplois ou 5'212 équivalents plein temps (EPT). En moyenne, cela donne 5 collaborateurs par entreprise. Si on fait un benchmark avec par exemple Cran-Montana, nous sommes au même niveau. En revanche, si on fait un benchmark avec Zermatt, on a presque la moitié de collaborateurs par entreprise.

Au niveau de la valeur ajoutée brute, qui correspond à la valeur de la production diminuée de celle des consommations intermédiaires, nous voyons que 5 secteurs prennent environ 75%. Des calculs sont faits pour le canton et pour la commune par le regroupement NOGA. Tout se trouve sur internet.

C'est comparable au nombre d'entreprises dans les secteurs. Bien sûr au niveau de production, de distribution de l'électricité et de l'eau, c'est différent. On en est tous conscients. Mais au niveau du nombre d'entreprise, on peut comparer.

Au niveau des emplois, c'est plus diversifié dans notre commune. On voit la restauration et hébergement plus bas, mais ils sont plus nombreux.

Il faut faire attention avec ces chiffres, on parle de 2021, qui était une année post-Covid et qui a vu un impact avec une diminution par rapport aux autres années.

Pour vous donner l'exemple de notre fromage, le Bagnes, on parle souvent de valeur ajoutée brute. Mais est-ce le plus important dans une commune ?

On voit que le secteur primaire à 1% de valeur ajoutée brute, mais n'oublions pas que pour fabriquer un fromage, on passe par un secteur primaire, on passe par le secteur alimentation, on doit aussi aller dans un secteur commerce et un secteur restauration. C'est ça qui est important dans notre Commune. Cette interconnexion entre les différents secteurs.

Ici vous voyez une courbe de valeur ajoutée brute totale. Depuis 2012, vous voyez que ça a augmenté et en 2019, notre valeur ajoutée brute totale est autour de 600 millions de francs suisses.

Pourquoi 2019 ? Vous voyez deux ralentissements sur le slide. Le premier, en 2015-2016, montre une incertitude économique. Le second, en 2020-2021, je ne pense pas avoir besoin de vous l'expliquer.

Vous voyez qu'en 2021 l'économie a repris. Je me réjouis de voir prochainement les statistiques de 2022 et 2023.

Pour avoir une première idée pour les années 2022-2023, j'ai fait une séance interne avec Jérôme. Ensemble, on a regardé les comptes communaux et en premier, les impôts de personnes de morale, des sociétés, qui étaient relativement stables ces années.

On a aussi regardé les impôts des personnes physiques. Entre 2012 et 2021, le montant a doublé.

Si on fait un benchmark avec des villes en Valais, on voit qu'au niveau des impôts de personnes morales, chez nous on est un petit peu plus faible. Je pense que ce point est assez logique, nous avons de grandes entreprises et beaucoup d'entreprises.

Au niveau de l'impôt des personnes physiques, nous sommes au double en comparaison avec quelques villes. Ça a un impact direct sur notre situation financière.

Souvent, nous n'avons presque pas de lien avec une partie du marché privé.

Pour conclure notre panorama, on voit depuis 12 ans une légère modification, une économie diversifiée pour une région en montagne, une attractivité élevée. On a une faiblesse au niveau du logement et de la saisonnalité.

Ici, on parle de nuitées. On peut imaginer qu'au niveau de la valeur ajoutée brute, cela peut être encore plus élevé. On voit aussi une forte présence de résidences secondaires.

On peut en conclure que la commune est en bonne santé financière mais pour pérenniser on a aussi besoin d'actions.

On continue avec de grands enjeux. Encore une fois, l'objectif de ce soir est de regarder l'économie depuis une distance.

Je me pose beaucoup de questions : comment utiliser notre territoire limité ? Comment vivre à long terme à Val de Bagnes ? Ce sont nos grandes questions.

Le monde change depuis toujours et l'économie évolue aussi. On résume les grands enjeux en 5 catégories : bien vivre, changement climatique, changement de modèle économique, digitalisation et impact de notre attractivité.

J'aimerais développer quelque peu la catégorie du modèle économique. Celui-ci doit se réinventer. On doit voir les nouveaux modèles économiques qui ne sont pas toujours rentables au début. Comment peut-on stimuler les gens pour aller plus vite et plus loin, avec nos modèles actuels et de nouveaux modèles, au niveau du tourisme ?

On constate des changements dans notre région. À l'époque, on avait des familles qui étaient propriétaires de bâtiments, ce qu'on voit de moins en moins. Aujourd'hui, on voit un nombre croissant d'investisseurs devenir propriétaires de bâtiments.

En ce qui concerne la digitalisation, on a vu arriver internet et les smartphones ainsi que l'intelligence artificielle qui va avoir un impact sur notre vie.

On constate un impact de notre attractivité non seulement au niveau de l'augmentation du prix de l'immobilier, mais aussi au niveau social.

L'un de nos grands défis est comment maintenir l'harmonie entre le cœur de la commune, la qualité de vie locale et le poumon économique, l'attractivité de la destination ?

Il est important de poursuivre le développement économique. On ne peut pas arrêter une économie, mais on doit penser à nos futures générations, à nos enfants. Pour cela, on a besoin d'une bonne synergie entre les acteurs économiques.

Ce SWOT résume les éléments clés que je viens de vous présenter, avec le top 4 par force, faiblesse, opportunité et menace. Nous pouvons résumer encore les éléments que vous voyez. Pour ce travail stratégique, c'est important de mettre un poids sur ces 16 éléments.

Je prends un petit peu plus de hauteur avec vous. Ce qu'on fait ici est un travail unique. La Suisse romande compte une trentaine de délégués à l'économie. On se rencontre deux fois par an.

Seulement deux délégués sont actifs en montagne. En premier, c'est Cran-Montana qui a un délégué à l'économie depuis 6 ans. Il travaille pour l'association des communes de Cran-Montana avec un budget dédié à la promotion économique pour chercher des entreprises extérieures, actives dans les nouvelles technologies, l'innovation et la santé. Leur objectif est de diversifier l'emploi pour faire vivre l'écosystème à l'année.

En deuxième, l'Engadine. C'est un exemple super et intéressant. Ce n'est pas une Commune mais une région. Ils ont commencé un projet avec le NPR il y a 10 ans pour mettre des fibres optiques partout dans la région et vraiment viser la numérisation pour retenir les talents qu'ils ont perdu contre des villes comme Zurich.

On sort du pays pour aller à Kitzbühel, où il y a une association, START.N, créée pour ouvrir un lieu de rencontre et de travail pour avoir des espaces abordables. La Commune fait partie intégrante de cette initiative. Leur objectif est de stimuler l'entrepreneuriat et vivre dans la région à l'année.

Ensuite, nous partons pour Andorre. Une nouvelle fois, ce n'est pas une commune plus un petit pays. Il y a une vraie agence de promotion et de développement économique. Ils se rapprochent beaucoup des investisseurs pour aider les entreprises locales. Leur objectif est d'améliorer la compétitivité avec d'autres régions en montagne.

Comme dernier exemple, je suis très fier de vous la présenter, c'est ma région d'origine, les Pays-Bas. C'est une région de serres, d'horticulture, où vous trouvez la production de tomates ou d'orchidées. Avec l'ouverture des frontières, il y a 25 ans, le manque de terrain pour agrandir s'est fait sentir. Ils avaient la nécessité de se diversifier. Ma région d'origine a décidé il y a longtemps, il y a 20 ans déjà, de viser l'innovation pour devenir une référence d'horticulture mondiale.

On revient dans notre petit coin de paradis. Quelle direction souhaite prendre la Commune ?

L'important est de savoir que l'ensemble du Val de Bagnes fait vivre l'économie. Chaque élément est clé chez nous. Par exemple, sans structures d'accueil ou sentiment de sécurité, la vie est vraiment moins bonne.

Je vous montre quatre éléments clés qui nous donnent des objectifs : consolider notre qualité de vie, consolider l'attractivité de la destination, renforcer et diversifier chaque secteur au niveau de l'innovation et protéger notre futur et celui de nos enfants par un développement durable qui est essentiel.

Ce qui compte également, c'est de prolonger les saisons touristiques. Nous avons déjà des infrastructures et nous serons moins dépendant de la saison hivernale.

Pour définir les axes de développement, on revient vers le rôle de la Commune. En tant qu'entrepreneur, il était très difficile de me demander quel est mon rôle ? J'avais envie d'aller vite. On doit vraiment prendre conscience que ce n'est pas le rôle d'une Commune de reprendre le travail de l'entrepreneuriat des acteurs économiques.

Pour la stratégie, nous avons défini 5 axes de développement : améliorer les conditions-cadres, fédérer pour être plus fort ensemble, sensibiliser aux bons pratiques, stimuler l'entrepreneuriat et innover pour se renforcer et se diversifier.

Ces axes sont très larges. Il est important et aussi facile d'intégrer des stratégies déjà définies. Les mesures du programme de législation d'aujourd'hui et de demain sont à intégrer.

Quelques mesures de développement économique concrètes pour aller plus loin. Nous avons défini quatre groupes cibles.

En premier, c'est le noyau, notre population. Elle est au cœur de notre Commune.

En deuxième, les acteurs économiques. Pourquoi en deuxième ? Si on n'a pas une bonne synergie entre les acteurs économiques, c'est difficile d'attirer les résidences secondaires (troisième groupe), les touristes et les visiteurs (quatrième groupe).

Avec ça, on a créé cinq mesures concrètes. La première étape sera d'ouvrir nos portes, d'ouvrir un guichet économique cette année et de montrer aux groupes cibles qu'on existe. Ce n'est pas seulement d'attendre simplement les gens mais de visiter les lieux où ils sont actifs. C'est un objectif d'accompagner les entreprises, de les diriger vers les soutiens existants au niveau fédéral et cantonal.

Nous voulons également informer et animer les acteurs économiques. Par exemple, demain matin, j'organise avec ALTIS un événement autour de la transition énergétique à Verbier.

C'est aussi construire un lien avec le marché privé. Souvent, ce lien nous manque. C'est un des objectifs avec un guichet économique.

Passons à la deuxième mesure. Des études nous montrent les raisons de la numérisation et de la mondialisation. Nous aurons une métamorphose sociale et économique en 2040. On a vu déjà l'impact de l'arrivée d'internet.

On doit préparer nos villages pour la vie de demain et on veut les garder vivants. Pour cet objectif, on veut consolider cette qualité de vie et donner une suite au travail de la révision de PAZ.

Avant d'aller plus loin, il faut optimiser l'existant. On va lancer un projet au niveau de l'optimisation économique pour fédérer les acteurs mais aussi pour voir comment on peut partager des services. Nous devons réévaluer nos subventions. La Commune est très généreuse, nous avons beaucoup de subventions, mais c'est bien aussi de réévaluer et de vérifier si elles vont dans la bonne direction ou si on doit les adapter.

Aujourd'hui, on manque de terrain. On a le PAZ qui se crée, on doit découvrir ce qu'on peut faire ou non. On doit aussi valoriser le travail qu'on fait déjà aujourd'hui.

En 4e élément : comment nous rapprocher des groupes cibles ? C'était une grande question pour moi. Au niveau de la communication, on doit être encore plus proche. Comment on peut fidéliser aussi nos groupes cibles ? L'objectif sera de créer une plateforme digitale.

Ce sont des réflexions que l'on peut mener avec, par exemple, Verbier Tourisme au niveau du VIP Pass. Est-ce que l'on peut créer un wallet ? Est-ce que c'est encore, à long terme, l'objectif et le travail de la Commune de donner des bons de soutien ?

C'est un conseil que je donne. Il faut réfléchir également avec d'autres communes, d'autres destinations. Il est dangereux, au niveau des technologies, d'avancer seul. Souvent, ce qui coûte le plus d'argent, c'est d'entretenir les logiciels.

Comment devenir une référence sans avoir une carte de visite ? Nous pouvons beaucoup apprendre d'ALTIS et BlueArk, au niveau de l'innovation mais aussi avec leur lien avec l'académique depuis cette année.

Le Conseil municipal a validé la ligne directrice pour créer un lieu de rencontre et de travail au Châble, au centre de notre Commune.

Mais, avant d'en arriver là, il faut optimiser l'existant et découvrir comment travailler dans le futur. On doit voir avec les partenaires principaux où on voit notre futur dans 5 à 10 ans et comment on peut mieux partager les services.

On peut aussi étudier les opportunités dans l'Entremont, à Verbier, peut-être en montagne, pour créer des lieux d'entrepreneuriat, d'innovation.

Pour résumer, la vision de notre Commune est déjà définie depuis longtemps. Devenir une référence pour l'arc alpin, au niveau du tourisme, du développement durable mais aussi d'une économie innovante.

Pour prendre cette direction, la Commune a défini cinq axes : améliorer, fédérer, innover, sensibiliser et stimuler, avec cinq mesures concrètes.

Merci beaucoup pour votre attention. Je suis à disposition pour vos questions.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Rien, merci beaucoup.

02. Maison de la Raclette

Vaudan Julien : La deuxième présentation de ce soir concerne la maison de la Raclette.

Michellod Vincent : Bonsoir à tous. Le projet qui vous est présenté ce soir est porté par une association qui rassemble les gens expérimentés dans la promotion du Bagnes, des représentants de Bruson, de l'agriculture et de la jeunesse. C'est également un projet qui a mis du temps à mûrir.

En 2019, il a été présenté aux 2 conseils séparément, le Conseil de Vollèges et la commune de Bagnes.

En 2021, c'est au tour du Conseil municipal de Val de Bagnes de recevoir le comité de l'association.

En 2023, le Conseil municipal a décidé d'acquérir le terrain de Valbord où est prévu cette réalisation. Il a également demandé un rapport d'audit à BDO qui a validé la plausibilité du budget de fonctionnement présenté ce soir.

Nous nous réjouissons d'accueillir Gaston, Président de l'association, Eddy, l'ambassadeur de la Raclette et Sébastien, le directeur du PALP qui nous a encore présenté un très bel événement durant ce week-end.

Ils vous expliqueront les enjeux culturels, économiques et touristiques de ce projet. À la fin de la présentation, nous aurons un peu de temps pour quelques questions et nous aurons l'occasion de revenir dans le courant de l'automne pour de plus amples informations et vous donner plus la parole. Merci.

Barben Gaston : Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers, merci de nous recevoir et de nous donner la possibilité et la liberté de vous informer de notre projet.

Je vais relever quelques dates importantes qui ont été relevées en partie par Vincent tout à l'heure, sur l'évolution de ce dossier qui nous a occupé plus d'une centaine de séances informelles et 32 séances de comité. Plusieurs membres de ce comité sont ce soir présents et je les remercie.

Le 15 mai 2019, nous avons rencontré les représentants du service cantonal de l'agriculture, Monsieur Gérald Dayer, chef du service, Monsieur Urs Guntern, Directeur de l'interprofession raclette du Valais et Christian Carron, responsable de la promotion et de la communication.

Sur le plan cantonal, un projet de construction d'une Maison de la Raclette était en discussion et envisagée dans le Haut-Valais mais aucune suite officielle n'a été donnée. Après la présentation de notre projet, les représentants du service cantonal de l'agriculture ont été avec enthousiasme favorables à notre projet.

Nous avons profité de cette rencontre pour les solliciter, ainsi que Monsieur Thomas Egger, Président de l'interprofession Raclette du Valais, pour qu'ils apportent leurs contributions à notre projet en nous faisant parvenir un texte de soutien.

Thomas Egger a été remplacé par une citoyenne du Val de Bagnes, en la personne de Malvine Moulin ici présente, que je félicite pour sa nomination.

Le 24 mai 2019, nous avons constitué un comité d'initiative. Nous avons également élaboré un premier projet de statut d'une association appelée Maison de la Raclette avec un comité réunissant plusieurs membres proches des milieux économiques, de la paysannerie, de l'agriculture, du tourisme et de la culture

Le 10 août 2019, nous avons édité la brochure d'études de faisabilité. Figurent dans cette brochure plusieurs textes de soutien, entre autres des responsables du service cantonal de l'agriculture et de l'interprofession Raclette du Valais.

En parallèle, nous avons procédé à la visite de plusieurs musées en corrélation avec notre projet. Nous avons retenu tout particulièrement la Maison de l'Emmental à Affoltern, située dans l'Oberland bernois, son atelier de démonstration ou de participation à la fabrication du fromage, sa boutique cadeau, son stand de vente de produit du terroir, son musée interactif et ludique par un parcours didactique, son restaurant et sa terrasse, ses espaces pour des soirées musicales et d'animation, sa place de jeu, son parc animalier, ses nombreuses places de parc pour bus et voitures.

La Maison de l'Emmental, pourtant éloignée des grands accès routiers, attire durant 365 jours par année plus de 220'000 visiteurs.

Le 18 août, 2019, j'ai personnellement présenté le projet à Vollèges, au Conseil communal de Vollèges et au Conseil communal de Bagnes.

Nous avons ensuite entrepris de longues analyses et recherches sur le territoire de la commune de Val de Bagnes pour nous déterminer sur l'emplacement de notre projet. Nous avons retenu le village de Bruson, classé dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale.

L'ancienne gare de départ du télésiège de Bruson la Côt, propriété de TéléVerbier SA, située à l'extérieur du village avec ces 300 places de parc, a retenu toute notre attention. Nous avons ensuite, avec la direction de TéléVerbier SA, eu plusieurs séances pour connaître leur détermination inhérente à l'avenir et l'utilisation de ce bâtiment.

Le 17 décembre 2019, un bureau spécialisé a été mandaté pour procéder à une nouvelle taxation du bâtiment de TéléVerbier.

En conclusion, il s'avère que ce bâtiment est vétuste et ne correspond plus aux normes parasismiques et de sécurité, ce qui implique qu'il y a nécessité de le démolir et de construire un nouveau bâtiment.

Le 21 septembre 2020, nous avons accueilli au sein du comité Sébastien Olesen, Directeur du PALP, qui vous informera sur le projet.

Le 16 novembre 2021, nous avons présenté un premier dossier de faisabilité au Conseil communal de Val de Bagnes.

Le 23 février 2023, la Commune a passé à l'acquisition du bâtiment de TéléVerbier.

Je rappelle que la parcelle de TéléVerbier, d'une surface de 2'391 m², est située en zone B, de niveau de sensibilité au bruit selon l'OEP, ordonnance sur la protection contre le bruit, réservé pour des équipements publics, gares, salles de fête, dépôts, etc., les aménagements publics de grandes fréquentations, centres sportifs, places de fête, grand parking et installations privées représentant un intérêt important pour la collectivité.

Nous sommes aujourd'hui plus que jamais motivés à faire évoluer ce dossier. Nous avons souhaité que le responsable de l'association des jeunes du Val de Bagnes ainsi qu'un représentant de la jeunesse de Bruson - le Sapey, fassent également partie de notre comité. Liberté est donnée également à toutes celles et tous ceux qui croient en notre projet de se joindre à nous.

Je passe maintenant la parole à notre ambassadeur de la Raclette, Eddy.

Baillifard Eddy : Merci Gaston, bonsoir tout le monde.

Le Gruyère, l'Emmental, le Sbrinz, la Tête de moine, l'Appenzeller, tous les grands fromages de ce pays ont leur Maison.

J'estime que le Raclette, qui est le troisième fromage le plus consommé par les Suisses, mérite la sienne. Le Raclette est un fromage de montagne, c'est pourquoi il faut construire sa maison, son musée dans un village de montagne. Bruson.

Pourquoi Bruson ?

Premièrement, parce que c'est mon village.

Deuxièmement, c'est le village du PALP. C'est aussi le village qui avait été choisi en 1964, comme village agricole de montagne, à l'expo nationale de Lausanne, et n'oublions pas que c'est en 1964 que la raclette a été démocratisée et s'est fait connaître dans la Suisse entière.

C'est aussi le village que le Conseil fédéral avait choisi pour installer son centre de recherche agronomique sur la culture des petits fruits de montagne et maintenant la culture des plantes médicinales et aromatiques.

En 2015, quand j'ai dû me reconstruire après un accident, je devais me réinsérer dans la vie active et bien sûr que les assurances vous proposent des postes de représentant ou d'agents d'assurance, très peu pour moi.

Pas très à l'aise derrière un ordinateur, je voulais rester dans mon univers, le fromage. C'est clair que je ne pouvais plus fabriquer vu ma condition physique et j'ai eu l'idée d'ouvrir un bar à raclette.

Pourquoi ? Parce que j'étais tellement triste de voir que dans le Val de Bagnes, capitale de la Raclette, il y avait très peu de restaurateurs qui proposaient spontanément la raclette. Quand je me rendais à la gare du Châble pour déposer les fromages aux télécabines pour un restaurant d'altitude, j'arrivais avec mes 2 ou 3 pièces, je me retrouvais en face d'un camion qui livrait 3 - 4 palettes de Fontal étranger.

C'est tellement dommage que ce métier de fromager, que cette agriculture de montagne, était mal valorisée dans ce canton et dans ma commune, Bagnes, capitale de la Raclette.

J'ai dit : il faut ouvrir un bar à Raclette. Pourquoi la maison Valord ? Parce qu'elle était libre d'utilité, elle n'était plus exploitée après la construction de la télécabine. Comme l'a dit Gaston, elle est à proximité des places de parc.

J'ai dit : c'est là qu'il faut faire la Maison de la Raclette.

Je l'ai intitulée le Raclett'House pour faire un clin d'œil à nos hôtes toujours plus présents à Verbier, nos amis les Anglais.

Le bâtiment devient vétuste, Gaston l'a dit. Il est de mon âge. On va pouvoir le refaire.

On voit que ce bâtiment attire du monde. Il est à proximité du départ de la balade du bisse, au départ de nombreux itinéraires peau-de-phoque, raquette, VTT et j'en passe.

Des stars l'ont côtoyé, je pense à Mike Horn qui m'a fait l'honneur de venir racler un dimanche entier pour mes clients, le roi Philippe de Belgique, qui est venu aussi chez moi, Paul Belmondo, Antoine de Caunes qui a tourné la Gaule d'Antoine et dernièrement, Tashi Tensing, sherpa. La semaine passée, il était là, pour venir faire un cours de raclette.

Les médias sont aussi émerveillés par l'authenticité, la typicité de cet établissement. J'ai reçu dernièrement Canal+, M6 auparavant, TV5 Europe, TF1 et aussi Antenne 2.

Bien évidemment, on va collaborer avec les fromageries en activité de la région. Il faut savoir que Raclett'House, à travers ses activités intra-muros ou extra-muros, a besoin de 80 tonnes de fromage à raclette par année. Il faut s'approvisionner dans les fromageries existantes et de l'endroit.

Ce sera un pôle de compétences et d'interprétation unique en Suisse et même dans le monde, qui proposera au public un voyage immersif au pays de la Raclette, grâce au musée interactif.

Imaginez-vous les familles qui viendront avec leurs enfants, qui auront accès à la matière première, au lait. Ils verront le feu scintiller sous la chaudière de cuivre, entouré du mur de pierre. Les enfants auront accès à tout ça.

Nous sommes heureux de vous livrer ce projet qui n'est pas le nôtre mais le vôtre et surtout celui de nos générations futures.

D'autres communes veulent s'emparer de l'idée. Je sais qu'il y a la région des Dents du Midi qui s'intéresserait à avoir ce musée de la Raclette chez eux. Je trouve ça dommage. C'est le Bagnes le produit phare du Raclette du Valais AOP. C'est lui, le Bagnes, le meilleur et le plus connu de tous les fromages.

Je crois en ce beau projet, je crois en son avenir durable. J'espère que les générations futures, et j'espère pour les générations futures, qu'il aboutisse.

Et grâce à vous, nous allons y arriver. Merci. Je passe la parole à Sébastien.

Olesen Sébastien : Bon, c'est toujours très difficile de passer après Eddy, évidemment. Il a fait une présentation humaine qui porte sur le cœur de ce projet. En gros, cette Maison de la Raclette, pour nous, c'est un peu le projet du siècle.

Il faut quand même le dire, ça fait, comme l'a dit Gaston, comme l'a dit Eddy, plusieurs années qu'on travaille dessus. Avec le PALP, on a été intégré pour réfléchir au contenu muséal.

Je vais faire une présentation assez rapide de cette Maison de la Raclette. C'est un dossier qui est vraiment résumé. Il y a des versions beaucoup plus complètes qui seront discutées plus tard.

La vision de cette Maison de la Raclette, c'est d'en faire l'institution ambassadrice de la Raclette pour la Suisse, pour le Valais et au niveau international.

Comme l'ont dit mes 2 collègues auparavant, il y a des musées, des Maisons pour tous les grands fromages mais il n'y en a pas pour la Raclette. Le Val de Bagnes, c'est une institution. Je pense qu'il est extrêmement important maintenant de déposer un projet d'importance nationale là autour.

Cette Maison de la Raclette, c'est quoi? C'est un pôle unique, c'est un grand musée version 2.0. C'est un musée vivant, un musée où on partage, on vit une expérience, où on découvre le fromage, on peut manger du fromage en voyant des œuvres tout le long des murs, le restaurant est complètement intégré dans le musée. On peut manger une raclette dans tout le restaurant.

On a travaillé pour en faire quelque chose de vraiment extrêmement interactif et qui soit un moment de partage qui attire beaucoup de monde de l'extérieur.

Il y a 4 grands pôles à cette Maison de la Raclette. Le premier, c'est l'espace de dégustation et les salles d'exposition avec le restaurant complètement intégré à cette partie muséale.

Ensuite, un pôle centre de recherche, de création artistique et gastronomique. C'est le Raclette Lab qui comprend les recherches en sciences humaines, les créations artistiques, les créations gastronomiques et recherches. Tout cela permet de donner de la matière, de faire des expositions qui sont vivantes, qu'on peut changer chaque année,

avec des scénographes qui travaillent pour vraiment mettre en valeur tout le travail qu'il y a autour de la raclette, les alpages, la vie de la montagne.

Le troisième pôle est une laiterie de démonstration artisanale, une cave d'affinage et un parc animalier. Comme l'a dit Eddy auparavant, c'est un endroit où les écoles, les jeunes générations, tout le monde peut mettre la main à la pâte, apprendre à faire le fromage, discuter et partager.

Pour finir, le quatrième pôle est un espace de médiation qui deviendrait vraiment le pôle important pour valoriser tout cela.

Les dessins parlent parfois mieux que 1000 mots. On a demandé à Ambroise Héritier, un dessinateur, de faire quelques dessins imaginaires de cette Maison de la Raclette.

On voit une cave d'affinage où, en même temps, on visite des œuvres qui sont exposées. C'est vraiment cette idée de pouvoir vivre une expérience dans cette Maison de la Raclette.

Lausanne a son musée Plateforme10, Sion son pôle muséal. Pour le Val de Bagnes, l'idée est de proposer une Maison de la Raclette très conséquente qui a un impact national.

Il y a des missions culturelles, économiques et touristiques.

Les missions culturelles, évidemment, sont de travailler sur ce patrimoine culturel, matériel, immatériel de la raclette. C'est de développer un pôle de création pour mettre en avant la vivacité et la force d'adaptation de la tradition qui évolue aussi, qui vit avec son temps, c'est un espace de sensibilisation.

C'est aussi des missions économiques, c'est la valorisation des ressources agricoles locales, c'est être la vitrine des producteurs auprès du grand public, c'est assurer la promotion de la vente des produits de la région, donc un lien fort comme l'a dit Eddy avec toutes les laiteries et les laiteries d'alpage. C'est être à la tête d'une valorisation de l'image du produit pour le canton et de créer des emplois dans la région.

C'est aussi une mission touristique, être un lieu touristique majeur de la région, du canton du Valais, favoriser le tourisme quatre-saisons, être complémentaire aux laiteries et puis être un exemple Suisse du mélange entre tradition et création contemporaine, être pionnier en proposant un type de musée un peu inexistant à l'heure actuelle mais quelque chose de très vivant à l'image de ce qu'on essaie de faire nous avec le PALP dans tous nos événements, mélanger un peu les styles et les gens.

Ce sont les grands axes qui pourraient être importants et ça génère évidemment beaucoup d'emplois. On reviendra là-dessus après.

Les espaces de la Maison de la raclette, très rapidement. On a fait des esquisses, qui n'ont pas été réalisées par un bureau d'architecture. L'idée est d'avoir 147 m² de démonstration artisanale et parc animalier, 136 m² pour l'accueil du public, 330 m² de raclette, de création culinaire artistique. C'est un espace où on peut inviter des chefs gastronomiques de Suisse ou d'ailleurs, à travailler autour du fromage à raclette. On peut réinventer ce qu'il va avec, les pickles, tout ce qu'on peut manger avec la raclette. Cela peut vraiment être un centre de compétences ainsi qu'un espace de partage muséal et de dégustation et un espace d'exposition de 460 m², ce qui nous permet d'être très modulables.

Il faut quand même imaginer que l'on imagine ce musée avec des très grands murs de cloches de vaches, des tableaux gigantesques, des histoires sur les racleurs, toutes les compétences qu'on connaît. Il faut être un centre de compétences. Cela doit devenir un endroit où on récolte toutes les données autour du fromage à raclette pour le Val de Bagnes évidemment, mais aussi pour tout le Valais.

On en vient aux chiffres. Il y a un budget de construction qui est important. Dans l'idée, la construction du bâtiment sera faite par la Commune de Val de Bagnes et restera en main de la Commune. Il y a plusieurs réflexions qui ont été faites : Est-ce qu'il doit y avoir des fonds privés ? Des fonds de l'Etat ?

Mais dans l'idée, si le bâtiment est entièrement construit par la Commune, il appartient à la Commune. Le jour où la Maison de la raclette ne satisfait plus ou qu'il y a envie d'un changement, c'est un bâtiment qui garde toute sa valeur à Bruson évidemment, donc ça reste un bâtiment communal.

Pour tout ce qui est intérieur, le musée en tant que tel, c'est une recherche de fonds qui sera faite par l'association ou la fondation de la Maison de la raclette auprès de partenaires privés, loterie romande, État du Valais, service de la culture, etc.

Une autre image qui parle un peu de cette Maison de la raclette. On voit des gens qui partagent un moment convivial. Dans les tiroirs, il faut imaginer qu'on trouve des histoires sur les légendes, sur la raclette. Il y aura des personnes qui raconteront comment on partage ça. C'est vraiment quelque chose de très vivant. On veut quelque chose qui soit fun quand même, qui soit un lieu de tourisme quatre-saisons.

C'est un endroit qui répondra aussi à une demande en hiver, quand il fera très mauvais. Les touristes de Verbier pourront descendre ici. Pour un tourisme quatre-saisons, dans des périodes plus creuses, c'est un musée qui sera ouvert, qui permettra aux gens de venir et de découvrir toutes ces compétences autour de la raclette et puis ces moments de partage. Eddy, c'est quand même un peu cet ambassadeur de la raclette. Il a réussi à créer un espace de partage dans un bâtiment qui est quand même passablement vétuste. Avec un lieu comme ça, ça devient un espace incroyable où on peut faire vivre des expériences et partager, échanger avec les visiteurs.

L'autre partie importante est le budget de fonctionnement qui est à hauteur de CHF 2.4 mios. La grande partie qui est coûteuse, c'est la recherche et la création autour du musée (512'000.-). Ensuite, il y a un pôle de dégustation et de vente de produits du terroir (1'200'000.-), une laiterie artisanale et centre de sensibilisation (52'000.-), administration (194'000.-), promotion (68'000.-), frais d'entretien et assurances (18'000.-), charges sociales (17'000.-).

Pour les produits, il y a une demande importante, c'est un soutien annuel de la Commune de Val de Bagnes de 250'000.- pour le fonctionnement et une mise à disposition du lieu de 60'000.-.

Les autres recettes, ces 554'670.- qui seront cherchés, ce sont des sponsors, des dons, des privés, l'État du Valais, la Loterie Romande.

Les revenus sur la restauration sont estimés à 1'400'000.-. Vous voyez que les revenus de la restauration sont plus élevés que le pôle de dégustation, ce qui veut dire que tout ce qui est des bénéfices du restaurant, de la vente, est réinjecté dans le musée. Il y a un potentiel de développement.

Une billetterie pour la partie muséale où il y aura une partie gratuite et une partie payante qu'on a estimé à 10 francs, donc assez bas, pour 8'000 personnes ce qui fait 80'000.-, avec aussi un vrai potentiel de croissance pour arriver à cet équilibre de budget.

Ce qui est important pour nous, c'est qu'on est parti sur un budget plutôt pessimiste, avec une marge de progression sur les recettes propres, que ça soit celles de la restauration, les sponsors ou celles de la billetterie qui permettraient de faire évoluer et de faire vivre ce musée de manière importante.

L'impact, c'est une vitrine pour le Valais et la commune de Val de Bagnes, c'est la valorisation des régions alpines, c'est aussi mettre un musée, un centre de compétences dans une commune de montagne et pas uniquement dans un centre urbain, c'est des nouvelles créations culturelles et économiques, c'est la valorisation des données, des compétences scientifiques, c'est d'avoir des chercheurs qui peuvent venir travailler ici, c'est la promotion du Valais à l'étranger, la valorisation du patrimoine touristique quatre-saisons, la promotion des produits du terroir et puis une économie entreprise et des emplois.

On a fait un schéma qui représente par rapport au budget la création d'emplois au cœur de Bruson. Donc, vous voyez que pour tout ce qui est le centre d'interprétation Raclette Lab, on est sur un 6,8 équivalents plein-temps, donc que ce soit pour la direction artistique, le personnel administratif, la recherche, etc. Le pôle dégustation et produit de terroir, on est sur un 10,2 équivalent plein-temps, donc 17 emplois sur la Maison de la raclette à Bruson qui génèrent environ donc 10 millions de masse salariale.

Voilà une dernière image qui représente aussi l'espace un peu « bazar du terroir » qui serait mis en avant dans cette maison de la raclette.

Je vais m'arrêter là pour laisser aussi un petit peu la place aux questions auxquelles on répond avec plaisir. Merci pour votre écoute.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je suis sûr qu'il y a des questions. Quel est le calendrier prévu ?

Olesen Sébastien : Dans l'idée, pour nous, il y avait déjà cette présentation au Conseil général qui sera suivie par une décision. Ensuite, le but est de débiter directement la mise au concours pour la partie architecturale.

Il faut savoir que cela fait longtemps que l'on travaille sur le projet, donc on a déjà eu des rencontres avec la Loterie Romande, avec l'Etat, avec des sponsors potentiels, etc.

Ensuite, il y aura tout un travail à poursuivre de notre côté. J'imagine que c'est avec une vue à 3 ans pour ouvrir cette Maison de la Raclette.

Je profite pour dire une information que j'ai oubliée, il y a quelque chose d'extrêmement important dans tout ça, c'est qu'on a besoin d'avoir un engouement politique et de la population pour faire un projet de ce type. C'est un travail qui est immense, ce sont des coûts qui sont relativement importants.

Donc, on a besoin qu'il y ait une adhésion et c'est aussi pour ça qu'on a besoin de le présenter plusieurs fois, de répondre à d'autres questions plus tard. Ce projet n'est ni pour Eddy, ni pour Gaston, ni pour moi mais pour les générations futures, pour ce magnifique village de Bruson. Nous on est à disposition pour réaliser le travail, mais ça doit être avant tout votre projet, un projet politique.

Darbellay Baptiste : Merci pour cette présentation, pour le travail qui a été accompli jusqu'à maintenant, c'est très intéressant. La question porte plutôt sur la collaboration avec les autres régions.

Il y a quelques années, j'étais à la Maison du Gruyère en famille. Je me suis dit que ce n'était pas possible qu'en Valais on n'ait pas une maison équivalente pour la raclette. Ce projet est une très bonne nouvelle. Eddy a parlé de la région des Dents du Midi qui est peut-être concurrente. Dans quelle mesure une collaboration avec les autres fabricants de fromages à raclette qui sont peut-être dans le Val d'Hérens, dans le Val d'Illiciez, peut être faite ? Où est-ce que chaque région va faire son musée ?

Olesen Sébastien : Des discussions assez importantes ont été menées avec l'AOP-Raclette. Il ne peut pas y avoir 2 musées ou 2 Maisons de la Raclette. Il doit y en avoir une seule. C'est pour cela qu'on a ce soutien derrière. L'idée, c'est d'être l'ambassadeur pour tous les fromages à raclette du Valais et d'avoir un pôle de compétences national.

Il y a cette idée de mettre en avant tout le monde. Evidemment, il y aurait un petit favoritisme pour les produits du Val de Bagnes et du Grand-Entremont, si on veut être franc, mais il y a toujours cette idée de porter toutes les raclettes du Valais. C'est pour ça qu'il y a une demande importante de soutien au Canton et notamment au service de l'agriculture.

Amos Guillaume : Merci d'abord pour la présentation, pour un projet qui, en tout cas personnellement, me convainc.

On a vu que ça pourrait générer jusqu'à 17 emplois à peu près sur la Commune. Est-ce qu'on peut imaginer qu'il y ait des retombées économiques ? Est-ce que vous y avez déjà pensé ? Est-ce qu'on a un aperçu par rapport au monde agricole et aux autres domaines économiques de la Commune puisqu'on a eu la présentation du délégué juste avant, est-ce qu'il y a un lien, un rapport à faire entre ces 2 domaines avec ce projet ?

Olesen Sébastien : Alors oui, c'est aussi quelque chose qu'on a étudié dans un dossier qui est plus complet, qui vous sera aussi mis à disposition, mais l'idée c'est vraiment d'avoir des grandes retombées économiques déjà sur l'hôtellerie, évidemment sur toutes les fromageries parce que la consommation de ce que parlait Eddy, qui est déjà importante, elle sera au minimum doublée, voire beaucoup plus. D'avoir cet impact aussi sur l'économie valaisanne parce qu'on voit que les vins, etc., ce sont les choses qu'on va apporter et il y a ces emplois qui seront là. Ça va aussi générer des transports, du passage, des nuitées.

Il y a eu une étude économique là autour qui est très importante pour nous. On doit être une offre complémentaire à ce qui se trouve déjà à Verbier. Ça veut dire que les gens doivent circuler et on voit déjà les cabines qui descendent avec les navettes qu'on peut mettre en place pour Bruson.

On sait que les gens ne vont pas pouvoir tous dormir à Bruson évidemment. Ils vont devoir se loger dans le reste de la vallée. Ça doit être une offre qui est globale par rapport à d'autres choses.

Pour le PALP par exemple, on le voit comme complémentaire aux autres choses sur lesquelles on travaille. Avec le Marché des terroirs qu'on organise, on a envie un peu de pousser Bruson comme un village gastronomique. Les gens ne viennent pas qu'un seul jour, ça veut dire qu'ils restent dans le Val de Bagnes, ils y consomment et font tourner les commerces.

Vaudan Julien : Y a-t-il encore des questions, oui ?

Deslarzes Frédéric : J'ai regardé les montants générés. Vous espérez 1'400'000.- sur le restaurant et les ventes, ce qui correspond à 4'000.- par jour, ouvert 365 jours par an.

Je trouve le projet génial mais est-ce que la Commune, si on n'arrive pas à ce montant, va subventionner la différence ?

Olesen Sébastien : Non, je pense que dans la manière qu'on a de travailler ce dossier, on est parti déjà sur les chiffres que Eddy a actuellement pour la Raclett'House, qui ont été un peu augmentés, mais on est sur des ratios qui sont assez réalistes.

Pour nous, c'est très clair que la Commune met un montant et qu'après la structure s'autofinance. C'est-à-dire que si elle n'arrive pas à tourner, avec un peu moins d'entrées par exemple ou un peu moins de restauration, elle doit diminuer son offre culturelle ou des salariés en fonction de son fonctionnement.

Il n'y a pas du tout l'idée de demander plus à la Commune si la Maison fonctionne moins. C'est aussi pour ça qu'avec l'étude qui a été faite par le fiduciaire qui contrôle les comptes de la Commune, on est sur un budget qui est très viable par rapport à tout ce qu'on avait comme chiffres qui ont été basés sur le fonctionnement de la Raclett'House.

Vaudan Julien : Très bien, on mettra à votre disposition une documentation encore plus complète. Merci beaucoup pour cette présentation.

Michellod Vincent : Comme je l'avais dit en préambule, il y aura encore une ou 2 séances en automne pour renforcer un peu les questions et qu'on soit claire pour les budgets 2025. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Et on vous attend à la sortie d'un Conseil général pour offrir la raclette. Merci beaucoup.

05. Décisions

01. Comptes 2023

Vaudan Julien : On passe aux objets où on a besoin de prendre des décisions. Donc, on passe sans transition aux comptes 2023.

Rosset Eric : Bonsoir à tous. Je crois que mes prédécesseurs ont essayé de vous vendre du rêve. Nous, c'est un projet qu'on suit depuis de nombreuses années et qui nous en a vendu aussi. Malheureusement, j'ai une mission de vous vendre du concret ce soir. Je sais que vous travaillez tous depuis quasiment 2 mois sur ces comptes. Donc on va éviter de passer trop dans les détails et de vous donner les grandes lignes.

Quelques remarques de départ par rapport à ce que nous avons anticipé, on a une grosse volatilité du prix d'électricité.

Les comptes affichent 6 millions de moins en entrée que ce qui avait été budgété. Simplement par rapport à la baisse du prix de l'électricité. On a bénéficié d'un marché de Verbier qui est toujours très fort puisque les revenus de l'impôt sur les gains immobiliers de plus de 5 millions supérieurs au budget.

D'autres recettes fiscales, d'une manière générale qui ont été très bonnes, notamment l'impôt à la source et l'impôt sur les personnes physiques, l'impôt sur la fortune. Une nouvelle façon comptable de traiter l'énergie qu'on reçoit du barrage de Mauvoisin qui ont engendré un surcoût de 2 millions qui sera corrigé l'année prochaine avec un changement de pratique de TVA.

Vous vous souvenez les années précédentes, on avait mis une fois 25 millions et une fois 20 millions dans un fonds de réserve budgétaire, donc il se monte à 45 millions aujourd'hui. On a estimé que cela suffisait, qu'il n'y avait pas besoin d'en faire une nouvelle allocation. Un haut-niveau d'investissement maintenu notamment avec des prêts que vous avez validés et confirmés pour les sociétés du groupe Altis et puis finalement une

bonne nouvelle par rapport à la planification quinquennale, c'est que le montant de la marge d'autofinancement est supérieur aux investissements réalisés.

Dans le détail, c'est le record de la commune de Val de Bagnes avec 162 ou 163 millions d'entrée, largement supérieur au budget, également 6% supérieur à ce qui avait été fait en 2022. Des charges financières maîtrisées de 3% plus faibles que le budget mais tout de même de 11% plus élevés que l'année dernière. Donc comme je vous le disais, une marge d'autofinancement à 49 millions, des amortissements de 25 millions, pour un excédent de revenus de 24 millions, des investissements nets de 47 millions, donc un excédent de financement de 1.6 million.

On remarque que ces chiffres sont largement supérieurs puisqu'on a plus que doublé ce que nous avions anticipé comme marge d'autofinancement grâce justement à ces revenus exceptionnels qui ont permis de passer, comme je vous le disais, par-dessus 6 millions de moins par rapport à l'électricité et 2 millions de moins par rapport à la TVA sur l'électricité d'EFMM. Des résultats assez exceptionnels dans l'environnement qu'on connaît.

Au niveau des investissements, finalement, ce sont les investissements, je dirai usuels sur les tapis routiers, sur l'amélioration du réseau d'irrigation, sur la remise en état des torrents, des dépenses liées à l'eau usée, à l'eau potable. Le centre sportif qui a avancé moins vite qu'attendu, ce qui a déjà été présenté par Pierre-Yves la dernière fois, pour donner suite à certains recours mais maintenant on est parti pour la construction. Le bâtiment administratif de Vollèges où se situe les dicastères CATM et BBA qui a été refait avec un étage supplémentaire. La participation, le soutien à la laiterie d'Etiez pour faire un parallèle avec ce qui vient de nous être présenté. Le Sentier des Mines. Un soutien que nous avons accordé avec l'ensemble des communes d'Entremont au projet Barry Land, le musée des chiens du saint-bernard à Martigny où la commune s'est portée partie prenante du projet pour un montant de 330'000 francs qui amènera des comptes de prestations qui sont en discussion via Verbier tourisme et des accords pour nos citoyens. Malheureusement pour donner suite au problème de digue à Lourtier, le soutien en télésiège du Zora pour 175'000 francs.

Je vous le disais aussi, des investissements financiers élevés avec des prêts de SEDRE, de GECAL, d'Altis groupe SA et puis si vous souvenez, vous avez aussi validé le rachat d'actions de SEDRE l'année dernière.

Donc l'ensemble de ces gros investissements représente quasiment 80% des investissements totaux. Vous avez vu chacun dans vos commissions respectives tous les autres petits investissements qui ont été réalisés.

Finalement, le bilan. On a de la chance, Jérôme a enlevé quelques 0 pour faciliter la lecture.

On remarque surtout la fortune dans les capitaux propres qui arrive gentiment à 400 millions de fortune propre. On voit la réserve de 45 millions, le chiffre de 194, qui n'a pas bougé puisqu'on n'a pas fait de nouvelle attribution. Ce qui est toujours encourageant dans la comptabilité, c'est que le patrimoine financier de 241 millions couvre plus que largement les capitaux de tiers. C'est une indication de la bonne santé financière de la commune.

Finalement, un petit graphique sur les rentrées fiscales où on voit que l'impôt sur les personnes physiques, la première ligne bleue, est en forte hausse après 2 ou 3 ans de stagnation. La grosse montée, c'est vraiment la ligne orange qui était l'impôt sur la fortune des personnes physiques. On remarque deux baisses qui étaient les gains immobiliers qui ont été très forts mais quand même plus bas que l'année 2022 qui était vraiment exceptionnelle et puis l'impôt à forfait qui a aussi connu une baisse pour donner suite à une mauvaise anticipation de la part de l'État du Valais sur un changement législatif. On remarque que l'impôt additionnel sur les mutations va de pair avec les gains immobiliers qui s'affichent en hausse et puis impôt sur la fortune plus élevé. Malheureusement, quelque part, on a une réduction de l'impôt confiscatoire qui nous péjore un petit peu plus mais l'ensemble est quand même positif pour la commune.

Conclusion : comme je vous le disais, la plupart des critères fiscaux sont en hausse, ce qui reflète la bonne tenue de l'économie de la commune de Val de Bagnes qui peut justement passer par-dessus d'autres effets négatifs liés au prix de l'électricité. Une marge d'autofinancement qui permet de couvrir largement les investissements avec même un excédent et puis un haut-niveau d'investissements maintenu, que ce soit sur des projets ou d'une manière financière.

On a l'opinion de l'organe de révision à l'écran. Je remercie Jérôme Maret, le directeur opérationnel et tout son service puisque nous n'avons eu aucune qualification ni remarque sur le rapport de notre auditeur BDO.

Ce soir, ce sont mes derniers comptes que je vous présente. Je sais qu'on a eu beaucoup de discussions la dernière fois sur les budgets. On remarque quand même que sur ces 3 années d'existence de Val de Bagnes, on arrive 3 fois autour de 50 millions de marges d'autofinancement. Alors oui, les charges sont en hausse mais on constate sur 3 ans que ça nous a quand même permis d'initier des campagnes de soutien au covid, à l'augmentation de l'électricité, à l'inflation et d'une manière générale, l'ensemble des soutiens ou des dépenses ou des prestations liées à la mobilité, liées à l'accueil extra-scolaire, liées à un soutien à la culture, au sport, à la jeunesse, à l'agriculture.

Tous ces éléments-là ont été en hausse et puis on a quand même réussi à maintenir ce niveau quand même assez incroyable de quasiment 50 millions de marge d'autofinancement, c'est d'une part, grâce à quelques citoyens mais c'est aussi à toute l'économie, toute l'entreprise et tout ce qui va bien dans notre commune.

Forré Bastien : Bastien Forré, donc je vais essayer d'être aussi efficace qu'Éric Rosset. Je ne vais pas vous lire l'intégralité du rapport, n'ayez pas peur.

Donc on confirme que les comptes sont exacts et conformes aux dispositions légales et finalement, on valide également quelques éléments. L'évaluation des participations et du patrimoine financier est appropriée. Le niveau des amortissements est conforme aux dispositions légales.

On a également présenté le résultat de nos constatations au Conseil communal et on vous recommande également d'approuver les comptes annuels qui vous ont été présentés merci.

Rosset Eric : Merci Bastien, je ne sais pas si vous avez des questions ?

Vaudan Julien : Parfait, alors nous passons au rapport des différentes commissions. On va commencer avec Fanny.

Vaudan Fanny : Nous nous réjouissons d'apprendre que les comptes de la Municipalité sont encore une fois très bons, voire excellents. Cependant, notre commission souhaiterait rappeler à l'ensemble du Conseil municipal que notre commune commence à cruellement manquer de place en structures d'accueil. En ce mois de juin, période d'inscription en structure, certaines familles apprennent que leurs enfants ne pourront malheureusement pas séjourner dans ces différents établissements par manque de place. Certains enfants du même foyer ne peuvent pas fréquenter la même crèche ou nurserie et les parents sont contraints de faire des trajets supplémentaires pour y déposer l'ensemble de la fratrie.

Cela impacte directement la qualité de vie de ces familles ainsi que l'attractivité de la commune. Vollèges attend une nouvelle crèche depuis 5 ans, c'était une promesse de fusion, mais force est de constater que les travaux n'ont toujours pas démarré et qu'il faudra certainement encore quelques années pour qu'un nouveau bâtiment puisse y accueillir des enfants. L'emplacement du nouveau centre scolaire de Villette a finalement été choisi mais si le Conseil municipal ne décide pas d'y mettre une priorité, ce sont des centaines d'enfants ainsi que leurs familles qui ne bénéficieront pas de conditions acceptables pour apprendre, grandir, évoluer dans une commune telle que la nôtre.

Encore une fois, les comptes sont excellents. C'est donc le moment idéal pour investir dans des structures qui vont durer. Cela doit devenir une priorité absolue pour le Conseil municipal. Nous avons la chance d'avoir les moyens de réaliser d'énormes investissements dans différents domaines. Faisons-le également pour les familles et la jeunesse de Val de Bagnes. Avant de terminer, nous tenons à remercier les services des finances pour leur travail et la clarification des points liés à la dissolution de l'ascobavo. Nous remercions également Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin qui ont répondu à toutes nos questions et avec qui nous apprécions toujours de travailler et échanger. Les comptes 2023 de notre commission sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. On continue avec François.

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment, bourgeoisie agriculture. Alors je vais aller directement à la conclusion. Notre commission se prononce favorablement sur ces comptes à l'unanimité des membres présents également. Et puis nous remercions également Fabien Sauthier et Alain Müri pour les réponses aux questions apportées merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. On continue avec Stéphane.

Roserens Stéphane : Mesdames, messieurs bonsoir. La commission ATCM s'est réunie 2 fois au mois d'avril et mai pour analyser en détail les comptes et a obtenu des réponses à ses questions. Elle remercie les conseillers et les responsables du dicastère pour leur travail.

Nous avons pris note des différentes acquisitions de la commune telle que le bâtiment de l'ancien départ du télésiège de Bruson, les appartements à proximité de la maison de la santé à Sembrancher, le bâtiment Raiffeisen à Vollèges, des terrains vers la zone de la Comba à Verbier ainsi que le bâtiment situé au Col des planches. Nous espérons qu'un projet adéquat verra rapidement le jour pour maintenir l'attractivité du lieu. Notre commission salue l'action du Conseil communal qui répond à une politique foncière active encouragée par l'ATCM. La population, l'ATCM, la commission de jeunesse et

formation et la COGEST remercient le Conseil communal pour sa nouvelle prise de position quant à l'avenir de l'école de Villette. La nouvelle implantation de l'école dans le secteur de Probé, à proximité de l'espace Saint-Marc, répond aux souhaits et aux demandes des citoyens et citoyennes.

Comme la commission jeunesse et formation, elle souhaite que cette école soit une priorité absolue et que le projet avance dans les délais raisonnables. Il en va de même pour la crèche de Vollèges.

L'ATCM encourage le Conseil communal à continuer à rester à l'écoute de la population de Val de Bagnes, particulièrement pour le projet Curala, afin de trouver une réponse adéquate aux attentes et besoins des habitants de notre commune.

Nous saluons l'extension de la gratuité sur le secteur Vollèges qui entre en vigueur dès le 1er juin pour les moins de 25 ans et les plus de 65 ans concernant les charges de transport public. Nous avons constaté une augmentation d'1 million de francs, dû à l'augmentation des coûts et l'ajout des courses de transport sur Verbier et dans la vallée qui restent dans les budgets annoncés. Nous saluons également la décision politique du Conseil général de soutenir le centre sportif cette année. Nous exprimons toutefois, quelques craintes quant au risque de remise à l'enquête nécessaire pour la nouvelle mouture du projet, ce qui engendrera forcément des retards de construction. Cette année, nous avons constaté de nombreux départs au sein du dicastère, notamment celui du directeur opérationnel, que nous remercions pour tout le travail accompli. Nous félicitons Guillaume Colin et lui souhaitons plein de succès pour la reprise du dicastère, en espérant qu'il trouvera des ressources nécessaires pour accomplir les tâches, particulièrement celle du service des constructions qui deviennent de plus en plus pointues et exigeantes. Notre commission propose donc d'accepter des comptes qui nous incombent à l'unanimité des membres présents. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Commission du tourisme avec Sari.

Bruchez Sari : Sari Bruchez, commission, tourisme, culture et sport. Notre commission s'est réunie le 1er mai ainsi que le 29 mai 2024 en la présence de Vincent Michellod et Bertrand Deslarzes. La commission remercie ces messieurs pour les réponses et explications obtenues ainsi que pour la bonne collaboration. Pour cet exercice le principe de prudence qui prévaut dans les finances publiques a été respecté.

Les revenus sont en hausse et, en ce qui concerne les charges, l'écart entre le budget et le réalisé reste dans l'ensemble inférieur à 5%. Cette amélioration est expliquée en partie par la sortie du Covid qui a facilité la réalisation de ce qui était programmé. Nous vous remercions pour la bonne gestion des comptes 2023 et les acceptons donc à l'unanimité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, à Lionel.

Saillen Lionel : Dans le cadre des comptes, à la suite des diverses attributions, différents objets ont été discutés. Les questions ont été adressées à qui de droit et les réponses à celles-ci ont été apportées. Merci Messieurs Vaudan, Bessard et Di Natale pour vos retours à propos.

Les comptes de l'exercice 2023 de la commune de Val de Bagnes ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. A Sarah

Farquet Sarah : La commission sécurité et santé publique s'est réunie en date du 6 mai et du 3 juin afin d'analyser les comptes 2023 de notre commune. Nous avons pu poser les nombreuses questions auxquelles l'exécutif et les collaborateurs concernés ont répondu avec clarté et nous les en remercions.

La commission donne un préavis positif à l'unanimité sur les comptes 2023.

Vaudan Julien : Très bien merci beaucoup.

Amos Guillaume : Guillaume Amos, commission contribution, cadastre et population. Les recettes fiscales de la Commune sont toujours bonnes et constituent toujours le noyau central du financement de la Commune. La commission s'est penchée tout de même sur la structure de ces recettes fiscales dans un souci d'évaluer la pérennité de ces recettes importantes pour la Commune.

Aussi, la prudence reste de mise car, à titre d'exemple, près de 50% de l'impôt sur la fortune provient seulement de 40 contribuables.

De plus, même si le marché immobilier est florissant et amène des recettes fiscales très importantes depuis de nombreuses années, nous devons rester prudents pour le futur car une régression ou une stagnation de ce marché pourraient avoir un impact significatif. Au-delà des questions posées et des réponses obtenues sur les comptes 2023, la commission a discuté des possibilités d'augmentation des charges en vue des nouvelles prestations sociales que la commune pourrait ou devrait offrir.

Comprenez notamment par là un développement démographique qui va amener la Commune à supporter des charges supplémentaires destinées au bien-être des seniors. De plus, nous tenons à souligner que nous avons été informés qu'un rapport d'audit de l'inspecteur des finances sur la fiscalité et le suivi des paiements a été réalisé d'octobre 2023 à fin janvier 2024, tout ce qui a été notifié de 2016 à 2022 a été analysé. Un contrôle portant sur la réduction de l'impôt sur les mariés, les prestations en capital, les bénéficiaires de liquidation, l'impôt au forfait et l'impôt sur les personnes physiques et morales a été réalisé. Il semblerait qu'aucune erreur significative n'a été relevée concernant la partie fiscale. Une discussion pour obtenir une version caviardée de ce rapport est en cours. Nous remercions le Conseil communal, le conseiller Bruno Moulin, le directeur opérationnel Alexandre Gordio, ainsi que les membres du service pour leur travail et les réponses obtenues. La commission se prononce donc en faveur des comptes 2023 de la commune de Val de Bagnes à l'unanimité des membres présents.

Vaudan Julien : Merci beaucoup et la Commission de Gestion, avec Baptiste.

Darbellay Baptiste : Je vais également vous lire la conclusion de notre rapport qui fait plusieurs pages. Tout d'abord, nous nous sommes réunis à 3 reprises entre avril et mai 2024. Nous avons également posé des questions et une séance a eu lieu. Les membres de la COGEST ont été invités aux assemblées générales du groupe Altis.

Conclusion de la commission : la situation financière de la commune de Val de Bagnes est saine grâce à son attractivité et au travail entrepris par ses dirigeants.

Elle consent à d'importants investissements pour son développement et afin d'offrir à sa population et ses hôtes des services de qualité. Il est constaté que les charges sont maîtrisées par rapport au budget. Les recettes, quant à elles, font toujours l'objet d'estimations prudentes et les comptes montrent chaque année des chiffres bien plus importants. Plusieurs situations exceptionnelles, telles que l'arrivée de nouveaux

contribuables ou l'ouverture de succession ne peuvent pas être anticipées au moment de l'établissement des budgets. Ces revenus exceptionnels ne sont pas garantis à long terme alors que les charges engagées le sont souvent pour une certaine durée. Les membres de la COGEST resteront attentifs à l'évolution globale des charges dans les années à venir.

Un retour de la part de l'exécutif quant à la rationalisation des charges permettant de pérenniser une saine santé financière telle qu'évoquée dans le message introductif du budget 2024 est toujours attendu.

La réalisation des investissements prévus doit continuer d'être mise en priorité, ceci afin d'offrir à la population, aux entreprises et à nos hôtes des infrastructures et des services adaptés. Nous remercions le conseiller municipal responsable des finances, monsieur Eric Rosset, ainsi que les collaborateurs responsables pour leur présentation et la mise à disposition des documents, en particulier Jérôme Maret, Camille Morelato, Alexandre Gordio et Virginie Beuchat. Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leurs conclusions. Les membres de la Commission de Gestion donnent un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des comptes 2023.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose de passer au vote, s'il n'y a plus de commentaires.

La question qui vous est posée : approuvez-vous les comptes 2023 de la commune de Val de Bagnes ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Donc, les comptes sont acceptés à l'unanimité. Merci beaucoup.

Approuvez-vous les comptes 2023 de la commune de Val de Bagnes ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2023 de la commune de Val de Bagnes.

Je tiens aussi, au nom du Bureau, à vous remercier pour le travail qui a été fait et très bien organisé avec le respect des délais. C'est beaucoup de travail, c'est beaucoup de documents. Je pense qu'on peut avoir énormément de respect pour le travail qui a été fait, le sérieux dans lequel il a été fait l'entente et la transparence aussi avec nos collègues des services communaux. Je remercie tout le monde pour ce travail sur les comptes.

02. Règlement sur la gestion des déchets

Vaudan Julien : On passe au point suivant, le règlement sur la gestion des déchets.

Maret Christophe : Voilà, je supplée mon collègue Jean-Baptiste qui n'a pas pu être là ce soir.

Le règlement qui est en vigueur actuellement a été validé par le Conseil municipal en janvier 2021, par le Conseil général également en janvier 2021 et par le Conseil d'État, le 16 juin 2021.

Une nouvelle mouture vous est présentée aujourd'hui, donc après 3 ans, et à l'établissement des comptes. Ce type de règlement doit être autofinancé. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on vous soumet une nouvelle mouture avec certaines modifications, dont les principales sont liées à la fourchette tarifaire à l'annexe 3 et sur la modification de la validité du règlement.

Nous avons eu un échange avec la surveillance des prix sur une proposition de l'introduction d'une taxe sur les déchets verts et le Conseil municipal ne suit pas cette

recommandation parce qu'elle n'est pas réalisable autant techniquement qu'administrativement.

Nous vous soumettons aujourd'hui les modifications de l'annexe 3 qui sont principalement liées à la question des tarifs pour l'autofinancement du service de la gestion des déchets. Si vous avez des questions, je suis à disposition.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a des questions ? Merci. Alors, je propose à la commission travaux publics, environnement de donner son rapport.

Sailen Lionel : La commission salue le respect du délai imparti par le canton, à savoir au 31 août 2024. Sachez que le service des déchets doit être autofinancé. Actuellement un déficit d'1,256 millions est annoncé aux comptes 2023. Un lissage est proposé jusqu'en 2030. Celui-ci permettra notamment de ne pas se précipiter. Dans le cadre des déchets verts, nous relevons et apprécions la décision de la commune de ne pas suivre la recommandation de Monsieur Prix qui était de les taxer.

En effet, nous sommes persuadés qu'une taxe de la sorte inciterait certainement les citoyens à des dépôts sauvages.

La commission accepte, à l'unanimité des membres présents, le règlement sur la gestion des déchets.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, est-ce qu'une autre commission souhaite s'exprimer ? Alors, la Commission de Gestion.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Le coup de sifflet de départ est imminent ; donc on ne va pas faire long.

La Commission de Gestion suit la commission travaux publics et préavise positivement et à l'unanimité ce règlement.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Acceptez-vous la modification de ce règlement sur la gestion des déchets ? Il y a-t-il des refus ? Des abstentions.

Donc cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la modification du règlement sur la gestion des déchets ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité la modification du règlement sur la gestion des déchets.

03. Règlement de Police

Vaudan Julien : Nous passons à la modification du règlement de police.

Bührer Moulin Anne : Mesdames, messieurs bonsoir. À la suite de la fusion des communes, le nouveau règlement de police vous a été soumis en septembre 2023 et vous l'avez validé. Transmis à l'État du Valais pour homologation, il a fait l'objet de nouvelles demandes de modification de la part des services cantonaux. Ces modifications ont été effectuées selon les remarques émises.

La nouvelle version a été acceptée par le Conseil communal le 9 avril 2024 et présentée à la commission du Conseil général le 14 avril. Les principales modifications du règlement visent à se conformer aux nouvelles législations cantonales et fédérales en vigueur, ainsi qu'à préciser leur application et laisser moins de place à l'interprétation. Il faut également

relever que le chapitre sur le traitement des données de police a été supprimé sur demande du préposé cantonal à la protection des données.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant les rapports ? Oui, monsieur Veuthey.

Veuthey François : François Veuthey, commission bâtiment bourgeoisie agriculture, c'est simplement une petite remarque par rapport à l'article 33 du règlement qui fait mention de la possibilité en cas de gêne avérée de demander les mesures par rapport au bruit des sonnettes des vaches.

C'est un article sur lequel on avait demandé des modifications. Alors on a bien compris que ce n'était légalement pas possible de modifier cet article sur la base de différentes jurisprudences. Alors, simplement une petite remarque : nous espérons que le service et les personnes qui appliquent ce règlement dans le futur tiendront compte de ces échanges qu'on a eu et je cite là, il s'agit d'une mention qui permettra à la commune de faire du tri dans les plaintes et de justement plus facilement évacuer les plaintes qui arriveraient à la commune. Alors on espère que ce serait dans cet objectif-là que cet article soit appliqué merci.

Bührer Moulin Anne : Merci. Ces remarques sont entendues.

Vaudan Julien : Merci. Commission Sécurité et santé publique.

Farquet Sarah : A la suite du retour du canton du Valais concernant le règlement de police accepté en date du 13 septembre 2023 par le Conseil général, la commission sécurité et santé publique s'est réunie en date du 15 avril en présence d'Anne Bührer et de Louis-Ernest Sidoli. Les diverses modifications mineures sont présentées et n'engendrent pas de commentaires particuliers. La commission donne donc un préavis positif à l'unanimité de ces membres présents.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Baptiste.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay Commission de gestion. On a collaboré avec la commission bourgeoisie, bâtiment, agriculture et aussi avec la commission de sécurité et santé publique.

On a posé des questions notamment avec la vidéosurveillance, ou ce sera un prochain règlement qui sera voté ultérieurement, mais on a donné un préavis positif à l'unanimité pour ce règlement.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La question qui vous est posée : acceptez-vous la modification du règlement de police ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Ce règlement est également accepté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Il y avait encore le règlement sur les eaux qui était à l'ordre du jour, ça a été changé puisqu'on a encore eu des feedbacks du canton de manière à compléter ce règlement. Donc, il vous sera soumis à un autre plénum.

Approuvez-vous la modification du règlement de police ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité la modification du règlement de police.

04. Augmentation du cautionnement solidaire MDS

Vaudan Julien : Le troisième point de décision qui concerne l'augmentation du cautionnement solidaire communal pour la maison de la santé.

Rosset Eric : Bonsoir. La maison de la santé, ça fait une petite dizaine d'années qu'elle a été inaugurée sous la forme de 3 bâtiments. Le bâtiment numéro un qui est un hélicoptère, un garage pour l'ambulance et un parking, le bâtiment numéro 2 qui est celui qu'on fréquente le plus souvent avec l'ensemble des médecins généralistes et puis le bâtiment numéro 3 qui s'appelle MDS 2 qui a la physio, la pharmacie, l'ostéopathie et le CMS. Les communes avaient acquis il y a quelques années le terrain qui est sous le numéro 4, qui est très proche du centre dans le but d'avoir de la réserve de terrain s'il veut y avoir une demande supplémentaire. Aujourd'hui, on constate qu'il y a passablement de demande.

Les médecins sont à l'étroit et des services de pédiatrie se sont développés, le dentiste est à l'étroit et surtout, Monsieur Amos a parlé avant des seniors. On voit que le CMS a de plus en plus de travail, a besoin de plus en plus d'espace. Donc un projet est né en fait sur ce terrain numéro 4 qui a justement pour but d'accueillir les dentistes, le CMS avec un étage de plus qui implique que d'autres services doivent se déplacer dans le nouveau bâtiment comme la physiothérapie, l'ostéopathie et d'autres médecines alternatives. On sait que c'est difficile de trouver des nouveaux pédiatres pour nos enfants. On a la chance d'en avoir et puis d'avoir une petite réserve à nouveau pour les développements futurs.

La structure juridique qui avait été choisie à l'origine, c'est une association qui n'a pas de capital de dotation qui est financée en fait par les communes et qui avait obtenu un cautionnement pour les bâtiments, 1, 2 et 3 de 10 millions de francs. Comme les résultats financiers permettent d'amortir le cautionnement usuel, que sur les 10 millions, on arrive aujourd'hui à 6,9 millions qui sont encore à utiliser. Donc, on a une réserve de 3,1 millions sur ce cautionnement existant.

Le coût est estimé d'un peu moins de 6 millions pour ce nouveau bâtiment. Donc il y a un manco de 2,8 millions. Pour faire simple et pour arrondir, il a été demandé à l'ensemble des communes partenaires un cautionnement solidaire de 3 millions.

Donc les communes sont ensemble solidairement responsables d'un nouveau cautionnement de 3 millions, ce n'est pas 3 millions par commune. Sembrancher et Bovernier ont déjà accepté et Orsières vient de le faire.

Cela a été présenté en COGEST et à d'autres présidents de commission.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport au projet ou par rapport à son financement.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a une commission en particulier qui a un rapport à faire avant la COGEST sur ce sujet ? Sarah ?

Farquet Sarah : La commission Sécurité, santé publique s'est réunie en date du 15 avril et du 3 juin pour étudier l'agrandissement de la maison de la santé à Sembrancher. A la suite de la présentation faite par notre président Christophe Maret, notre commission trouve cela judicieux et nécessaire.

La commission donne donc un préavis positif à l'unanimité de ces membres présents.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La COGEST.

Egger Nicolas : Nicolas Egger pour la COGEST. Il s'agit d'un agrandissement de la maison de la santé à Sembrancher. Certains médecins souhaitent obtenir plus de surface

et une opportunité se présente pour la construction d'un nouveau bâtiment adjacent à celui déjà existant.

La maison de la santé répond à un besoin pour la population de l'Entremont. Il faut noter que cette demande est sous forme de cautionnement donc pas de sortie en cash et l'on prendra en compte également qu'il est solidaire, à savoir que toutes les communes associées sont garantes à parts égales sur cette demande de cautionnement.

La COGEST soutient cette demande et cela a ouvert également des discussions sur le centre médical de Verbier, la commission sécurité et santé publique interpellera l'exécutif durant le deuxième semestre 2024 sur le centre médical de Verbier pour obtenir plus de visibilité.

La COGEST a reçu des réponses à ses questions et remercie l'exécutif, notamment messieurs Christophe Maret et Eric Rosset pour leur disponibilité.

L'ensemble des membres de la COGEST présents en date du 27 mai 2024 donne un avis positif au cautionnement solidaire de 3 millions.

Vaudan Julien : Merci Nicolas, je propose de passer au vote. Donc acceptez-vous l'augmentation du cautionnement solidaire communal de 3 millions concernant l'agrandissement de la maison de la santé ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ?

Le cautionnement est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous l'augmentation du cautionnement solidaire communal pour l'agrandissement de la Maison de la Santé de CHF 3 millions ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité l'augmentation du cautionnement solidaire communal pour l'agrandissement de la Maison de la Santé de CHF 3 millions.

06. Interventions

01. Réponse à la question Q08 « Risque de conflit d'intérêt ... »

Vaudan Julien : Nous passons au sujet suivant qui est une réponse à une question, concernant le risque de conflit d'intérêts entre la commune et l'activité accessoire d'un titulaire d'un poste à responsabilité.

Maret Christophe : La question qui nous a été formulée par Monsieur Nicolas Egger et Monsieur Baptiste Darbellay, la question numéro 08, est la suivante : Le Conseil municipal peut-il nous confirmer qu'il n'y a pas de risque de conflits d'intérêts et d'impact d'images de la commune en rapport avec l'activité accessoire exercé par un titulaire d'un poste à responsabilité au sein du dicastère ATCM ?

En octobre 2023, le Conseil municipal recevait une requête d'un collaborateur du service des constructions. Celle-ci concernait la réduction du taux d'activité de l'employé en lien avec l'exercice d'une activité accessoire. La réduction du taux d'activité concernant un passage de 100 à 90% sur 4 jours et la demande d'activités accessoires ont été présentées dans une lettre de motivation signée par le concerné comme étant dévolue à apporter un soutien aux communes. Toujours dans cette démarche écrite, le soussigné précise qu'il n'élaborera aucun dossier de construction et qu'il n'y aura aucun lien direct avec les requérants des permis de construire. En mars 2024, l'inscription de la société construire ACE Sàrl au registre du commerce était rendue public, provoquant un écho médiatique quelques jours plus tard.

En octobre 2023, les informations transmises par l'employé ont rassuré et convaincu le Conseil municipal qui s'appuie également sur le préavis positif du service des ressources humaines en vertu du règlement du personnel. Toutes les informations portées à la connaissance de l'exécutif ont débouché sur l'acceptation de la demande d'activité accessoire et de la réduction du taux d'activité du collaborateur, notamment pour les raisons suivantes.

La société souhaite apporter une assistance aux communes pour l'intégration de E-construction et la gestion des procédures administratives. Les clients visés sont des institutions, à savoir les autorités communales, éventuellement des services étatiques ou des sociétés privées en main communale. Un engagement formel à se récuser est pris si une commune dont la société aurait la charge dépose un dossier sur le territoire communal et aucune élaboration de dossiers de construction ne sera réalisée.

Force de ces engagements : le Conseil municipal a jugé qu'un risque de conflit d'intérêts était faible, voire nul. En complément, il rappelait qu'un devoir de récusation est obligatoire tant des membres du Conseil général, du Conseil municipal que des employés de l'administration et ceci quel que soit leur degré de responsabilité.

Et pour répondre plus précisément aux 3 questions posées. Au vu de ce qui précède et des discussions qui ont eu lieu avec le principal intéressé, nous estimons qu'il n'y a pas d'impact négatif envisagé pour notre commune.

Point 2 : aucune convention de gouvernance n'a été définie. Le Conseil municipal s'en remettait à la bonne foi de son collaborateur ainsi qu'aux règlements du personnel qui régit les cas de récusation.

Et, enfin, le règlement du personnel est respecté, notamment son article 14 alinéa 6 qui stipule que les cas particuliers non prévus ci-dessus font l'objet d'une décision ad hoc du Conseil municipal et chaque cas particulier étant évalué en fonction des demandes.

Vaudan Julien : Merci beaucoup pour la réponse. C'était la question de la COGEST.

07. Informations

01. Mise à jour du programme de législature 2021-2024

Vaudan Julien : On continue au point suivant.

Maret Christophe : Je souhaite vous informer de la mise à jour du programme de législature 2021-2024.

En juin 2024, le Conseil municipal s'est réuni pour mettre à jour son programme de législature. 58 mesures au total en font partie, 8 mesures étant terminées en automne dernier et 2 supplémentaires ce printemps : le master plan du tourisme et Label cuisinons notre région.

Toutes les mesures se trouvent sur : programme.valdebagnes.ch.

02. Espace d'accueil au Col des Planches

Vaudan Julien : Le deuxième point d'information concerne l'espace d'accueil au Col des Planches.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Pour vous donner brièvement un retour d'informations par rapport à l'espace d'accueil de Col des planches dont vous voyez à l'écran une photo

qui ne date pas d'hier mais d'avant-hier, un espace que la commune souhaite réactiver, se réapproprié et revitaliser.

Cet été, par rapport à cet espace, sera mis en place une exposition provisoire par rapport au sentier des mines. Elle fera office de départ du sentier des mines. C'est une exposition avec quelques panneaux explicatifs par rapport au sentier des mines.

La volonté communale par rapport à l'évolution de ce Col des planches est clairement de garder la maîtrise de ce lieu, le développer dans l'esprit qui existait auparavant, recréer aussi une vie publique au col des planches. Dans le programme intentionnel, il n'y a aucun projet précis qui est là maintenant, ce sont les intentions qui resteront encore une fois dans l'esprit de ce qui existait avant : un espace d'accueil et d'exposition pour le départ du sentier des mines, un espace permanent cette fois-ci et également aussi pouvoir gérer la problématique du stationnement dans cette zone-là.

Toutes ces réflexions doivent être intégrées dans le cadre de la révision de notre plan d'aménagement des zones, ce qui ne veut pas dire que certains éléments ne puissent se faire avant en fonction de la zone et des surfaces existantes. La réflexion est en cours mais le but est de l'intégrer évidemment dans notre révision du PAZ.

03. Itinéraires de loisirs et pistes VTT

Gay Pierre-Yves : Deuxième sujet souhaité en information, brièvement tout ce qui est la thématique des itinéraires de loisirs et pistes VTT. Ces différents itinéraires regroupent évidemment plusieurs activités dont les 3 principales qui sont pratiquées en Suisse que sont la randonnée, le vélo et la course à pied.

Ça représente aussi un certain ancrage local par les sociétés, par des manifestations et autres. Ces itinéraires sont également importants par rapport à notre master plan tourisme qui appelle un développement touristique quatre-saisons aussi avec certains événements et autres qui sont là au niveau cantonal qui doivent être porteurs.

Plusieurs activités, comme vous le voyez sur la slide qui sont regroupés sur ces itinéraires. Plusieurs activités, forcément, appellent plusieurs offres. Plusieurs parcours, vous voyez que nous avons actuellement 7 dossiers d'itinéraires de randonnée et de vélos qui sont en présentation, en discussion, en homologation au canton dont 4 qui ont été envoyés pour homologation en 2023 déjà et 3 dossiers qui sont en traitement, préavis cantonaux.

D'une fois que ces dossiers seront homologués ou bien autres, le but est de pouvoir faire une communication importante au niveau touristique et autres aussi pour les coûts, la population locale, par rapport à une carte globale qui sera en préparation à ce niveau-là. Vous voyez aussi que les procédures sont très complexes avec le canton, c'est très long, il y a énormément de retours et énormément de services qui sont concernés. Vous voyez l'agriculture, la forêt et la faune qui ne s'entend pas mais il y a beaucoup de retour, c'est quelque chose qui prend énormément de temps pour arriver une homologation.

Par exemple, vous avez la piste de VTT Verbier-Le Châble, 4 ans d'analyse, actuellement 2 consultations, 23 variantes et nous ne sommes pas encore au bout. Sur le terrain, forcément qu'il y a aussi un effort qui se fait à ce niveau-là, de la formation, de la sensibilisation par rapport aux usagers. Il y a aussi le travail que fait promo bike. L'intervention rapide sur l'entretien des sentiers que fait les travaux publics. Certaines nouvelles directives pour éviter de l'usure prématurée. Toutes ces mesures, forcément, demandent un budget en conséquence. Au niveau des travaux publics, l'entretien des

sentiers est passé de 3 à 8 personnes, ce qui a pour conséquence aussi très positive, c'est une baisse des réclamations et un niveau de satisfaction des usagers plutôt qui est élevé, chose qu'on a pu constater lors de nos différentes séances dans les différents villages et séances publiques au niveau du Conseil, on a eu souvent le retour, comme quoi nos sentiers sur la commune sont effectivement entretenus de manière parfaite et amènent du plaisir aux pratiquants.

Conséquence aussi, le tourisme estival est en hausse, il n'y a pas que ça comme cause mais, enfin le tourisme estival est en hausse. Vous avez l'exemple de 21% de nuitées hôtelière en été 2023 par rapport à l'année 2019.
Je suis à disposition s'il y a des questions.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions sur l'un ou l'autre des sujets, le Col des Planches ou les itinéraires ?

Sailien Lionel : Cela concerne le Col des planches, y a-t-il un calendrier potentiel qui est déjà sur pied ?

Gay Pierre-Yves : Alors, comme je l'ai dit, un programme intentionnel est là. Dans le planning immédiat, comme je l'ai montré aussi il y a l'exposition de cette année. Maintenant, cette réflexion doit se faire aussi par rapport aux possibilités de remise à niveau, les possibilités qu'il y a de construction là-haut par rapport à l'existant, on pense principalement au restaurant. Donc, si vous me demandez si été 2025, il y a un restaurant qui sera en place. Je ne pense pas trop m'avancer en disant que non, mais enfin, il y a la réflexion et le travail qui doivent se faire tout de suite aussi par rapport à ça.

Berset Laurent : Alors, j'ai une brève question, si tu peux rappeler aux ignares comme moi, qu'est-ce que c'est le sentier des mines ?

Gay Pierre-Yves : Le sentier des mines est un sentier didactique, au niveau de la visite des anciennes mines exploitées sur la Commune. Il va du Col des Planches à Chemin. Le projet doit être réadapté, évolué et remis au goût du jour de manière très didactique et qui justifiera avoir un lieu de départ par rapport à ça.
C'est un des projets majeurs et importants par rapport au développement touristique de cette région du Col des Planches. Mais on peut déjà le visiter. D'ailleurs, il y a quelques années, nous avons fait une visite avec le président du Conseil général comme guide. C'est quelque chose qui est intéressant et qui est appelé à évoluer.

Vaudan Julien : Avec plaisir. Le Mont Chemin est une zone très particulière pour les mines, c'est unique, avec plein de filons hydrothermaux. Nous sommes à la limite entre la zone pennique et la zone helvétique. Si vous voulez en savoir plus on en parle après.
Merci beaucoup.

04. Rangers, bilan 2023 et saison 2024

Vaudan Julien : Nous avons encore 2 objets d'information, concernant d'abord les rangers.

Michellod Vincent : Le dicastère Tourisme, culture et sport va, par Simon, le directeur de l'office du tourisme, présenter le travail des rangers et le programme de l'été 2024.

Wiget Simon : Merci Vincent, bonsoir à toutes et tous.

Je vais évoquer quelques éléments. Je vais faire vite, je vous rassure. Je vais parler des rangers, du programme touristique et de 2-3 perspectives.

Pourquoi les rangers ? Parce que, durant la période Covid, on a eu une affluence qui a considérablement augmenté sur les zones sauvages, notamment les 3 cols de Val de Bagnes, et on voit qu'on a de plus en plus de problématiques de cohabitation, d'incivilités, de personnes qui manquent aussi d'éducation et simplement d'information sur la manière de se comporter en nature dans la montagne, avec des troupeaux, avec des paysans, ainsi de suite. Il a été décidé par la commune de Val de Bagnes de traiter le problème non pas par la répression, bien qu'on doive de temps en temps faire appel à la police, mais plutôt par la voie de la sensibilisation, ce qui nous paraissait une meilleure solution.

Il a été décidé, l'année dernière, de mettre en place un programme de rangers avec plusieurs objectifs. On a déjà lancé tout ça, on a fait des flyers aussi pour informer les gens parce qu'on a remarqué que si on informait les gens simplement de manière orale, il y avait souvent une remise en question de la légitimité de ce qui a été dit, on a travaillé sur ces éléments. Là, on n'a pas simplement travaillé sur la coordination transversale, puisque finalement, ce sont des liens qui sont avec différents services, différentes entités que ce soit au niveau de la Commune, au niveau du Canton, au niveau fédéral également puisque le Haut val de Bagnes est à l'institut fédéral du paysage. Puis des liens avec les hôtes, la sensibilisation des hôtes, la médiation est présente sur le terrain, de la prévention aussi active pour les incendies puisqu'on a des étés qui sont de plus en plus secs et les gens ne se rendent pas compte de la nécessité de respecter certaines interdictions. Beaucoup de tâches sont réalisées.

Également des récoltes d'informations qui sont sur le terrain qui permettent justement à différents services d'intervenir ou aux services cantonaux aussi d'agir notamment sur les plantes envahissantes.

Vous pourrez regarder les différents éléments, je pense que vous avez la présentation

Au niveau des statistiques. Où sont-ils allés ? Pour 45%, c'est sur les 3 cols. Ce n'est pas le territoire le plus grand mais c'est celui qui pose le plus de problèmes en termes de cohabitation avec notamment le van Life, les camper, un accroissement de la fréquentation de cette zone-là. Et puis il y a toujours l'exploitation agricole et la problématique de l'espace naturel qui est à prendre en compte. Le reste est réparti : 30% dans le Haut val de Bagnes, 13% sur Verbier et 12% sur Bruson.

Comme vous le voyez, les rangers ne sont pas engagés à 100%. On les a répartis durant les 4 mois d'été avec plus de présences en août. C'est là où il y a plus de monde aussi dans les montagnes.

Les différents éléments qui ont été traités, donc c'était tout ce qui est camping sauvage, VTT c'est en lien avec la cohabitation, les déchets sauvages (littering), tout ce qui est des néophytes envahissantes, c'est un sujet qui devient de plus en plus problématique, les stationnements non-autorisés, les 4x4 et autres dans les alpages et puis les respects des zones protégées et des districts francs fédéraux.

Quelques exemples des éléments qui nous paraissent complètement normaux à nous, de ne pas aller dans les prés, pour certaines personnes, ils ont une vue un petit peu bucolique de tout ça avec la petite maison dans la prairie et ils se disent qu'ils peuvent aller gambader dans les prés et planter leur tente où y aller avec leurs véhicules. Donc, il y a la sensibilisation à faire avec ça.

La cohabitation avec les VTT est également un gros point puisque la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs indique qu'il faut cohabiter entre les randonneurs et les VTT. Donc,

il y a du travail à faire sur ce niveau-là qui est réalisé aussi avec l'aménagement du territoire et Promo bike.

On a tout ce qui est le littering. Vous voyez la chose qui me fait le plus sauter en l'air, des personnes qui ramassent les crottes de leurs chiens, les mettent dans un sac plastique et posent le sac plastique à côté du chemin, si ce n'est pas les envoyer dans les prés. Donc, on a beaucoup d'éducation à faire car des gens qui se permettent de faire ça on se demande où est leur logique.

Il y a aussi tout ce qui est des néophytes envahissantes. Donc là, je n'ai pas une formation de biologiste mais les rangers sont formés pour ça justement pour les signaler aux services concernés, de manière à pouvoir faire de l'arrachage ou des traitements.

Les véhicules dans les alpages. C'est sûr que quand on habite Genève et qu'on a un gros 4x4, il faut bien le rentabiliser, ce qu'ils ne peuvent pas faire à Genève donc ils viennent ici. Je n'ai rien contre les Genevois. Je prends juste cet exemple-là puisqu'il a été souvent relevé par les médias, mais c'est vrai qu'on a souvent des gens qui ont des 4X4 qui n'ont pas forcément d'utilité et se disent, je veux l'utiliser quand je vais en montagne et ce n'est pas toujours approprié.

Pour tout ce qui est des zones protégées et district francs fédéraux qui ont des règles particulières que les gens ne connaissent pas la plupart du temps et pour lesquelles le travail des rangers est vraiment très précieux. Durant cet été, on a eu d'excellents retour autant de la part des clients que des partenaires que des paysans et ainsi de suite. Les clients apprécient d'avoir des informations qui ne viennent pas de la police même si des fois ça chauffe un petit peu.

Effectivement, il ne faut pas se voiler la face, quelquefois la police a dû être appelée mais généralement ça se passe bien au niveau de la discussion. Et puis les partenaires et surtout tout ce qui est du monde agricole ont relevé la très grande importance de ces rangers et la Commune a décidé de poursuivre l'action et de la doubler en termes de budget puisque l'année dernière on avait un budget de 30'000 francs pour cette première année d'essai et cette année, on a un budget de 60'000 francs qui nous permet d'engager plus de monde.

On a 3 rangers, ça fait 1,6 équivalents plein-temps qui sont actifs de début mai à fin octobre, avec des périodes plus condensées durant les mois de juin-juillet-août et en partie septembre. Comme vous le voyez, le budget de 60'000 francs, ce sont les salaires, les déplacements matériels et habits.

La gestion de ce projet est faite par Verbier tourisme. On ne voulait pas relier ça à la police ou à d'autres départements et on a des collaborateurs qui sont sur le terrain. Donc ça paraissait logique que le dicastère CTS nous délègue cette organisation, sous son contrôle, évidemment.

Voilà pour ce qui est des rangers, je ne sais pas si vous avez des questions à ce sujet-là ou des remarques ?

Vous les verrez cet été, n'hésitez pas à aller discuter avec eux et à leur faire part aussi de problématiques que vous voyez et à nous faire remonter aussi des éléments que vous auriez remarqué sur le terrain, c'est comme ça qu'on va pouvoir avancer.

Le but n'est pas de faire de la délation mais plutôt de faire de l'information.

05. Programme touristique de l'été 2024

Wiget Simon : Je viens maintenant au programme touristique estival. L'été est enfin arrivé, durant une journée en tout cas. Faire le programme de l'été, ça serait un peu compliqué, tellement il y a de choses à faire dans la destination Verbier / Val de Bagnes, que ce soit en extérieur, que ce soit en intérieur avec du patrimoine, du sport, de la fête et tout ce qu'on veut, raison pour laquelle on avait fait notre campagne destination of contrast.

Je vais simplement vous parler des événements majeurs qui constituent une petite part de ce qui se passe dans la destination mais qui est aussi le reflet de ce qui se vit dans l'été, dans la destination sachant qu'ils sont complétés par énormément d'autres manifestations, animation, activités. J'espère que vous ne me tiendrez pas grief de ne pas les citer mais je crois qu'avec le match de foot, ça devrait aller.

On a déjà eu le grand marché des terroirs alpins qui a eu lieu ce week-end à Bruson, qui a été un succès malgré une météo de samedi qui n'était pas très favorable. On a ensuite le Solaris du 28 au 30 juin qui se passe au chalet d'Adrien. L'événement suivant, c'est le trail Verbier-Bernard du 5 au 7 juillet qui est suivi par les rencontres Verbier, musique et cinéma qui est une première. Je vous encourage à en faire la publicité, à y aller, c'est quelque chose de chouette qui peut se vivre en famille.

Ensuite, évidemment, le Verbier Festival du 18 juillet au 4 août. La fête des familles le 4 août à La Chaux, puis la Rockette du 3 au 11 août sur plusieurs sites, avec plusieurs dates, comme d'habitude. L'électroclette à La Chaux, les 17 et 18 août. Durant la même période, on a l'E-bike festival. On essaie de faire en sorte qu'il n'y ai pas de collusion de date mais ce n'est pas toujours possible.

Du 15 au 18 août il y a l'E-bike festival et puis la Spartan du 24 au 25 août. Suivi du tour des stations le 31 août et d'une manche de coupe d'Europe de DH du 13 au 15 septembre. Pour terminer la saison des événements, Bagnes, capitale de la raclette qui fêtera son 20e anniversaire du 21 au 22 septembre.

Comme vous l'aurez remarqué, il n'y a pas le Paddle cette année. Pour des raisons de budget et d'organisation, les organisateurs ont préféré ne pas reconduire l'événement. On va devoir trouver un événement de remplacement, c'est aussi pour ça qu'il y a un petit trou début septembre. Notre objectif est d'avoir durant toute cette période estivale des événements chaque week-end pour maintenir une fréquentation qui soit attractive.

Voilà pour ce programme de l'été, je ne sais pas si vous avez des questions, sinon vous avez toutes nos informations sur le site ou je suis à disposition et puis je vais clore cette intervention par quelques perspectives, une prise de hauteur, comme l'a fait Maarten, puisque une fois la réalisation du masterplan terminé, on a défini un petit peu le style de l'ascension qu'on allait réaliser. Il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites, beaucoup de choses qui ont été engagées et qui sont intégrées dans le master plan mais il y a encore d'autres choses qui sont à réaliser.

On travaille actuellement sur un plan pluriannuel pour se dire : ok, on s'est fixé cet objectif-là. Il y a des lacunes, il y a des points forts, comment est-ce qu'on peut travailler ?

Se donner l'objectif est une chose, avoir une feuille de route en est une autre.

Ce sont les perspectives pour les années à venir, sachant que le daily business de Verbier tourisme fonctionne bien. On vient de clore notre premier exercice de Verbier tourisme avec succès.

Tout fonctionne bien, on peut maintenant se mettre au travail pour développer des nouveautés sur une base solide et ça, c'est aussi en grande partie grâce au travail de nos équipes du comité directeur et du Conseil d'administration qu'on a pu le réaliser et je profite pour les remercier. Merci beaucoup pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, plein de choses à faire cet été.

08. Divers

Vaudan Julien : Nous passons aux divers.

Maret Christophe : On poursuit par un projet un peu innovant qui s'appelle Infomaniak. Peut-être que ça parle à certains. Je souhaite vous donner le contexte, comment ce projet est arrivé ? Quelle est son issue ? Comment va-t-il évoluer ?

Quelques petits enjeux : avec GECAL on a le défi de chauffer Verbier, pour essayer de décarboner, avec des pellets. Les évolutions en termes de fourniture, en termes de coût nous impactent. On se doit de réfléchir à de nouvelles sources d'énergies, de nouvelles possibilités de trouver des alternatives en termes d'efficacité énergétique.

Nous avons eu un contact privilégié avec la société Infomaniak qui nous a approché pour réaliser un data center à Verbier. Nous avons saisi cette opportunité avec une réflexion au travers d'Altis mais aussi au travers des services communaux.

Ce data center de nouvelle génération utilise l'énergie qui est fournie par les ordinateurs ou les machines qui sont à l'intérieur du data center. L'objectif est de récupérer cette chaleur et de l'utiliser pour employer un chauffage à distance à côté du Centre sportif.

C'est un modèle un peu innovant mais qui existe. Il a été réalisé avec les services industriels de Genève à Carouge sous un bâtiment d'habitation.

Le 1er mai, on a eu une séance avec la société Infomaniak chez Altis. Nous avons ensuite fait une étude d'implantation pour savoir où on pouvait implanter cette installation. Nous avons eu des échanges aussi avec différents services (plusieurs services et plusieurs sociétés du groupe ALTIS sont impactés par ce projet).

Premièrement, SOGESA, pour l'alimentation en énergie électrique.

CEDRE SA puisque pour amener autant d'énergie à ce datacenter, on a besoin d'un réseau.

Ensuite GECAL serait partenaire pour récupérer cette chaleur et la transformer au travers de la chaufferie du Centre sportif.

La dernière société est SATEL Dranse puisqu'il faut la fibre pour alimenter le data center. Et puis la commune de Val de Bagnes qui s'implique pour la coordination.

On a déjà présenté un petit peu le projet à la commission, on en est au départ mais nous avons un minutage qui est assez rapide dans le temps.

Le site du Centre sportif est celui qui nous semble le plus adapté puisque, avec l'énergie produite, on pourra y amener de l'efficacité énergétique. L'énergie qui est émise par le data center passerait dans des pompes à chaleur qui utilisent la chaleur pour alimenter la chaufferie du centre.

L'emplacement définitif n'est pas déterminé à 100%. On en est aux phases d'études, aux phases d'optimisation, de savoir la grandeur du local, de quelle manière on va l'intégrer au centre sportif.

Dans les bases la commune construirait la caisse où viendraient s'implanter ces datacenters et ces ordinateurs. Il y a une partie GECAL puisque on doit mettre les transformateurs qui récupèrent la chaleur des ordinateurs qui est diffusée au travers de ces bases pour la mettre dans le chauffage à distance ou dans le Centre sportif. GECAL doit construire un local qui soit annexé à ce data center avec l'ensemble des pompes à chaleur.

Comme je vous l'ai dit, il y a plusieurs autres sociétés qui viennent se lier à ce projet-là autant Satel, Sogesa. Un flux financier va se faire au travers des différentes sociétés.

Les avantages pour les parties prenantes. Tout d'abord, je pense que c'est un projet innovant qui a un intérêt pour l'image de la Commune, surtout quand on parle de décarboner notre station. C'est typiquement un projet qui peut apporter une visibilité en termes d'innovation sur notre commune.

La sécurité d'approvisionnement. On est quand même lié au pellet qui a des limites de fourniture. Il nous faut imaginer une autre source de chaleur.

La réduction des charges pour le chauffage du centre sportif. Cette chaleur diffusée au travers de ces ordinateurs va pouvoir alimenter directement le centre sportif.

C'est aussi un contrat de longue durée puisque ça s'inscrit sur 25 ans minimum.

Et c'est une opportunité commerciale pour les différentes sociétés du groupe.

La feuille de route, je ne vous cache pas, on est pris dans le temps, puisqu'on désire arriver avant la fin décembre à vous présenter le projet abouti en termes financiers (flux financiers au travers de SOGESA, frais liés pour GECAL et les avantages et investissements pour la commune avec les différents amortissements des installations).

L'objectif est qu'en 2027 on soit en pleine puissance et en production de chaleur.

Pour le plan financier, ces chiffres sont encore provisoires, on a fait des estimations de coûts. L'investissement pour la commune est de 3 millions et demi qui sera investi sur 3 ans.

Pour les frais opérationnels, on louerait la centrale, il y a tout l'exploitation et la maintenance, on a fait une estimation autour de 112'000 francs de rentrées mensuelles pour la commune et les différentes sociétés.

Pour les recettes mensuelles, on vendrait environ 218'000 francs d'énergie électrique à ce data center, avec un résultat annuel estimé aux environs des 1,2 millions. C'est une affaire qui rapporterait de l'argent.

Avez-vous des questions volontiers ?

Veuthey François : François Veuthey, est-ce que ça comporte des risques d'installer un data center ? Je ne me rends pas tellement compte de ce que ça représente mais quand je vois la consommation d'électricité que ça a, est-ce qu'il y a des risques ? Feu ? Sécurité sanitaire ?

Maret Christophe : Alors, on est allé voir le datacenter qui est à Carouge. Il est sous un bâtiment d'habitation, il est aussi lié au chauffage à distance qui est dans cette zone-là. Je pense que les estimations des risques ont été établies et on les reprendra pour les analyser. Actuellement en tout cas, il n'y a rien qui a été identifié de gros risques pour l'installation au même titre que le risque de la chaufferie actuelle avec les pellets.

Pour nous, c'est une réelle opportunité d'avoir une autre source d'alimentation, même si on aimerait bien avoir des ressources indigènes. On voit les limites entre l'approvisionnement et les coûts des matières premières qui augmentent, qui ont un impact direct sur le fonctionnement. Merci.

Oreiller Marie : Il y a 2 ans, on nous a fait une présentation sur les risques de pénurie et de black-out. Un datacenter utilise énormément d'électricité. Est-ce qu'en cas de problème, on serait capable de tenir au niveau électrique ce datacenter et le reste de la Commune ?

Maret Christophe : Un groupe électrogène est toujours en parallèle d'un data center. Infomaniak veut implanter 3 datacenters. Il y en a à Genève, à Zurich et ça serait un à Verbier.

L'objectif est d'avoir de la redondance sur les installations, ça veut dire que c'est tout à coup on a une coupure d'électricité sur Verbier ils ont la possibilité de dévier sur les autres lieux. Le risque en termes de coût en cas d'arrêt du Data Center est énorme. En termes d'alimentation électrique et d'électricité, parfois on en a trop.

Ce matin, on a une séance de crise parce qu'on a payé l'énergie supplémentaire d'ajustement 14 francs le KWH. On est dans une période où on ne parle plus tellement de pénurie mais plutôt d'énergie supplémentaire liée à l'implantation de panneaux solaires. Si vous lisez un petit peu l'actualité de ces jours-ci, vous vous rendez vite compte les enjeux.

En termes de pénurie, vous voyez que la Confédération a aussi pris des mesures pour pallier ça avec des installations qui devraient répondre en cas de réelle pénurie d'énergie. Ici, tout le monde a baissé son alimentation, ses coûts d'électricité aussi par des économies. Le risque de pénurie a disparu les radars actuellement.

La question est légitime. Après nous, ça nous ça nous apporte aussi d'avoir un ruban linéaire sur toute l'année en termes d'alimentation électrique.

Morand Sylvain : Vous nous aviez parlé avec le projet du centre sportif d'un lien entre la patinoire et les piscines chauffées pour le chauffage et ce que ça remet en question cette relation entre la patinoire et le chauffage des piscines ?

Maret Christophe : Actuellement, le service de l'aménagement du territoire, qui a la charge du sens sportif, est en train de regarder comment implanter ce local-là pour qu'il n'y ait pas d'impact sur le futur centre sportif. L'impact, c'est surtout qu'on puisse utiliser cette source de chaleur.

Il faut savoir qu'il y a des moments où on a trop de chaleur et où on pourrait utiliser cette chaleur gratuite pour les installations, autant pour chauffer les piscines que pour faire de la glace au travers des pompes à chaleur, où on peut inverser les sources.

Deslarzes Frédéric : Je reviens sur ce qu'a dit Marie Oreiller. Il y a 2 ans, on nous dit que c'est une catastrophe qu'on va avoir des coupures d'électricité. On prend 30% d'augmentation pour tout le monde en disant : c'est le marché, c'est la catastrophe. Et aujourd'hui, on nous annonce un datacenter qui consomme des wagons et on nous dit qu'il y a assez d'électricité.

A quand la baisse proportionnelle ?

Maret Christophe : Il faut regarder un peu plus haut puisque, au niveau fédéral, c'est Swissgrid qui gère l'entier de l'alimentation électrique. Je peux vous dire que sur l'année, nous sommes toujours bénéficiaires sur l'ensemble des productions électriques. Nous sommes plutôt déficitaires à certaines périodes de l'hiver mais, actuellement, les coûts sont variables. C'est au niveau fédéral que ça se discute, pas au niveau local.

Au niveau de l'énergie, c'est la même chose. Vous avez le coût de base puis toutes les taxes sur lesquelles on n'a aucune mesure, hormis quand on vous a fait 3 centimes de rabais sur les factures d'électricités. C'est le seul moyen que nous avons au niveau local de vous faire subir un peu moins ces hausses des tarifs.

Vaudan Julien : Merci pour vos questions. On passe au dernier sujet.

Felley Cédric : Mesdames, messieurs bonsoir. Le Conseil municipal m'a demandé de préparer quelques slides sur la problématique des gains illicites, une présentation sur la même thématique avait déjà été faite au Conseil général de la précédente législature. La présentation qui vous est faite ce soir est nouvelle car on apprend tous les jours sur cette problématique des gains illicites.

En premier élément, c'est une définition. La confiscation des gains illicites, c'est en fait priver un constructeur des bénéfices réalisés en violation de la législation sur les constructions. La confiscation des biens illicites est régie par 2 articles dans la loi sur les constructions.

Je cite : dans les cas graves, notamment lorsqu'un projet de construction est réalisé malgré un refus de l'autorisation de construire, que des prescriptions ont été violées par cupidité ou qu'il y a récurrence, l'amende peut être portée à 200'000 francs. En outre, les gains sont confisqués conformément aux dispositions du code pénal Suisse.

Le deuxième article précise que les infractions se prescrivent par 7 ans.

En résumé, pour pouvoir confisquer les gains illicites, il faut que le cas soit grave au niveau de la loi, ça veut dire qu'un constructeur ait réalisé une construction malgré un permis de construire. Un petit point d'attention là-dessus en fait, si un constructeur réalise une construction qui est illicite mais en ayant obtenu un permis de construire, on ne peut pas lui confisquer les gains illicites. Un exemple : la commune autorise un bâtiment trop haut par rapport à son règlement. Le constructeur peut réaliser plus de surface puisqu'il a obtenu plus de hauteur, on ne va pas pouvoir aller lui confisquer des gains illicites puisqu'il a réalisé son bâtiment conformément à l'autorisation de construire qui a été délivrée. Il faut également que le gain soit effectivement réalisé. Un exemple que je pourrais donner, c'est : la commune refuse une autorisation de construire pour une nouvelle construction. Malgré ça, le constructeur commence les travaux, il y a une intervention finalement de l'autorité pour arrêter ces travaux, il n'aura pas réalisé de bien. Malgré le refus de l'autorisation de construire, on ne va pas pouvoir aller chercher des gains illicites puisqu'il n'en aura pas réalisé.

Une grosse difficulté dans la confiscation des gains illicites, c'est d'arriver à déterminer la quote-part des parties licites et illicites ainsi que les bénéficiaires de la plus-value : des sociétés en cascade, des ventes, etc. Déterminer avec le pouvoir d'une administration : qui a fait quoi ? C'est extrêmement compliqué.

Et un dernier élément : il faut que l'infraction ait été commise, il y a moins de 7 ans.

J'ai illustré ces éléments-là par un cas pratique qui est sur la table du service des constructions depuis quelques années. Donc, en 2004, un constructeur qui réalise un aménagement de son chalet en aménageant un espace bien être dans un garage. En 2014 la commune constate l'infraction lors d'une visite qui avait été faite pour une autre transformation du chalet. On a constaté que ces locaux avaient été aménagés. Entre 2015 et 2016, on essaie de trouver une solution avec les constructeurs mais les dossiers qui sont déposés ne peuvent pas être autorisés parce que la densité constructible est

largement dépassée. Donc, il y a un ordre de remise en état qui est notifié. Entre 2017 et 2018, le constructeur sollicite des délais pour la remise en état en invoquant l'achat de densité, etc. Il finit par déposer un nouveau dossier de régularisation qui n'arrive pas à aboutir. On confirme la remise en état. Et puis, en 2019 - 2020, donc 5 ans après s'être aperçu que la construction n'était pas réalisée conformément au plan, une procédure pénale administrative est ouverte et une décision est rendue avec une amende assez importante pour infraction à la loi sur les constructions et une confiscation des gains illicites pour la plus-value. Le constructeur conteste cette décision devant le tribunal cantonal. Il gagne. Une décision favorable au constructeur est rendue par le tribunal cantonal. La Commune n'en reste pas là. On découvre un petit peu cette problématique des gains illicites, on conteste la décision du tribunal cantonal devant le Tribunal Fédéral et on perd.

Si je résume un petit peu ces deux décisions du tribunal cantonal, donc la décision du tribunal cantonal qui est favorable au constructeur, on a essayé de justifier le fait qu'il a continué à louer son bien, donc continué à bénéficier de ces sommes d'argent qui venaient des surfaces qui étaient illicites.

Le tribunal cantonal dit : non, ça ne constitue pas un délit continu. On a une prescription absolue au niveau du droit sur les constructions. C'est la commission de la fraude qui est déterminante, même si le cas apparaît plus tard. Le cas a débuté en 2004. Si on n'a pas découvert ça en 2011, on ne peut plus confisquer de bien illicite. Quand on a constaté la faute, en fait, on ne pouvait plus rien faire au niveau de la confiscation des gains illicites, respectivement mettre des amendes.

Donc on a porté l'affaire devant le Tribunal Fédéral qui a donné tort à la Commune en précisant que nous n'avons aucun intérêt à agir dans le cadre d'une procédure pénale parce que ses intérêts ne sont pas touchés.

En gros, la confiscation des gains illicites n'a pas pour but de renflouer les caisses communales mais d'empêcher les constructeurs d'en bénéficier.

A partir du moment où les intérêts ne sont pas touchés, la Commune n'a pas qualité pour recourir au Tribunal Fédéral.

Ça met en évidence la partie en haut à gauche de ma présentation, la confiscation des gains illicites, c'est plus facile à dire qu'à encaisser.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions ?

Oreiller Marie : Si j'ai bien compris, il faut que le gain illicite soit réalisé ?

Ça veut dire que si on construit un chalet, qu'on fait un spa, tant qu'on n'a pas vendu plus cher grâce à notre spa, on n'a pas réalisé le gain.

Felley Cédric : Ça peut être pour soi-même. On peut avoir des avantages en surfaces.

Oreiller Marie : Et comment on ferait le calcul ?

Felley Cédric : Le calcul est assez compliqué à faire.

Maret Christophe : Oui, je profite des propos de Cédric, qui a pris une autre direction.

Ça a été la cheville ouvrière dans tous ces dossiers de construction et je crois que ce soir on peut l'applaudir et le remercier pour tout son travail dans toute l'affaire des constructions. 5 ans passés à la commune, 5 ans à poursuivre un combat au travers des

différents dossiers de construction et typiquement, ce qu'il vient de vous présenter ce soir, c'est un des exemples de la complexité de ces dossiers. Et des projets que l'on a dû régler ces différentes années et qui ne sont pas tous terminés à ce jour.

Merci beaucoup, Cédric, pour ton investissement. Merci pour ces années que tu as consacrées à la commune de Val de Bagnes.

Vaudan Julien : Très bien est-ce qu'il y a d'autres points dans les divers ? Alors on finit sur des applaudissements, c'est très bien. La séance est levée. Merci beaucoup.

La séance est levée à 21h59

Pour le Conseil général :

| | |
|---|---|
|  |  |
| Julien Vaudan Président | Mélanie Mento Secrétaire |

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Réponse à la question Q08
 4. Rapports des commissions

Plénum du 19.06.2024

| Titre | Nom | Prénom | Présent | Excusé | Absent | | Titre | Nom | Prénom | Présent | Excusé | Absent |
|----------|----------------|-------------|---------|--------|--------|--|----------------------------------|----------------|-----------------|---------|--------|--------|
| Monsieur | Alter | Armand | 1 | | | | Monsieur | Frossard | Alain | | 1 | |
| Monsieur | Alter | François | | 1 | | | Madame | Heinis | Olivia | 1 | | |
| Monsieur | Amos | Guillaume | 1 | | | | Madame | Jaillet | Constance | | 1 | |
| Monsieur | Amos | Samuel | | 1 | | | Madame | Leijonhufvud | Ebba | | 1 | |
| Monsieur | Baillifard | Raphaël | | | 1 | | Madame | Léo | Anne-Marie | 1 | | |
| Monsieur | Berset | Laurent | 1 | | | | Madame | Löf | Tora | 1 | | |
| Monsieur | Besse | Cédric | 1 | | | | Madame | Lovey | Véronique | 1 | | |
| Monsieur | Besson | Félix | | 1 | | | Monsieur | Luisier | Marie-Gabrielle | 1 | | |
| Monsieur | Bircher | Félicien | 1 | | | | Monsieur | Maret | Gérald | 1 | | |
| Madame | Bourgeois | Laurence | 1 | | | | Madame | Martin | Sacha | | 1 | |
| Monsieur | Bratter | Marcus | 1 | | | | Monsieur | Mento | Mélanie | 1 | | |
| Madame | Bruchez | Sari Esteve | 1 | | | | Monsieur | Michellod | Patrick | | 1 | |
| Madame | Chevrier | Célia | | 1 | | | Madame | Morand | Sylvain | 1 | | |
| Madame | Corthay-Durrer | Anne Claude | 1 | | | | Madame | Oakman-Rossier | Christine | 1 | | |
| Monsieur | Corthay | Anthony | | 1 | | | Madame | Oreiller | Marie | 1 | | |
| Madame | Daragon | Leyla | 1 | | | | Madame | Pembe Tornay | Colette | 1 | | |
| Monsieur | Darbellay | Baptiste | 1 | | | | Monsieur | Perraudin | Florian | 1 | | |
| Monsieur | Délitroz | Gabriel | | 1 | | | Madame | Picchio | Pauline | 1 | | |
| Monsieur | Deslarzes | Frédéric | 1 | | | | Monsieur | Roserens | Stéphane | 1 | | |
| Madame | Deslarzes | Sophie | | 1 | | | Monsieur | Rossoz | Sébastien | | | 1 |
| Madame | Egger | Caroline | 1 | | | | Monsieur | Saillen | Lionel | 1 | | |
| Monsieur | Egger | Nicolas | 1 | | | | Monsieur | Tellen | Dominique | | 1 | |
| Monsieur | Farquet | Claude | 1 | | | | Monsieur | Terrettaz | Cédric | 1 | | |
| Madame | Farquet | Sarah | 1 | | | | Madame | Tristan | Martine | 1 | | |
| Madame | Favre | Aurélie | 1 | | | | Madame | Vaudan | Emily | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Guillaume | | 1 | | | Madame | Vaudan | Fanny | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Léonard | | 1 | | | Monsieur | Vaudan | Julien | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Sébastien | 1 | | | | Monsieur | Veuthey | François | 1 | | |
| Monsieur | Fellay | Simon | 1 | | | | Madame | Vincent | Angeline | 1 | | |
| Monsieur | Fournier | Romain | 1 | | | | Centre - JFCS - Céline Del Sordo | | | | | |

20

9

1

22

6

1

Démissionnaires

42

15

2

59

Centre - JFCS - Céline Del Sordo

71%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Grande salle, Espace St-Marc

Mercredi 19 juin 2024, 19h30

*Réseau Wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé*



Val de Bagnes
référence énergétique

Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation – modification de l’ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 avril 2024**
4. **Présentations**
 1. Stratégie du développement économique de Val de Bagnes
 2. Maison de la Raclette
5. **Décisions**
 1. Comptes 2023
 2. Règlements
 1. Modification du règlement sur la gestion des déchets
 2. Modification du règlement de Police
 3. Demande de cautionnement
 1. Agrandissement de la Maison de la Santé : augmentation du cautionnement solidaire communal de CHF 3'000'000, rubrique 1011.02
6. **Intervention**
 1. Réponse à la question Q08 « Risque de conflit d'intérêt entre la Commune et l'activité accessoire d'un titulaire d'un poste à responsabilité »
7. **Informations**
 1. Mise à jour du programme de législature 2021-2024
 2. Espace d'accueil au Col des Planches
 3. Itinéraires de loisirs et pistes VTT
 4. Rangers, bilan 2023 et saison 2024
 5. Programme touristique de l'été 2024
8. **Divers**



01 Contrôle des présences



01 Contrôle des présences

02 Approbation - modification de l'ordre du jour

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024**

Approuvez-vous le procès-verbal du 10 avril 2024 ?



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024
 - 04 **Présentations**
-

01 Stratégie du développement économique de Val de Bagnes



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE VAL DE BAGNES



Cité de l'énergie

Val de Bagnes
Nature et Innovation





JE ME PRÉSENTE

Maarten Van Geest

- † Délégué à la Promotion économique
- † Westland – Pays-Bas
- † Tombé amoureux du Val de Bagnes il y a plus de 25 ans
 - Touriste depuis 1996
 - R2 depuis 2005
 - R1 depuis 2013
- † Formation en économie, expérience multisectorielle et entrepreneur
- † Marié avec Stephanie, deux enfants Elisa (3) & Lucas (1)





SOMMAIRE

- ┆ PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE
- ┆ LES GRANDS ENJEUX DE VAL DE BAGNES
- ┆ PRENDRE DE LA HAUTEUR
- ┆ STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE





PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Méthodologie



1 an

d'étude approfondie des statistiques de l'OFS et de la HES-SO, des données à disposition, des différents dicastères communaux et de l'écosystème économique



> 100 entretiens

avec les parties prenantes et des contacts variés, qu'ils travaillent ou non pour l'administration communale



249 participants

à une enquête auprès des entrepreneurs bagnards



PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La Commune de Val de Bagnes



26

villages et hameaux



1

destination touristique



10 674 habitants

71% Suisse



11 736 logements

54% résidences secondaires R2



> 50 000 lits

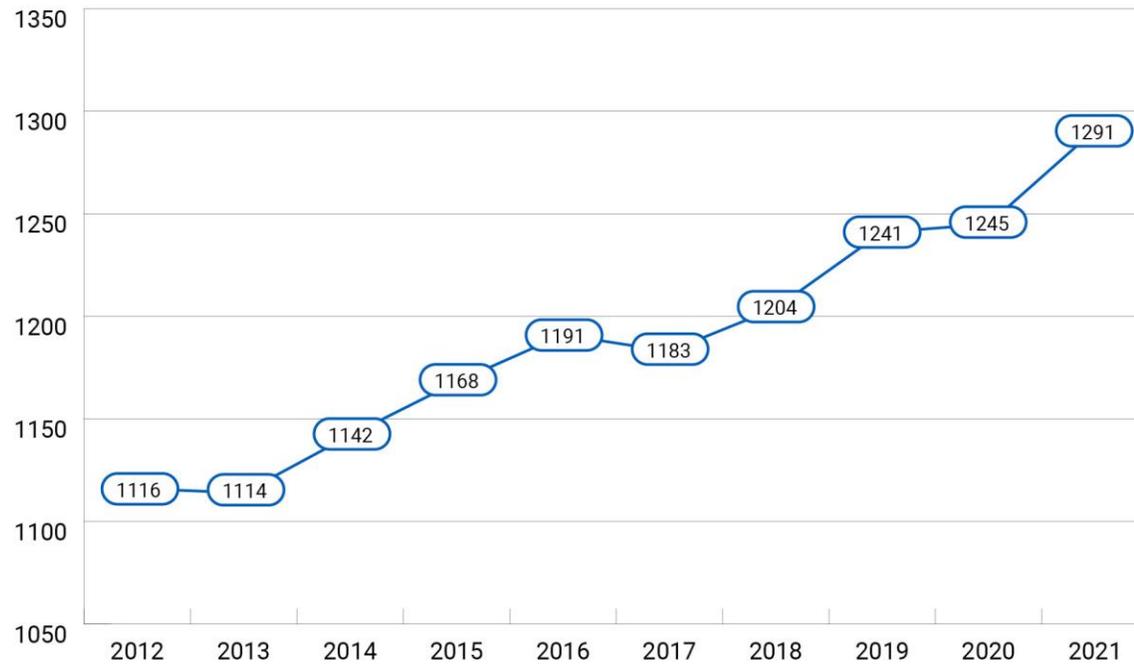
environ 14% location touristique



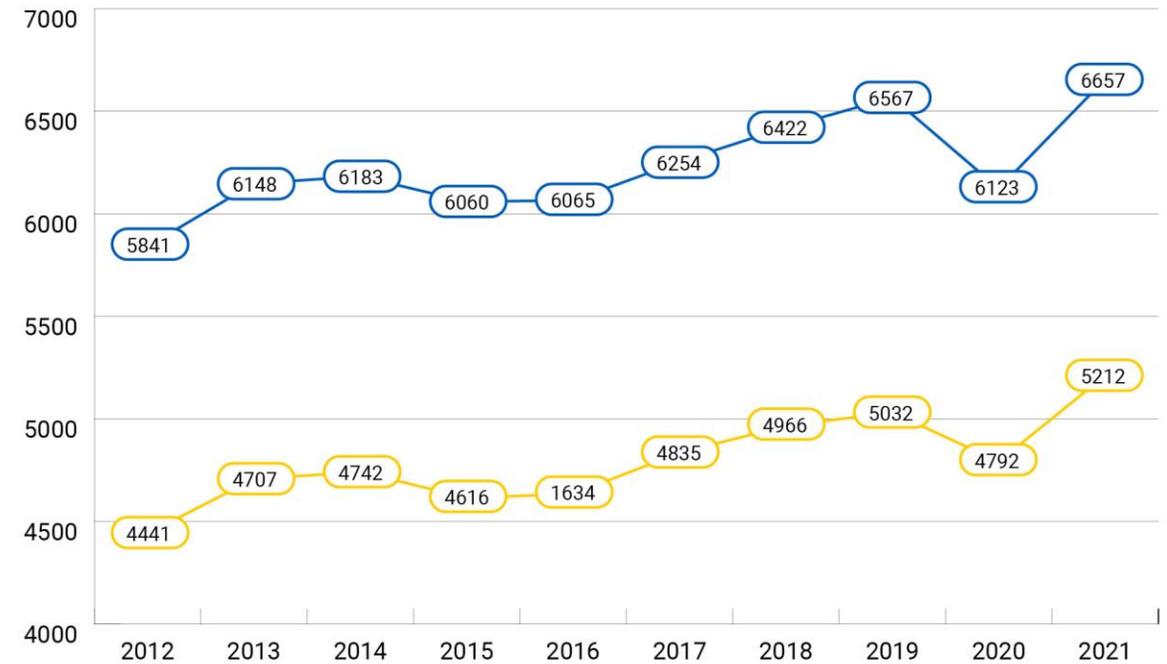
PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Statistiques de l'OFS

Établissements à Val de Bagnes



Emplois de Val de Bagnes (Emplois / EPT)



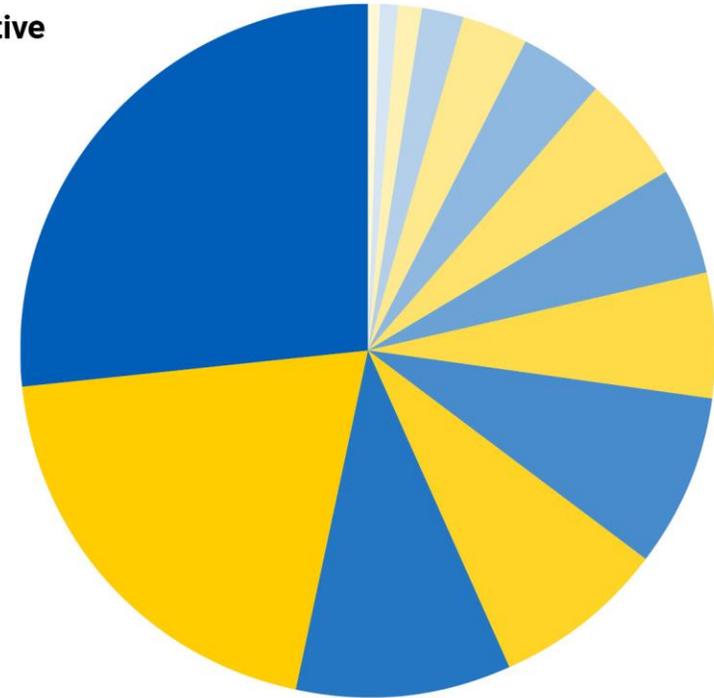


PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Statistiques de l'OFS

Valeur ajoutée brute (VAB) selon regroupement NOGA 2021

- **27%** Activités immobilières, services aux entreprises, activités spécialisées, valeur locative
- **20%** Administration publique, santé, éducation, sports, ...
- **10%** Commerce de gros et de détail, réparation, ...
- **8%** Production et distribution d'électricité et d'eau
- **8%** Construction
- **6%** Transports et activités annexes, postes et télécommunications, édition
- **5%** Alimentation, textile, cuir, bois, papier
- **5%** Activités financières et assurances
- **4%** Hébergement
- **3%** Restauration
- **2%** Autres services
- **1%** Secteur primaire
- **1%** Ind. extractives, équipements, instruments de précision, horlogerie, ...
- **0,3%** Caoutchouc, verre, pierre, métallurgie, ...
- **0%** Chimie, pharma, cokéfaction et raffinage

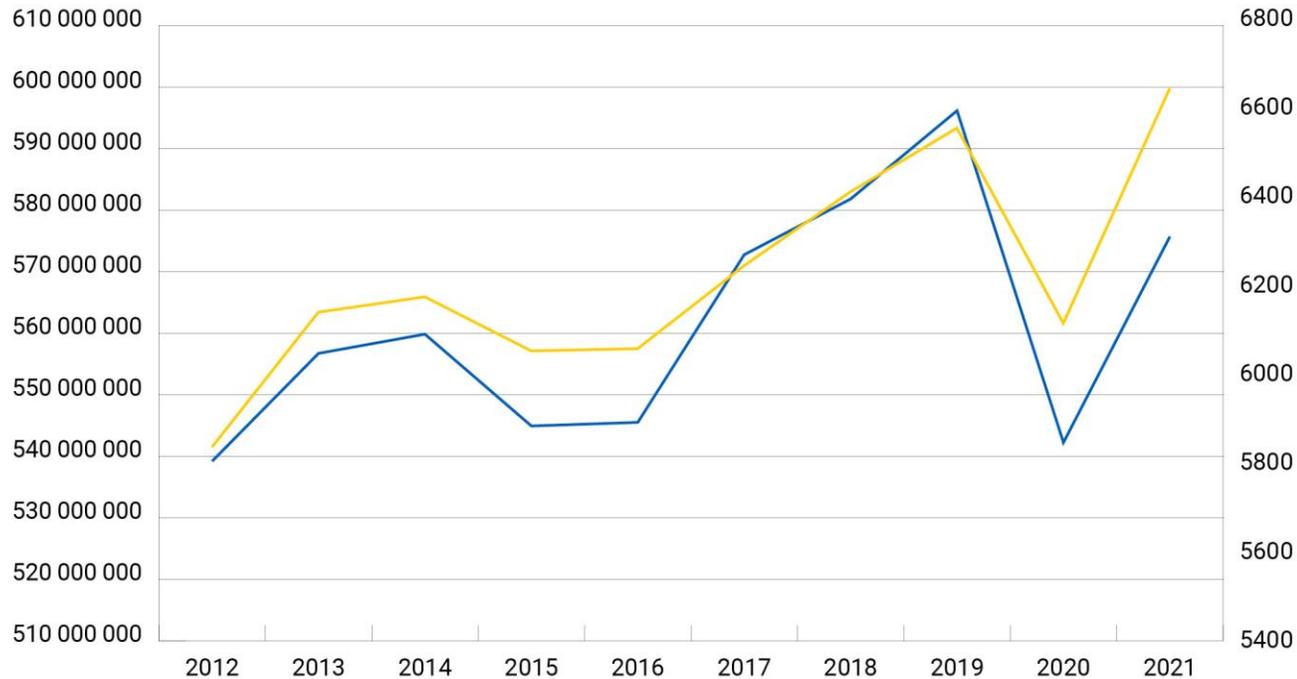




PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Statistiques de l'OFS

Représentation graphique de la VAB totale et de l'emploi



Contexte des défis économiques 2012 – 2021

- † L'incertitude du climat économique (2015 & 2016)
 - Votation sur l'imposition à la dépense et sur les successions
 - Lex Weber
 - LAT
 - Décision de la BNS de ne plus soutenir le cours plancher CHF vs. EUR
- † COVID (2020 & 2021)



PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Représentation graphique des comptes communaux

Évolution de l'impôt personnes physiques / personnes morales





PANORAMA DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Synthèse / Observations

- † Légère modification du paysage économique
- † Présence diversifiée des secteurs avec une typologie économique intéressante
- † Attractivité élevée avec une augmentation de l'impôt personne physique
- † Taux de vacance des logements (0.49% vs. 1.5% recommandé)
- † Estimation touristique : Hiver 75%
- † Résidences secondaires (forte présence, lits, nuitées touristiques)
- † Bonne santé financière; une pérennisation passe par l'action

**« L'ensemble du Val de Bagnes
fait vivre l'économie »**



LES GRANDS ENJEUX DE VAL DE BAGNES





LES GRANDS ENJEUX

Des changements qui créent des défis



- † Augmentation de la population et des retraités
- † Pénurie de main d'œuvre
- † Manque de logement



- † Développement durable – Changement climatique
- † Transition énergétique
- † Besoin de rénover



- † Modèles économiques traditionnels
- † Nouveaux modèles économiques
- † Synergie entre les acteurs économiques



- † Intelligence artificielle
- † Différence de compétences
- † Cybersécurité



- † Développement de « l'immigration économique »
- † Augmentation des prix de l'immobilier
- † Inégalités sociales



LES GRANDS ENJEUX

Nos défis 2024 – 2040

- † Maintenir l'harmonie entre le cœur (Qualité de vie locale) et le poumon économique (Attractivité de la destination)
- † Poursuivre le développement économique nécessaire (population, logement, infrastructures, innovation, etc.)
- † Apprivoiser le développement durable pour bien vivre à long terme
- † Fédérer les acteurs économiques pour faire vivre l'écosystème toute l'année

**« En maîtrisant la diversification,
nous pouvons stabiliser davantage notre économie »**



LES GRANDS ENJEUX

SWOT



- † Environnement
- † Qualité de vie
- † Notoriété et attractivité de la destination
- † Situation financière



- † Exiguïté du territoire
- † Disponibilité du logement
- † Saisonnalité
- † Collaboration entre les acteurs économiques



- † Innovation
- † Collaborations régionales, nationales et internationales
- † Nouveaux modèles économiques
- † Relations avec le secteur privé



- † Changements climatiques
- † Impact de la valeur immobilière (attractivité, population locale)
- † Mutation démographique
- † Pénurie de main d'œuvre



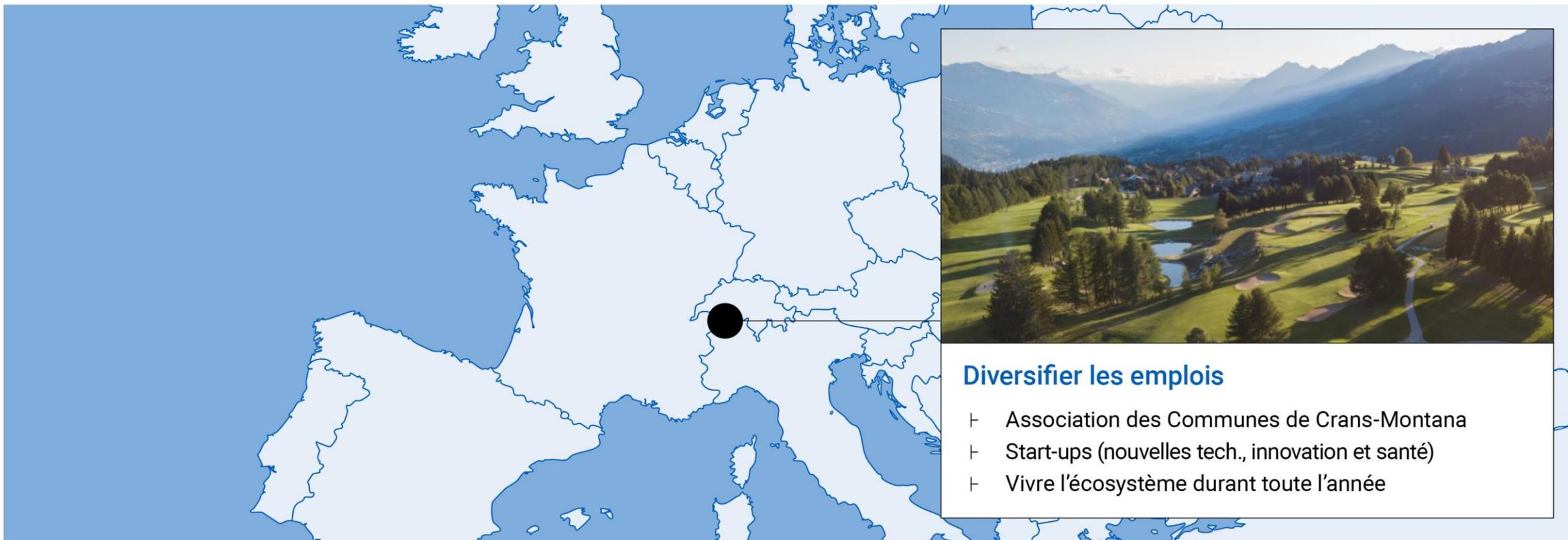
PRENDRE DE LA HAUTEUR





EN SUISSE

Crans-Montana



Diversifier les emplois

- ┆ Association des Communes de Crans-Montana
- ┆ Start-ups (nouvelles tech., innovation et santé)
- ┆ Vivre l'écosystème durant toute l'année



EN SUISSE

Engadine



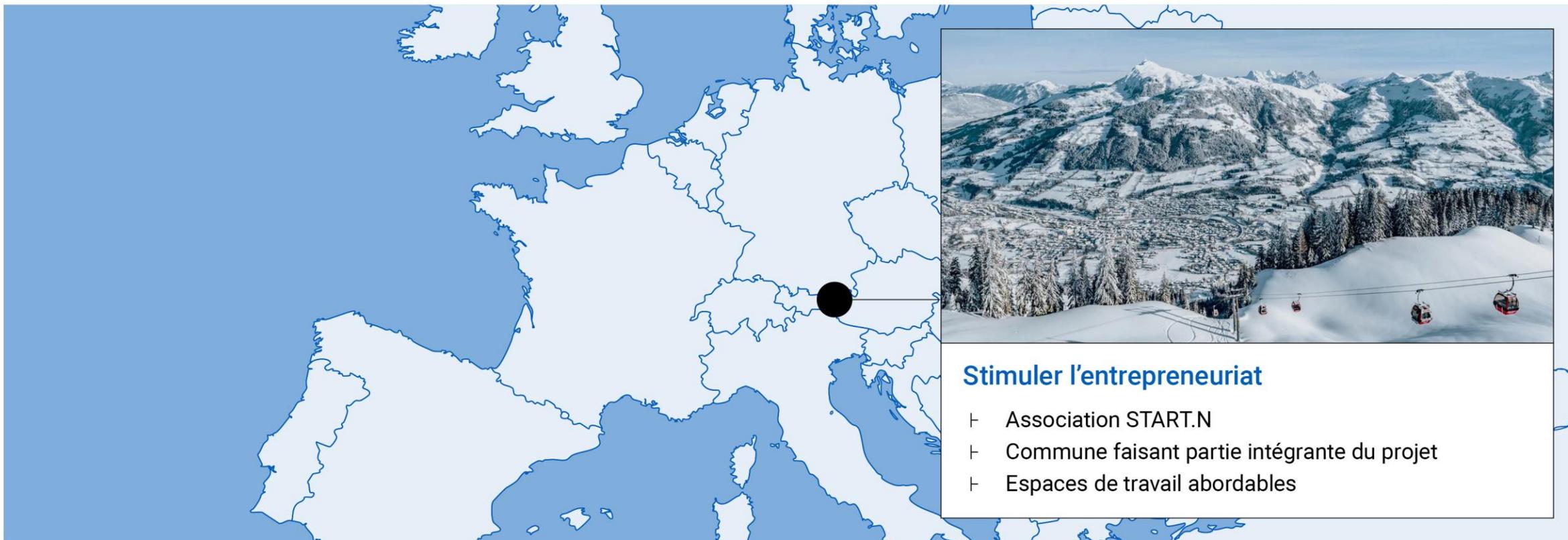
Retenir les talents de la région

- ┆ miaEngiadina
- ┆ Projet InnHub
- ┆ Stratégie de numérisation (fibre optique)



EN EUROPE

Kitzbühel





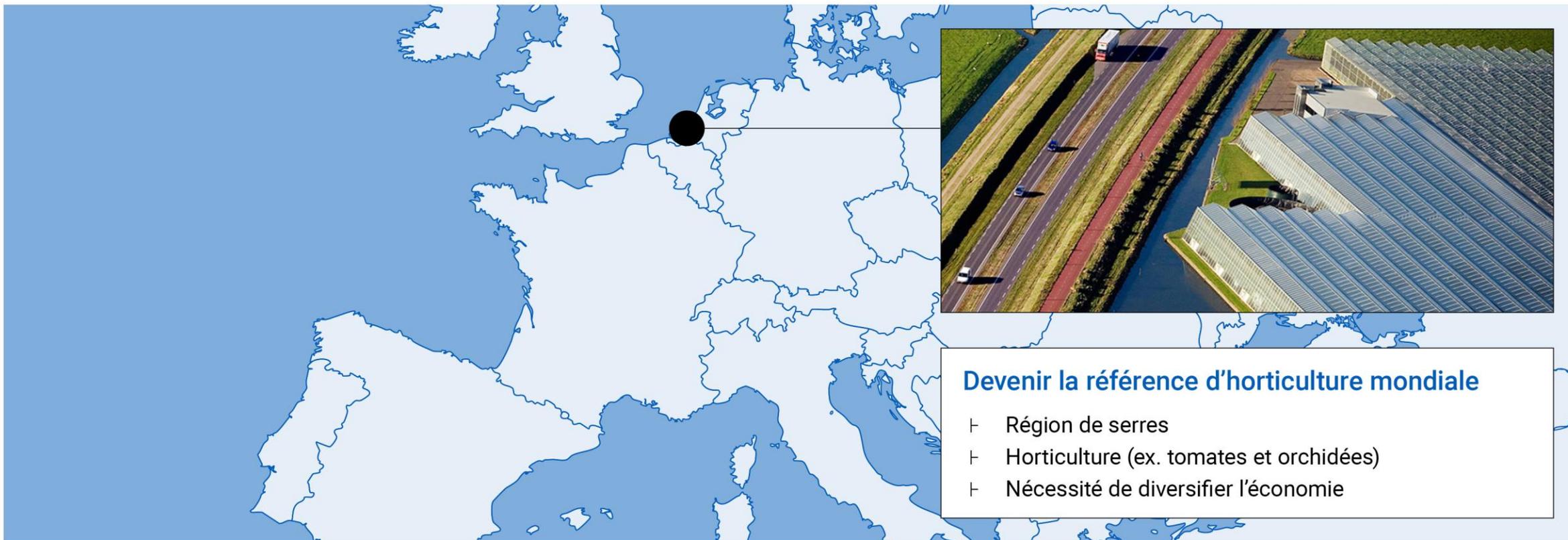
EN EUROPE

Andorre





EN EUROPE Pays-Bas





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

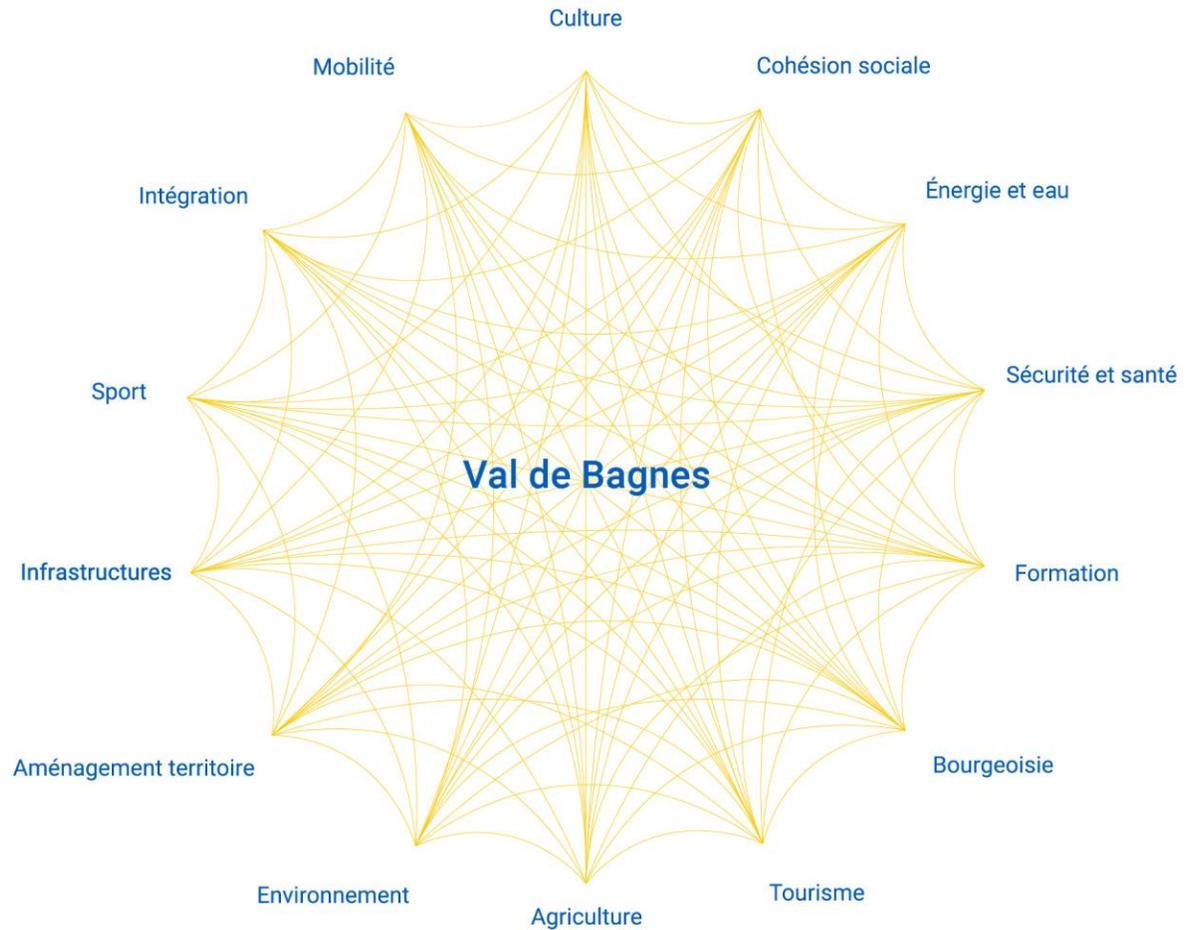




STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ensemble du Val de Bagnes fait vivre l'économie

- ┆ Qualité de vie
- ┆ Attractivité de la destination
- ┆ Économie innovante
- ┆ Développement durable





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Axes de développement



Améliorer les conditions-cadres

- † Créer et soutenir la création de logements abordables
- † Créer et renforcer les zones d'activités économiques
- † Créer et valoriser les infrastructures
- † Renforcer les conditions-cadres pour la qualité de vie, la sécurité et la santé



Fédérer pour être plus fort ensemble

- † Fédérer les acteurs économiques pour faire vivre l'écosystème toute l'année
- † Renforcer les relations intercommunales, régionales, cantonales, nationales et internationales
- † Renforcer la relation entre le service communal et les acteurs économiques
- † Partager les services entre les acteurs de l'économie locale



Innover pour se renforcer et se diversifier

- † Initier et soutenir l'innovation pour devenir une référence
- † Développer les liens entre l'économie et la formation
- † Encourager l'utilisation des nouveaux modèles économiques et inciter l'innovation des modèles traditionnels
- † Encourager le renforcement de la cybersécurité au sein de chaque secteur



Sensibiliser aux bonnes pratiques

- † Promouvoir et encourager la découverte des métiers
- † Sensibiliser à la cohabitation entre les différentes communautés
- † Encourager le développement durable et montrer l'exemple
- † Préserver l'authenticité Bagnarde et promouvoir l'agriculture locale



Stimuler l'entrepreneuriat

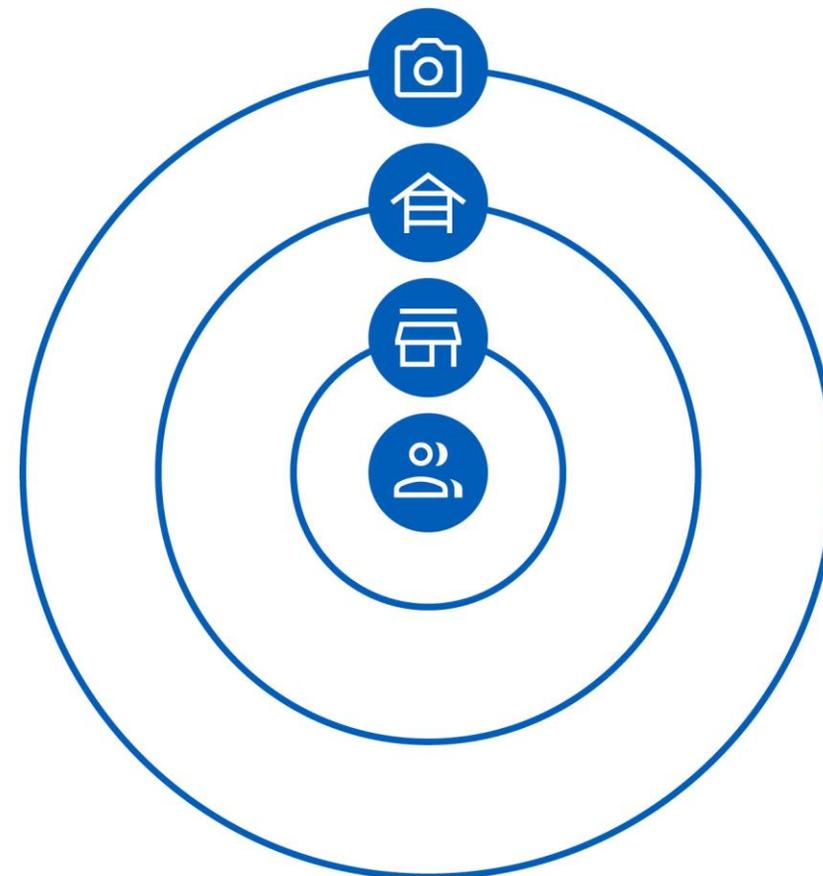
- † Accompagner les entreprises locales
- † Informer et animer le public ainsi que les acteurs économiques
- † Favoriser l'implantation d'entreprises de développement
- † Stimuler l'économie locale et ses circuits courts



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Groupes cibles

-  La population (R1)
-  Les acteurs économiques
-  Les résidences secondaires (R2)
-  Les touristes / visiteurs (T)





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

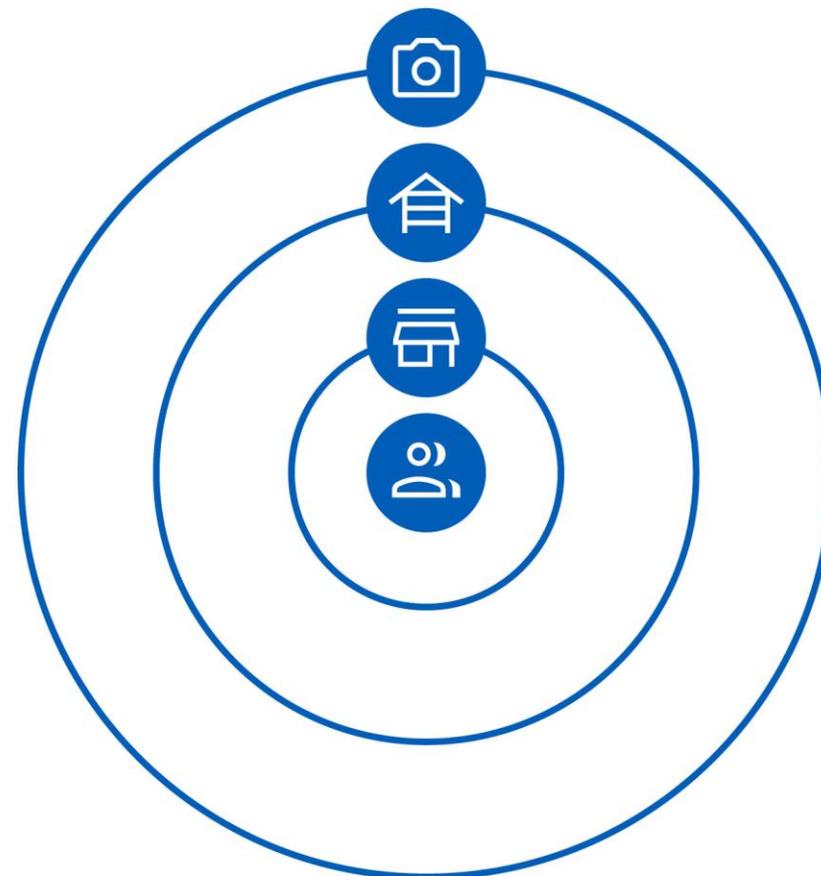
Mesures



Ouverture d'un guichet économique (2024)

Ouvrir nos portes pour renforcer la relation entre la Commune et les acteurs économiques

- † Le Châble & Verbier
- † Accompagner les entreprises
- † Informer et animer les acteurs économiques
- † Construire un lien avec le marché privé
- † Lancer la promotion économique





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mesures



Projet « Villages 2040 » (2024 – 2028)

Maintenir des villages vivants = développer les villages de demain

- † Consolider notre qualité de vie
- † Développer l'économie locale (économie de proximité)
- † Maintenir la cohésion sociale
- † Stimuler la transition énergétique
- † Offrir une mobilité innovante
- † Utiliser les ressources de manière rationnelle





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

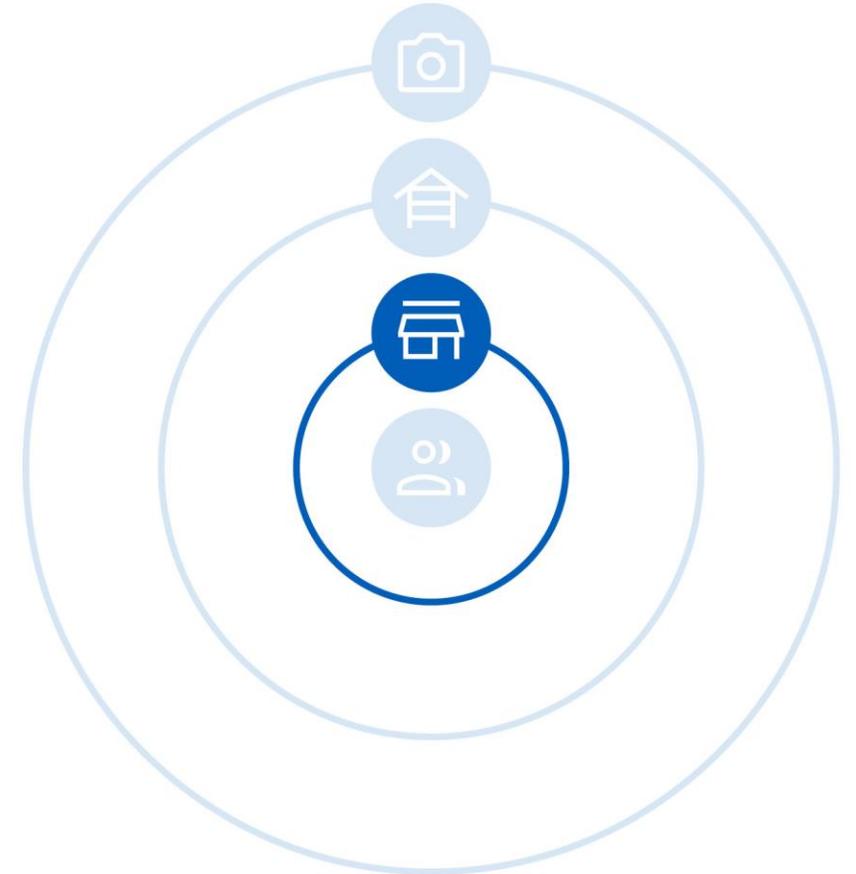
Mesures



Projet « Optimisation économique » (2024 – 2025)

Optimiser l'existant et les liens avec les acteurs économiques

- † Fédérer les acteurs économiques
- † Partager des services entre acteurs
- † Évaluer les différentes subventions
- † Créer et renforcer les zones activités économiques
- † Valoriser nos bâtiments communaux
- † Positionner la Commune au niveau du télétravail
- † Valoriser et poursuivre le PDR Grand Entremont





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

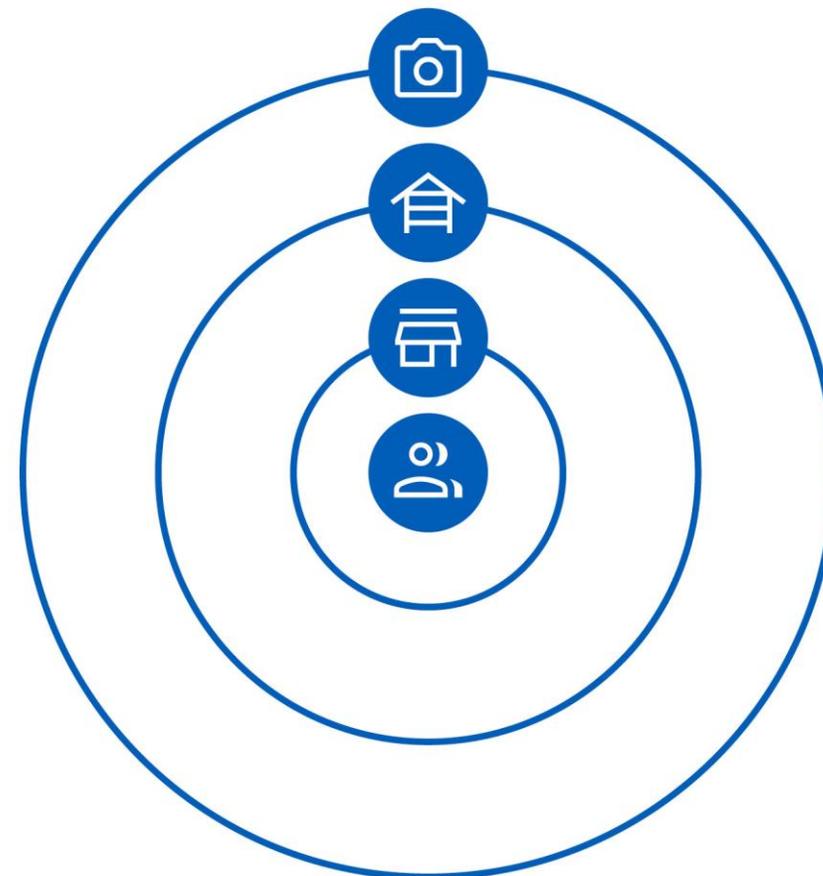
Mesures



Projet « Plateforme digitale » (2024 – 2028)

Comment voyons-nous notre avenir et comment nous rapprocher des groupes cibles ?

- † Communication
- † Emploi
- † Fidélisation
- † Wallet (ex. carte bleue & communale, bons de soutien)
- † Réservation des espaces de travail, salles de réunion et restaurants
- † Collaboration avec d'autres communes et destinations





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

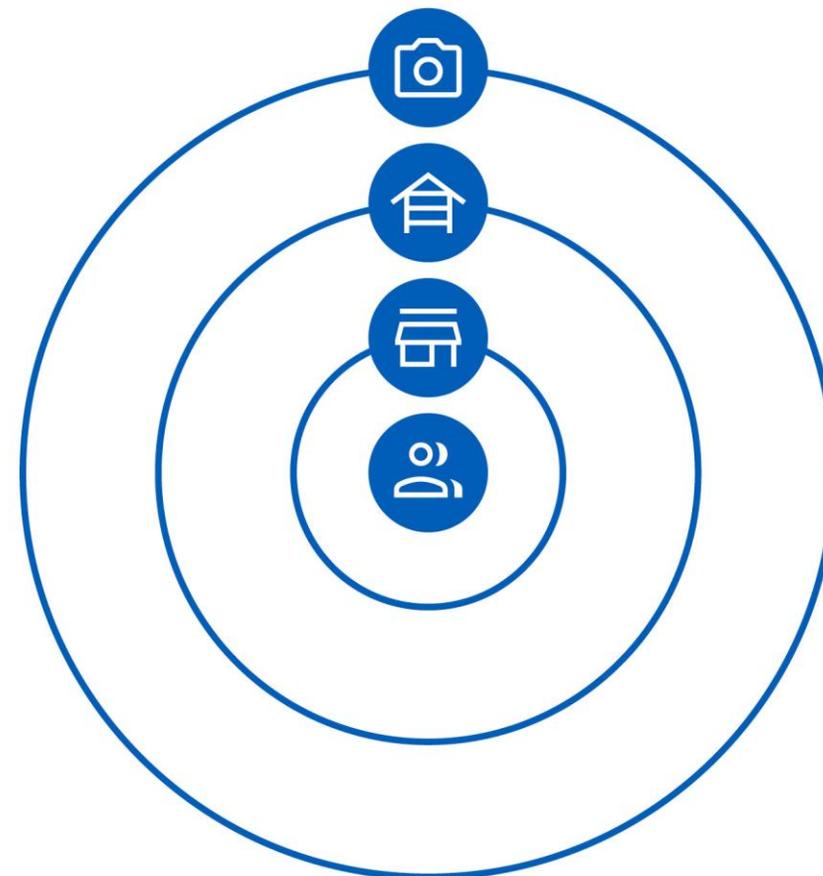
Mesures



HUB Économie & Innovation (2024 – 2034)

Réunir les parties prenantes dans un lieu stratégique

- † Bâtiment Curala, Le Châble
- † Étudier d'autres hubs (Entremont, Verbier et en montagne)
- † Entrepreneuriat – Innovation – Partenariats académiques (BlueArk et HES-SO)
- † Lieux de rencontre et de travail (économie, culture, social)
- † Bureaux & coworking abordable (ex. start-ups, organisateurs manifestations)
- † Partenaires principaux (ALTIS, Netplus, Verbier Tourisme, Téléverbier)
- † Renforcer les collaborations régionales
- † Partager des services entre acteurs économiques





STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

« Val de Bagnes et sa destination touristique, une référence de l'arc Alpin »

5 axes de développement



Améliorer
les conditions-cadres



Fédérer pour être plus
fort ensemble



Innover pour se
renforcer et se diversifier



Sensibiliser
aux bonnes pratiques



Stimuler
l'entrepreneuriat

5 mesures



Ouverture d'un guichet
économique



Projet « Villages 2040 »



Projet « Optimisation
économique »



Projet « Plateforme
digitale »



HUB Économie
& Innovation



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE ATTENTION

Maarten van Geest

Délégué à la promotion économique

+41 27 780 64 38

+41 79 454 98 11

maarten.vangeest@valdebagnes.ch

www.valdebagnes.ch

Autorités communales

CP 1, 1934 Le Châble

Route de Clouchèvre 44

1934 Le Châble VS



Cité de l'énergie

Val de Bagnes
Nature et Innovation



02 Maison de la Raclette

LA MAISON DE LA RACLETTE

BRUSON

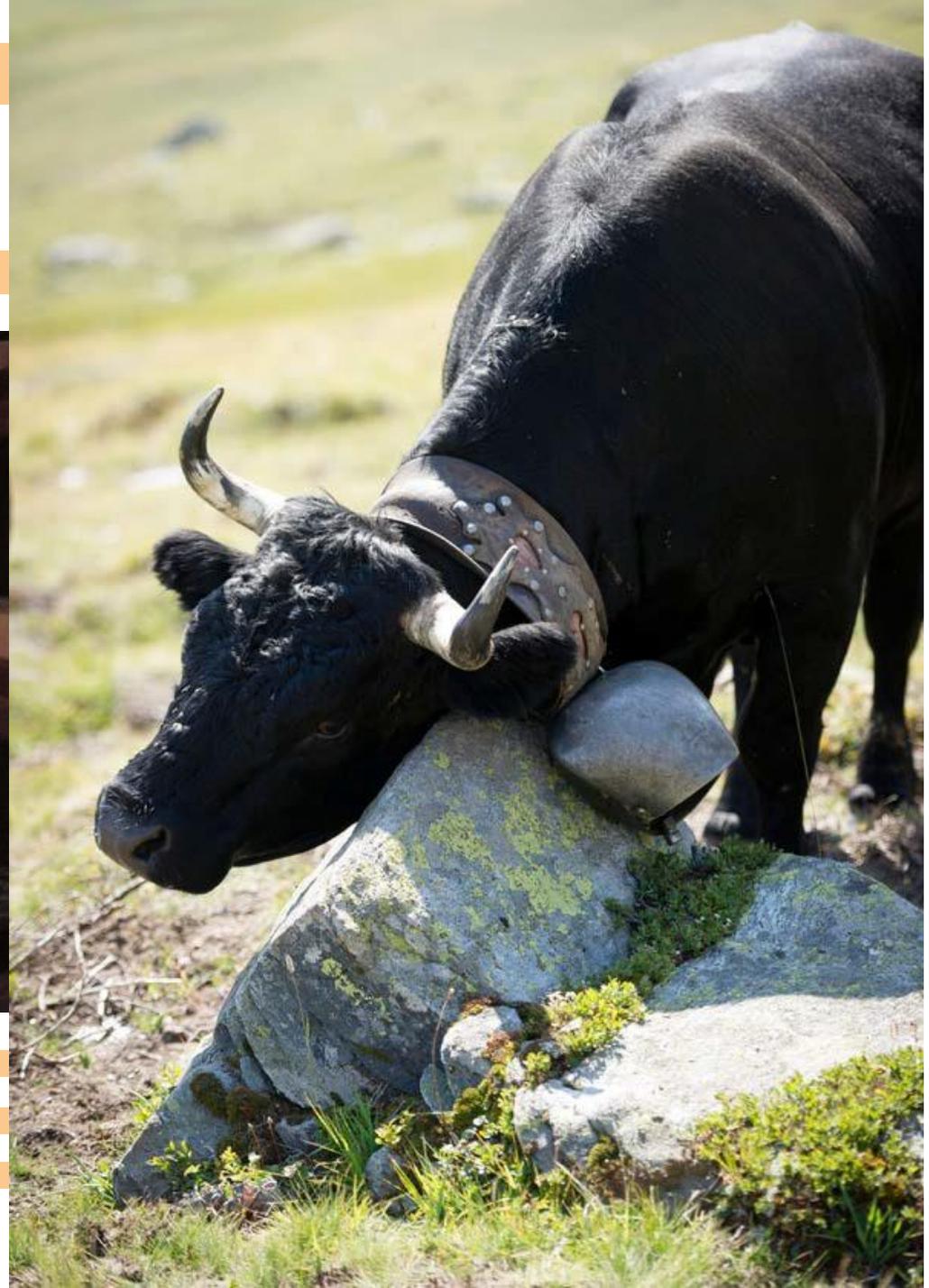


UN CENTRE D'INTERPRÉTATION ETD'EXPOSITION

UN AMBASSADEUR

UN ESPACE DE DÉGUSTATION

UNE EXPÉRIENCE TOTALE



LA VISION

La Maison de la Raclette est l'institution ambassadrice du Raclette, un centre d'interprétation contemporain centré sur la mise en valeur d'un produit régional à l'Appellation d'Origine Protégée :

le et la Raclette AOP.

Ce lieu installé au cœur de la Commune de Val de Bagnes valorise les savoirs pratiques du fromager et de l'éleveur et propose un pôle unique en Suisse de recherche et de la valorisation de cet art. Il complète et valorise l'offre du Val de Bagnes proposée par les fromageries d'Etiez et de Verbier.

C'est un espace vivant où l'on mange, pense, apprend et se délecte, un lieu où l'on vit, une expérience totale.

Dans cette maison, les savoir-faire fromagers, culinaires, agricoles et académiques deviennent sources et acteurs d'inspiration pour des créations artistiques. Les distinctions entre les savoirs sur le fromage s'estompent pour donner naissance à un nouveau modèle créatif, inventif et précurseur.

LES QUATRE PÔLES DE LA MAISON DE LA RACLETTE

Pôle 1 : L'espace de dégustation et les salles d'exposition

Le restaurant et les salles d'exposition ne sont pas considérés comme des entités séparées. Les deux espaces forment un espace d'exposition.

Pôle 2 : Un centre de recherche, de création artistique et gastronomique

Le Raclette Lab comprend :

- de la recherche en sciences humaines
- des créations artistiques
- des créations gastronomiques et recherches

Ces derniers travaillent ensemble et les données mises à jour dans les différentes recherches sont sujets d'inspiration pour des créations pluridisciplinaires innovantes.

Pôle 3 : Une laiterie de démonstration artisanale, une cave d'affinage et un parc animalier

Ces espaces présentent les gestes et les pratiques liés à la production du Raclette ainsi que les actions sur l'environnement et le vivant qui transforment le lait en fromage.

Pôle 4 : Un espace familial et médiation

Les différents espaces de la Maison de la Raclette offrent des activités ludiques, interactives et éducatives pour les enfants et les élèves de toute la Suisse.

Ces quatre pôles sont pensés pour interagir les uns avec les autres et conduire à une dynamique créative.



MISSIONS CULTURELLES, ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Missions culturelles

EÉtudes et recherches sur le patrimoine culturel matériel et immatériel du Raclette.

EDéveloppement d'un pôle de création pour mettre en avant la vivacité et la force d'adaptation de la tradition qui évolue avec son temps.

ERecherches et explorations liées aux dynamiques du patrimoine culturel immatériel.

EUn espace de sensibilisation qui permet la rencontre entre le monde alpin et ses problématiques et un milieu plus urbain.

Missions économiques

EPermettre la valorisation des ressources agricoles locales.

EÊtre la vitrine des producteurs auprès du grand public.

EAssurer la promotion et la vente des produits de la région.

EÊtre à la tête d'une valorisation de l'image du produit pour le canton.

ECréer des emplois dans la région.

EFaire profiter les structures locales de la venue des touristes (hôtels, restaurants, transports publics, institutions culturelles, etc.)

Missions touristiques

EÊtre un lieu touristique majeur de la région et du canton du Valais.

EFavoriser le tourisme 4 saisons.

EÊtre complémentaire aux laiteries d'Etiez et d'Orsières et créer des synergies.

EÊtre un exemple suisse du mélange entre tradition et création contemporaine.

EÊtre pionnier en proposant un «type de musée» inexistant à l'heure actuelle.



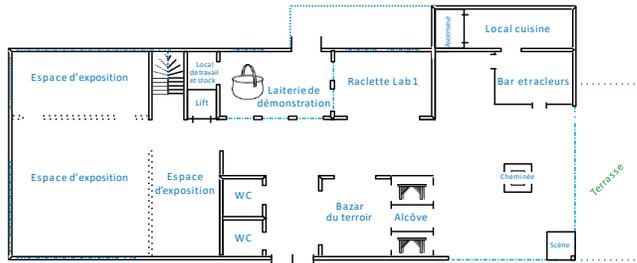
LES ESPACES DE LA MAISON DE LA RACLETTE

La Maison de la Raclette comprend :

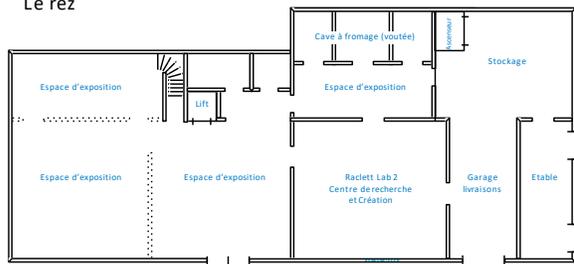
- Eun restaurant
- Eune laiterie de démonstration artisanale
- Eun bazar du terroir
- Eun Raclette Lab : création culinaire et artistique
- Eun espace d'exposition
- Eune cave d'affinage
- Eun fourbanal
- Eun parc animalier
- Eun espace familial.

Esquisse de la Maison de la Raclette

Le 1^{er}



Le rez



Accès
fournisseurs
et entrée
personnel
36 m²

Accueil du public
et utilitaires
136 m²

Laiterie de démonstration
artisanale et parc
animalier
147 m²

Raclette Lab :
création culinaire
et artistique
330 m²

Espace de partage muséal
et dégustation Raclette
270 m²

Espace d'exposition
460 m²

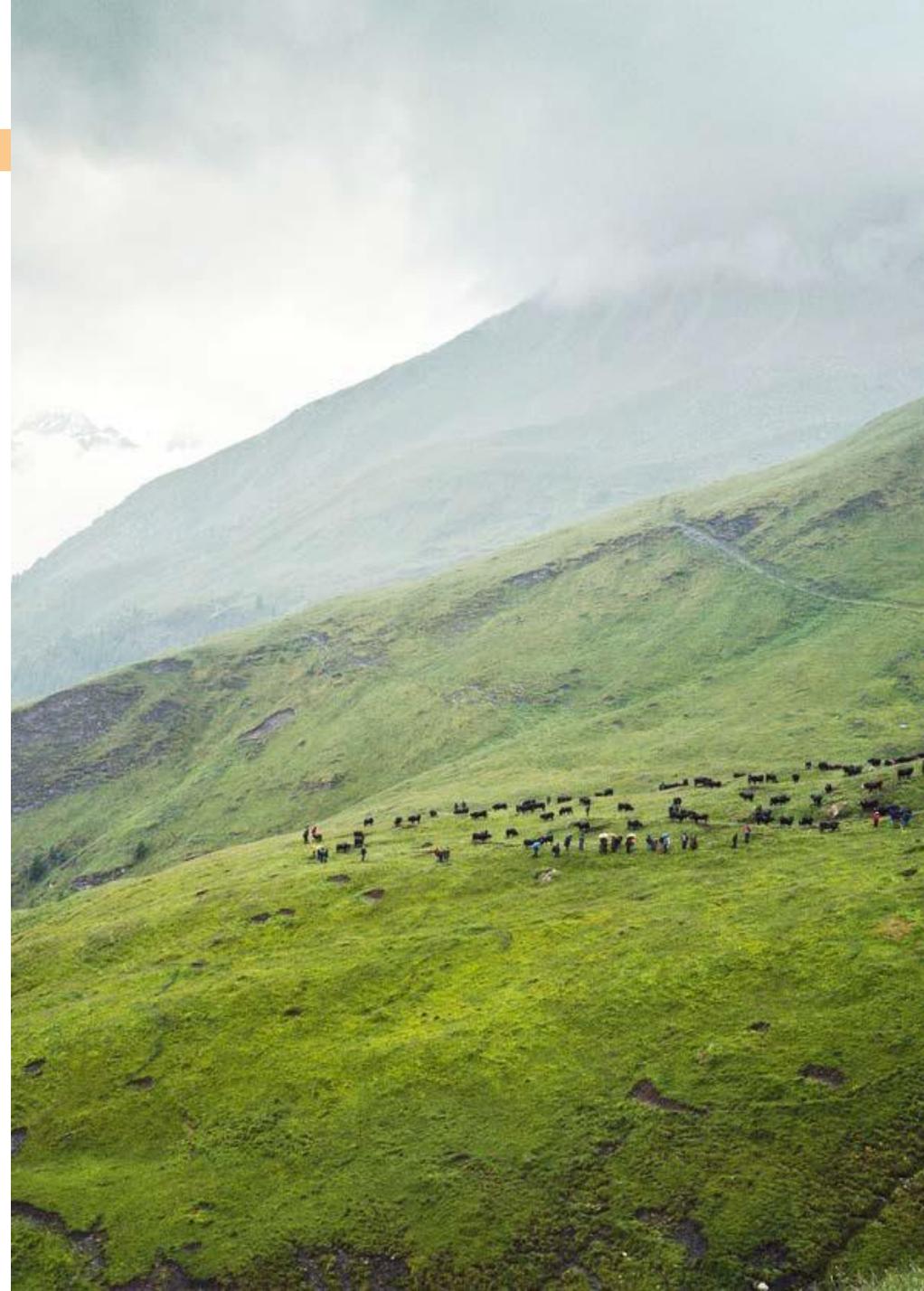
Budget de construction

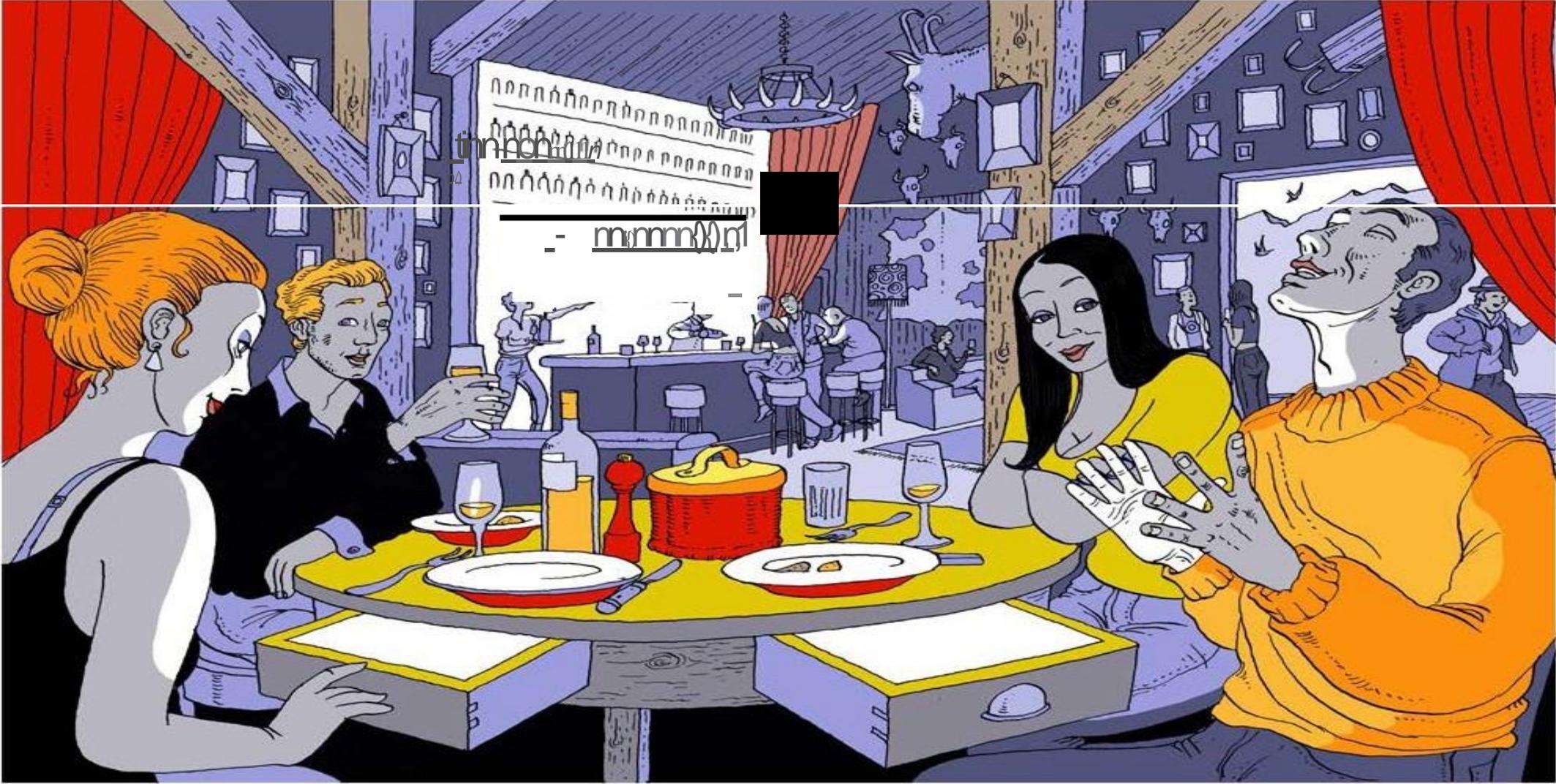
| | | | |
|-----|-------------------------------|--------------------|-----------------|
| CFC | 0 Terrain | 800000.- | |
| CFC | 1 Travaux préparatoire | 150000.- | |
| CFC | 11 Démolition | | 150000.- |
| CFC | 2 Bâtiment (7'150 m³ / 650.-) | 4647500.- | |
| CFC | 3 Equipement d'exploitation | 500000.- | |
| CFC | 4 Aménagement Extérieur | 200000.- | |
| CFC | 5 Frais secondaire | 150000.- | |
| | TOTAL | 6447500.- | 190000.- |
| 50 | TOTAL | 6 747 500.- | 000.- |

| | | | |
|--|--|----------|------------------|
| | 6 Frais de recherche de fonds et d'administration | 250000.- | |
| | 7 Frais de création artistique, matériel et scénéo- graphique (investissement) | 400000.- | |
| | TOTAL CONSTRUCTION + TRAVAIL PREPARATIF | | 7397500.- |

Financement construction

| | | | |
|---|---|----------|------------------|
| 1 | Commune de Val de Bagnes <i>Bâtiment : 0, 1,112, 4,50 Frais de recherche et frais secondaires: 5 & 6</i> | | 6247500.- |
| 2 | Fonds Publics et autres recettes <i>Equipement d'exploitation: 3 Frais de créations et de recherche: 6 & 7</i> | | 1150000.- |
| | Loterie romande | 225000.- | |
| | Etat du Valais (économie et agriculture) | 200000.- | |
| | Etat du Valais (culture) | 100000.- | |
| | Fonds Privés et Mécénat | 625000.- | |
| | TOTAL | | 7397500.- |











BUDGETS

Budget de fonctionnement

CHARGES

Recherche et création

(centre d'interprétation et Raclette Lab)

Total 512 500.–

Pôle dégustation & bazar des produits du terroir

Total 1 231 530.–

Laiterie artisanale & centre de sensibilisation

Total 52 200.–

Administration & Accueil des publics

Total 194 800.–

Promotion, communication & sponsoring

Total 68 000.–

Frais d'entretien, assurances, sécurité

Total 183 848.⁶⁵

Charges sociales

Total 177 856.³⁵

TOTAL 2 420 735.–

PRODUITS

Commune de Val de Bagnes 250 000.–

Commune de Val de Bagnes - Mise à disposition lieu 60 000.–

Autres recettes (sponsors, soutiens, dons) 554 675.–

Revenu restauration et ventes 1 476 060.–

Billetterie - partie Musée spécifique 80 000.–

(10.– x 8000 pers.)

TOTAL 2 420 735.–

Hypothèse retenue pour la Maison de la Raclette

La Maison de la Raclette est séparée en deux espaces avec les jours d'ouverture suivants :

ELe premier, avec restaurant et partie muséale gratuite, ouvert 7 jours sur 7, pendant 337 jours par année (28 jours de fermeture annuelle).

ELe deuxième, avec partie muséale payante, ouvert 7 jours sur 7 pendant 10 mois.

Nombre de visiteurs pour la partie restaurant et partie muséale gratuite :

EMoyenne de 128 personnes / jour sur 337 jours par année

Nombre de visiteurs pour la partie muséale payante :

E8000 personnes par année sur 10 mois, soit environ 26 personnes par jour payant

Calcul du panier moyen :

ERestaurant: CHF 4 500.– /jour, soit 128 personnes à CHF 35.– par personne, calculé sur cette base (par personne): 4 raclettes à CHF 5.–, 2 boissons à CHF 4.– ET 1 dessert ou une entrée à CHF 7.–

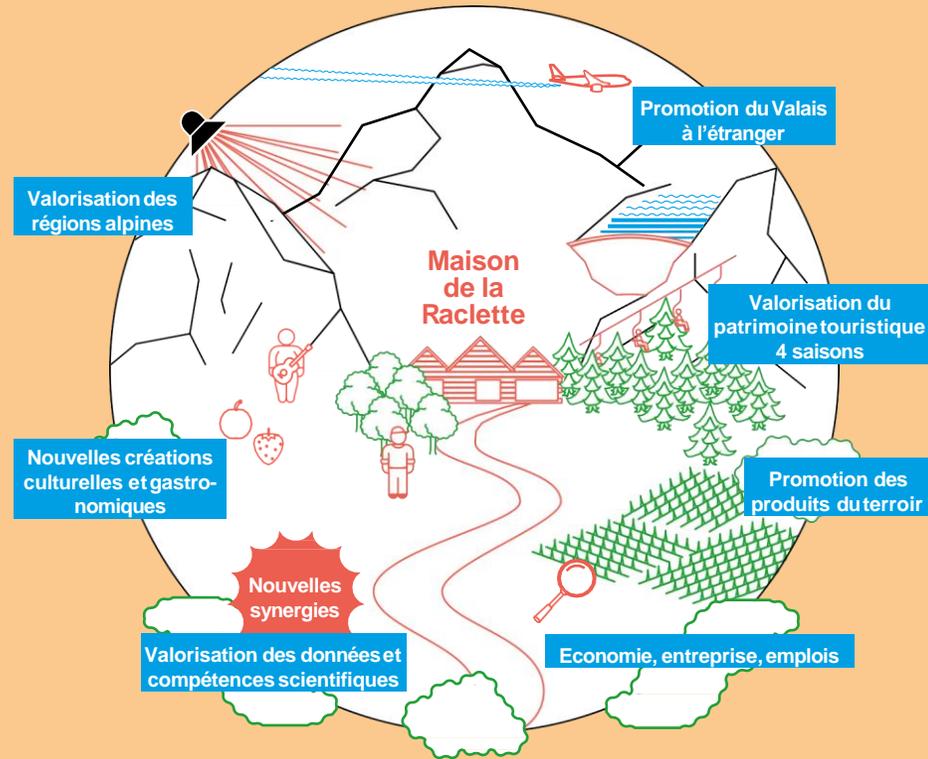
EMagasin du terroir: CHF 300.–/j, soit 30 personnes à CHF 10.– par personne

EPartie muséale payante: CHF 10.– par personne pour l'entrée

EAteliers: CHF 3 000.– /mois, soit 200 personnes par mois à CHF 15.– pour les ateliers

IMPACTS

Une vitrine pour le Valais et
la Commune de Val de Bagnes



Création d'emplois
Cœur économique de Bruson

| Emplois | EPT | Masse salariale |
|---|-------------|------------------|
| Centre d'interprétation & Raclette Lab | | |
| Direction Artistique | 1 | 84500.- |
| Direction Administrative & coordination générale | 1 | 84000.- |
| Production et chercheur permanent | 1.2 | 66000.- |
| Médiateur | 0.5 | 30000.- |
| Personnel administratif | 0.2 | 12000.- |
| Personnel recherche defond | 0.3 | 18000.- |
| Personnel accueil des publics | 1.2 | 64800.- |
| Responsable communication | 0.3 | 18000.- |
| Responsable sponsoring | 0.3 | 18000.- |
| Concierge | 0.8 | 48000.- |
| Total | 6.8 | 443300.- |
| Pôle dégustation & produits du terroir | | |
| Direction & Coordination Pôle dégustation | 1 | 84000.- |
| Cuisinier | 1 | 72000.- |
| Racleur | 4 | 216000.- |
| Service | 4 | 216000.- |
| Fromager | 0.2 | 18000.- |
| Total compris charges patronales | 10.2 | 606000.- |
| TOTAL | 17 | 1049300.- |





- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024
 - 04 Présentations
 - 05 **Décisions**
-

01 Comptes



Contexte général et faits marquants

- **Volatilité du prix du marché de l'électricité**
→ CA réel inférieur de CHF 6 mios vs budget
- **Marché immobilier de Verbier en particulier, très attractif**
→ Gains immobiliers et droits de mutation excédentaires vs budget (+ CHF 5.3 mios)
- **Autres recettes fiscales des personnes physiques toujours croissantes**
→ + CHF 12.5 mios avec notamment des recettes d'impôt à la source exceptionnelles
- **Nouvelle manière comptable de traiter l'énergie de concession chez FMM**
→ Coûts des partenaires en croissance CHF 1.979
- **Pas de nouvelle attribution à la réserve de politique budgétaire**
→ Le niveau de cette réserve (CHF 45 mios est jugé suffisant)
- **Haut niveau d'investissement maintenu**
→ Investissements financiers conséquents (CHF 13 mios)
- **L'auto-financement dépasse le montant total des investissements**
→ Excédent de financement 2024 (CHF 1.6 mios) améliore la planification financière

Chiffres clés

| | | Comptes 2023 | Budget 2023 | Variation % | Comptes 2022 | Variation % |
|-------------------|---|-----------------|-------------|-------------|-----------------|-------------|
| 1 | Revenus financiers | 162'991'389 | 140'928'450 | 15.66% | 152'901'734 | 6.60% |
| 2 | Charges financières | 113'806'025 | 117'769'150 | -3.37% | 102'131'379 | 11.43% |
| 3 = 1 - 2 | Marge d'autofinancement | 49'185'364 | 23'159'300 | 112.38% | 50'770'355 | -3.12% |
| 4 | Amortissements | 24'967'789 | 26'121'900 | -4.42% | 24'720'735 | 1.00% |
| 5 | Prélèvement / (Attribution) sur financement spéciaux | 4'171 | -293'300 | -101.42% | 1'072'966 | -99.61% |
| 6 | Attribution à la réserve de politique budgétaire | 0 | 0 | n/a | 20'000'000 | n/a |
| 7 = 3 - 4 - 5 - 6 | Excédent de revenus (charges) | 24'213'404 | -2'669'300 | -1007.11% | 4'976'654 | 386.54% |
| 8 | Investissements nets | 47'555'528 | 52'802'320 | -9.94% | 48'879'956 | -2.71% |
| 9 = 3 - 8 | Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement | 1'629'836 | -29'643'020 | -105.50% | 1'890'399 | -13.78% |



| | CHF | Commentaires |
|--|-------------------|--|
| Investissements corporels et incorporels | | |
| ▪ Aménagements routiers et tapis divers | 5'370'595 | y c. CHF 4.9 mios de provisions |
| ▪ Dépenses liées à l'eau usée (nettes des taxes de raccordement) | 3'642'661 | Montant payé par Altis |
| ▪ Dépenses liées à l'eau potable (nettes des taxes de raccordement) | 3'491'718 | Montant payé par Altis |
| ▪ Remise en état des torrents y c. Merdenson | 2'333'804 | y c. une provision de CHF 750'000 |
| ▪ Centre sportif | 2'032'411 | Montant payé |
| ▪ Amélioration du réseau d'irrigation et amélioration des prises d'eau | 1'778'309 | Montant payé par Altis et remboursé par la Commune |
| ▪ Ecole de Fionnav | 1'720'000 | y c. une provision de CHF 2'055'280 |
| ▪ Bâtiment administratif de Vollèges | 990'549 | Montant payé |
| ▪ Participation au réseau des routes cantonales | 800'000 | Montant partiellement payé |
| ▪ Dignes de protection avalanches et pare-pierres | 711'145 | y c. une provision de CHF 500'000 |
| ▪ Participation à la laiterie d'Etiez | 517'000 | Montant en lien avec nouvelle décision du canton |
| ▪ Sentier des Mines (pavillon et place de pique-nique) | 470'000 | Essentiellement une provision |
| ▪ Soutien Barrvland | 330'000 | Montant payé à hauteur de CHF 280'000 |
| ▪ Télési du Dzora | 175'000 | Montant payé |
| <i>Sous-total investissements corporels</i> | <i>24'363'192</i> | |
| Investissements financiers (prêts et participations) | | |
| ▪ Sèdre SA | 6'000'000 | |
| ▪ Gécal SA | 4'050'000 | |
| ▪ Altis Groupe SA | 2'000'000 | |
| ▪ Acquisition d'actions Sèdre SA | 1'030'320 | |
| <i>Sous-total investissements financiers</i> | <i>13'080'320</i> | |
| Valeurs nettes des investissements | 37'443'512 | |

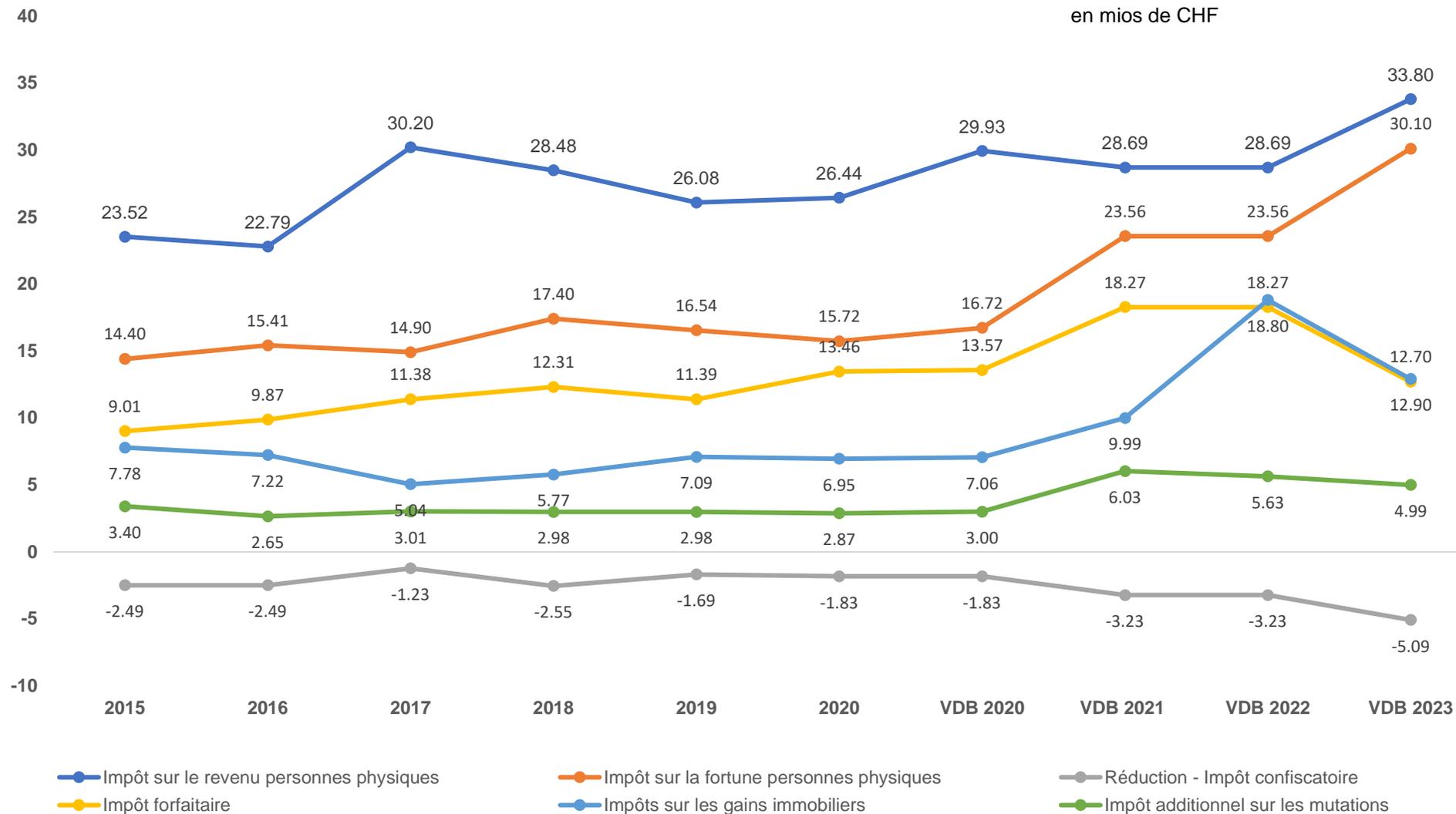
Ce montant de CHF 37.4 mios représente 78.7 % des investissements de l'année.



| Actifs | 3112 | | Passifs | 3112 | |
|--|---------------|---------------|---|---------------|---------------|
| | 2023 | 2022 | | 2023 | 2022 |
| PATRIMOINE FINANCIER | 241.77 | 227.04 | CAPITAUX DE TIERS | 183.34 | 170.21 |
| 100. Disponibilités et placements à courts terme | 36.44 | 41.34 | 200. Engagements courants | 86.33 | 64.90 |
| 101. Créances | -34.60 | -39.60 | 201. Engagements fin. à court terme | 10.00 | 0.00 |
| 102. Placements financiers à court terme | 45.30 | 37.40 | 204. Passifs de régularisation | 43.40 | 50.95 |
| 104. Actifs de régularisation | 140.50 | 130.87 | 205. Provision à court terme | 0.77 | 0.62 |
| 106. Stock, fournitures et travaux en cours | 0.02 | 0.02 | 206. Engagements financiers à long terme | 3.48 | 13.80 |
| 107. Placements financiers | 41.11 | 44.01 | 208. Provisions à long terme | 24.81 | 25.42 |
| 108. Immobilisations corporelles PF | 13.00 | 13.00 | 209. Engag. envers les fin. spéciaux et fonds capitaux de tiers | 14.55 | 14.52 |
| PATRIMOINE ADMINISTRATIF | 333.20 | 310.61 | CAPITAUX PROPRES | 391.63 | 367.44 |
| 140. Immobilisations corporelles PA | 285.51 | 275.81 | | 17.08 | 17.26 |
| 142. Immobilisations incorporelles | 2.05 | 2.10 | 291. Fonds enregistrés sous capital propre | 1.28 | 1.12 |
| 144. Prêts | 32.56 | 20.81 | 294. Réserves | 45.00 | 45.00 |
| 145. Participations, capital social | 2.93 | 2.03 | 299. Excédent/découvert au bilan | 328.27 | 304.06 |
| 146. Subventions d'investissements | 10.15 | 9.86 | <i>2999 Résultats cumulés des années précédentes</i> | 304.06 | 299.08 |
| Total actifs | 574.97 | 537.65 | <i>Résultat de l'exercice</i> | 24.21 | 4.97 |
| | | | Total passifs | 574.97 | 537.65 |



Evolution recettes fiscales de 2015 à 2023 en mios de CHF



Conclusion

Excellent résultat 2023

- Un niveau de recettes fiscales fort réjouissant pour la 2^{ème} année consécutive
- Une marge d'autofinancement qui permet de couvrir les investissements totaux de l'exercice
- Haut niveau d'investissement maintenu
- Opinion de l'organe de révision sans qualification ni remarque

→ *recommandation d'approuver les comptes tels que présentés*



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2023

Au Conseil général de la

Commune de Val de Bagnes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 18 à 31, 148 et 154 à 164) sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil municipal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil municipal relatives aux comptes annuels

Le Conseil municipal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil municipal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune est nul ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 16 avril 2024

BDO SA

Bastien Forré
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé

Question

Approuvez-vous les comptes 2023 de la Municipalité de Val de Bagnes ?

02.01 Modification du règlement sur la gestion des déchets

02.01 Modification du règlement sur la gestion des déchets

- **Mouture validée pour 4 ans en début de législature :**
 - Le 12.01.21 par le CM
 - Le 25.01.21 par le CG
 - Le 16.06.21 par le CE
- **Nouvelle mouture :**
 - Autofinancement du service concerné
 - Modification des fourchettes tarifaires (annexe 3)
 - Modification de la validité du règlement
 - Recommandation de la surveillance des prix, proposition d'introduction d'une taxe sur les déchets verts
 - Le CM ne suit pas cette recommandation, n'étant pas réalisable tant techniquement qu'administrativement

02.01 Modification du règlement sur la gestion des déchets

Modifications de l'annexe 3

| Règlement 2021 | Règlement 2024 |
|---|---|
| Particuliers (taxe de base) Pour chaque logement de CHF 30.00 à CHF 80.00 par an et par unité tarifaire (UT) de CHF 1.00 à CHF 8.00 par an | Particuliers (taxe de base) Pour chaque logement de CHF 30.00 à CHF 100.00 par an (tarif pour 2024 et 2025 : CHF 65.--) et par unité tarifaire (UT) de CHF 1.00 à CHF 10.00 par an (tarif pour 2024 et 2025 : CHF 6.--) |
| Par entreprise selon le nombre d'employés (taxe de base) de CHF 30.00 à CHF 80.00 par an | Par entreprise selon le nombre d'employés (taxe de base) de CHF 30.00 à CHF 100.00 par an (tarif pour 2024 et 2025 : CHF 70.--) |

Question

Approuvez-vous les modifications du règlement sur la gestion des déchets ?

02.02 Modification du règlement de Police

02.02 Modification du règlement de Police

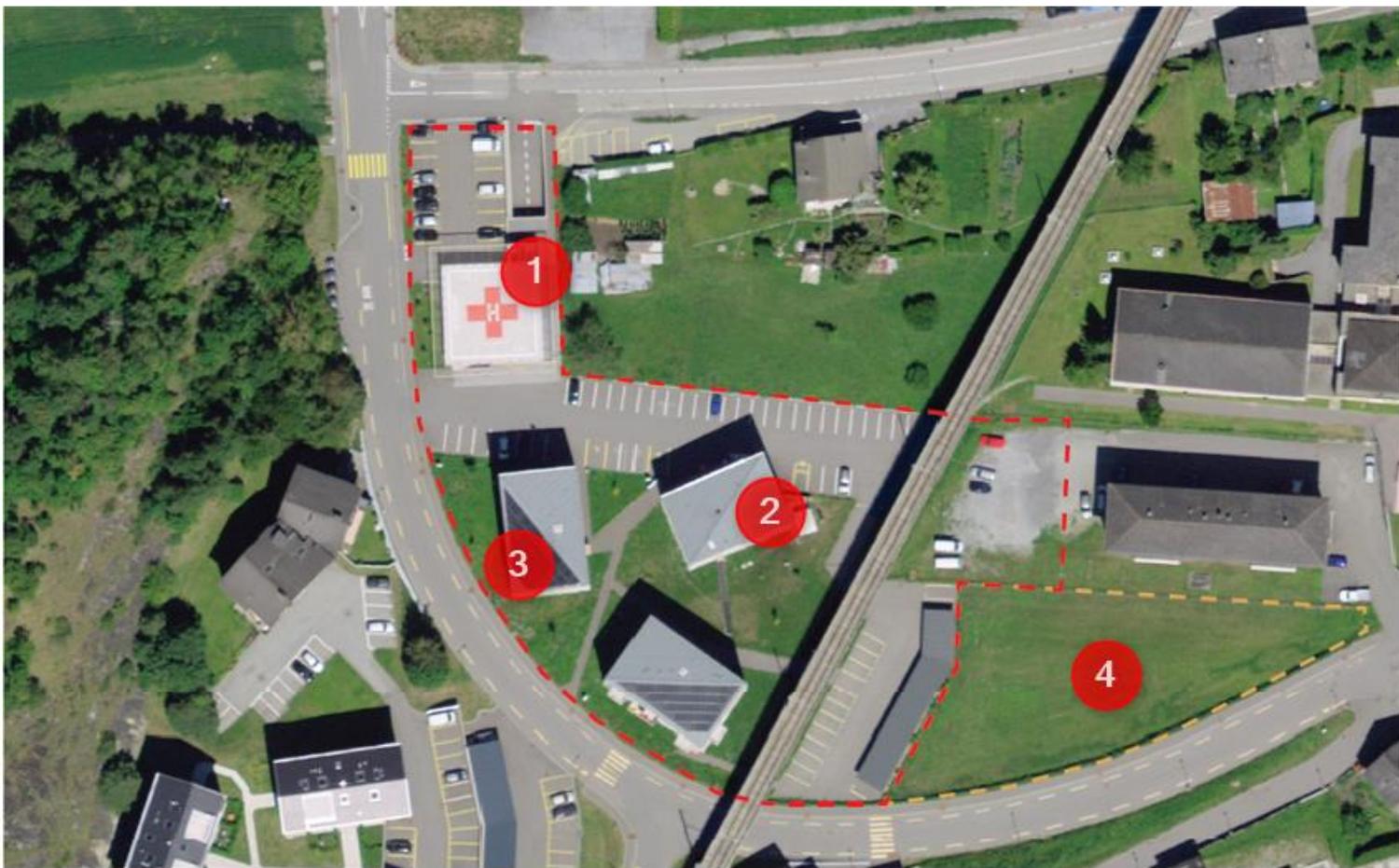
- **1^{ère} version soumise et validée par le CG le 13.09.23**
- **Demandes de modifications de divers services cantonaux**
- **Nouvelle mouture présentée au CM le 09.04.24**
- **Transmission à la commission SSP du CG le 14.04.24**

- **Principales modifications**
 - Se conformer aux législations (cantonales et fédérales) en vigueur
 - Préciser son application et laisser moins de places à l'interprétation (chap. 8-9-10)

Question

Approuvez-vous les modifications du règlement de Police ?

03 Augmentation du cautionnement solidaire – Maison de la Santé



--- périmètre actuel - - - extension projetée

1. Hélicoptère, ambulances, parking
2. MDS 1: médecins
3. MDS 2: physio, pharmacie, ostéo, CMS
4. MDS 4: nouveau bâtiment

- **Demandeur : Association Maison de la Santé du Grand Entremont**
 - Pas de capital de dotation
 - 100% financée par les Communes
 - Cautionnement actuel : CHF 10 mios

- **Besoins d'extension**
 - Dentiste 190 m2 (double d'ajd)
 - CMS +190 m2 (1 étage de plus dans le MDS 2)
 - Physio, ostéo et autres (230 m2 soit +/- surfaces transférées MDS 2)
 - Médecins – pédiatres 190 m2 (1 étage du plus)
 - Réserves médecins 80 m 2

- **Budget de construction**

- Coûts estimés à CHF 5.9 mios

- **Financement**

- Solde disponible sur l'actuel cautionnement : CHF 3.1 mios
- Manco de financement : CHF 2.8
- Demande de cautionnement solidaire arrondie à CHF 3 mios

- **Autres communes**

- Liddes, Sembrancher et Bovernier ont déjà accepté la demande de cautionnement
- L'assemblée primaire d'Orsières a lieu ce soir

Question

Approuvez-vous l'augmentation du cautionnement solidaire communal pour l'agrandissement de la Maison de la Santé de CHF 3'000'000.- (rubrique 1011.02) ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024
- 04 Présentations
- 05 Décisions
- 06 **Intervention**

Réponse à la question Q08

- **Question : Le Conseil municipal peut-il nous confirmer qu'il n'y a pas de risque de conflits d'intérêts et d'impact sur l'image de la Commune en rapport avec l'activité accessoire exercée par un titulaire d'un poste à responsabilité au sein du dicastère ATCM?**
- **Déposée par la COGEST, par Nicolas Egger et Baptiste Darbellay**

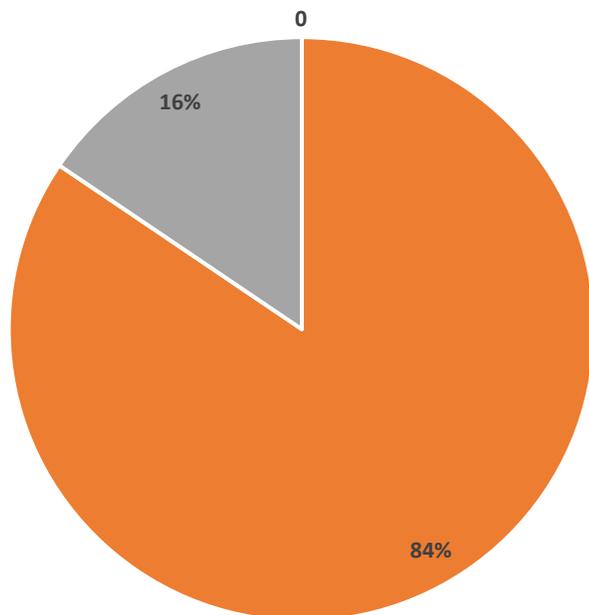


- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024
 - 04 Présentations
 - 05 Décisions
 - 06 Intervention
 - 07 **Informations**
-

01 Mise à jour du programme de législature 2021-2024

01 Mise à jour du programme de législature 2021-2024

Printemps 2024



■ Non-commencé ■ En cours ■ Terminé

Juin 2024

- **58 mesures au total**
- **8 mesures étaient terminées en automne dernier**
- **2 supplémentaires ce printemps :**
 - Masterplan touristique
 - Label «Cuisinons notre région»



programme.valdebagnes.ch

02 Espace d'accueil au Col des Planches

02 Espace d'accueil au Col des Planches

Un lieu, une histoire...



... que la Commune souhaite réactiver

02 Espace d'accueil au Col des Planches

Image illustrative de l'exposition de l'été 2024 :



02 Espace d'accueil au Col des Planches

Volonté communale :

- Garder la maîtrise de l'avenir de ce lieu
- Recréer une vie publique au Col des Planches

Programme intentionnel :

- Un restaurant
- Un espace d'accueil et d'exposition pour le sentier des Mines
- Une gestion adaptée et bien intégrée au paysage du stationnement

> Intégration à la révision du Plan d'affectation des zones

03 Itinéraires de loisirs et pistes VTT

03 Itinéraires de loisirs et pistes VTT

Activités pour tous : 3 sports parmi les 5 plus pratiqués en Suisse



Randonnée



Vélo



Course à pieds

Ancrage local : Trail Verbier St-Bernard, Bike club (220 membres, 67 jeunes), 5 mérites sportifs en 2023

Développement touristique 4 saisons : Championnat du monde VTT 25 , interpellation au Grand Conseil

03 Itinéraires de loisirs et pistes VTT



Plusieurs activités

=

Plusieurs offres et itinéraires...

03 Itinéraires de loisirs et pistes VTT

7 dossiers d'itinéraires de randonnée et vélo

- 4 dossiers envoyés pour homologation en 2023
- 3 dossiers en traitement des préavis cantonaux

} Carte globale en préparation

Procédures longues et complexes :



Ex. VTT Verbier > Le Châble : 4 années d'analyse, 2 préconsultations, 23 variantes

03 Itinéraires de loisirs et pistes VTT

Sur le terrain :

- Formation, sensibilisation
- Intervention rapide sur les sentiers
- Nouvelle directive de l'Etat pour éviter l'usure prématurée des chemins

Budget et économie

- Equipe d'entretien renforcée : 3 à 8 personnes.
- Baisse des réclamations et satisfaction des pratiquants
- Soutien à Promobike
- Tourisme estival en hausse : +21% nuitées hôtelières en été 2023 / 2019

04 Rangers, bilan 2023 et saison 2024



05 Programme touristique de l'été 2024



CONSEIL GÉNÉRAL - 19.06.2024

PRÉSENTATION VERBIER TOURISME



1. Rangers

- Bilan 2023
- Situation 2024

2. Programme touristique de l'été 2024

3. Perspectives



Projet rangers Val de Bagnes

Expérience pilote 2023

RANGERS - DÉVELOPPEMENT DU PROJET

- Lancement

- Flyer Alpaga et nature
- Logo et uniforme Ranger

- Coordination transversale

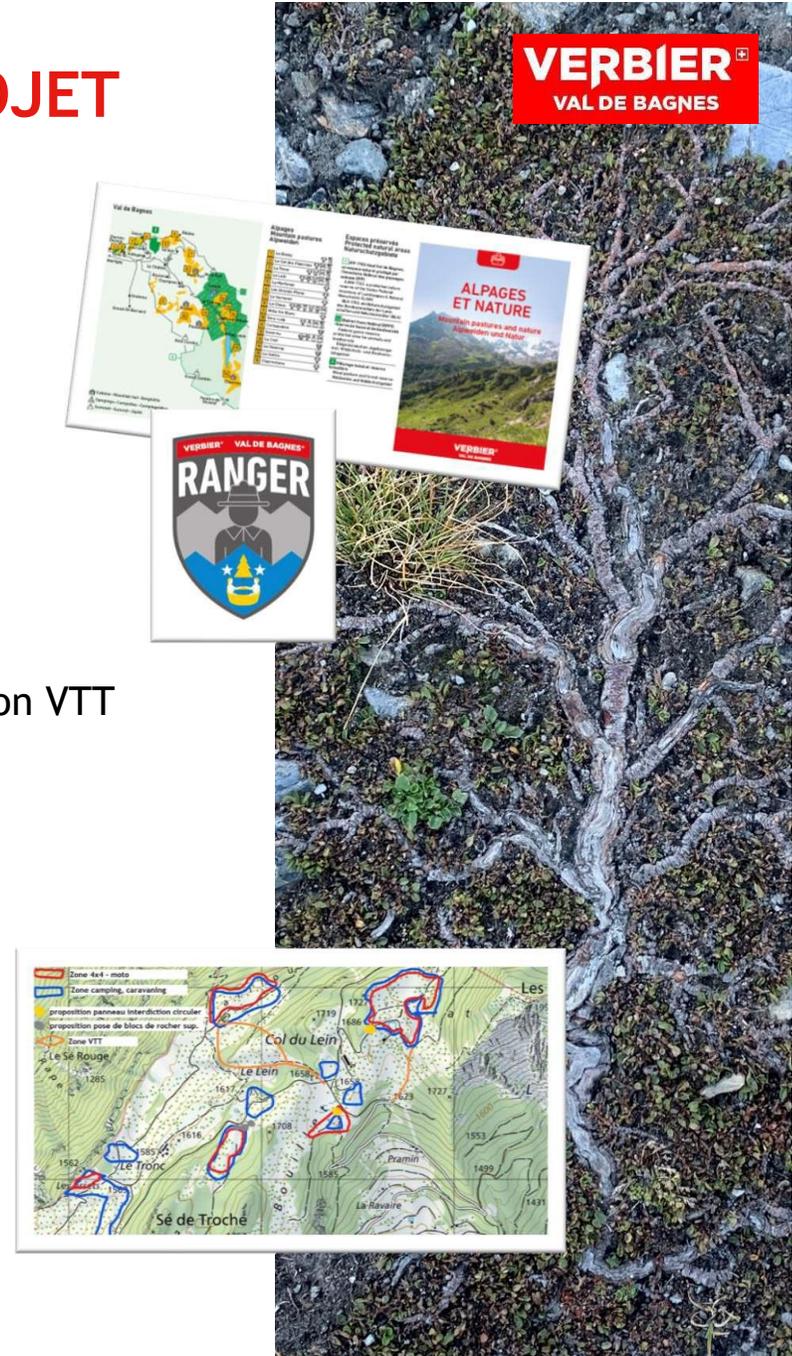
- Rapports mensuels de coordination
- Contacts interservices
- Présence aux manifestations
- Coordination avec projet «Fairdinands» sensibilisation VTT

- Sensibilisation des hôtes

- Médiation et présence dans le terrain
- Intermédiaire neutre et non assermenté
- Prévention incendie active
- Activité jeune public «Ecole en forêt»

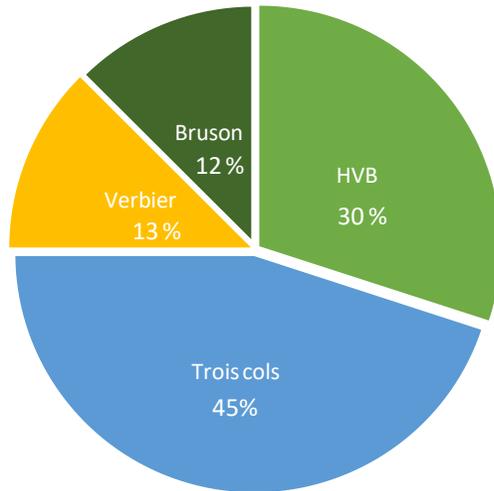
- Récolte d'informations

- Relevé de terrain des problématiques
- Dossier photos

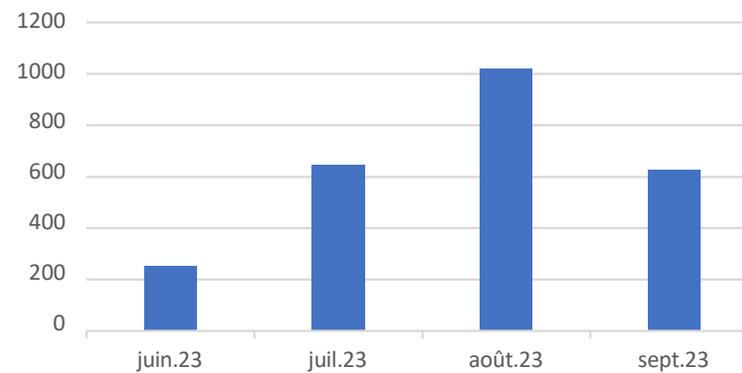


RANGERS - STATISTIQUES

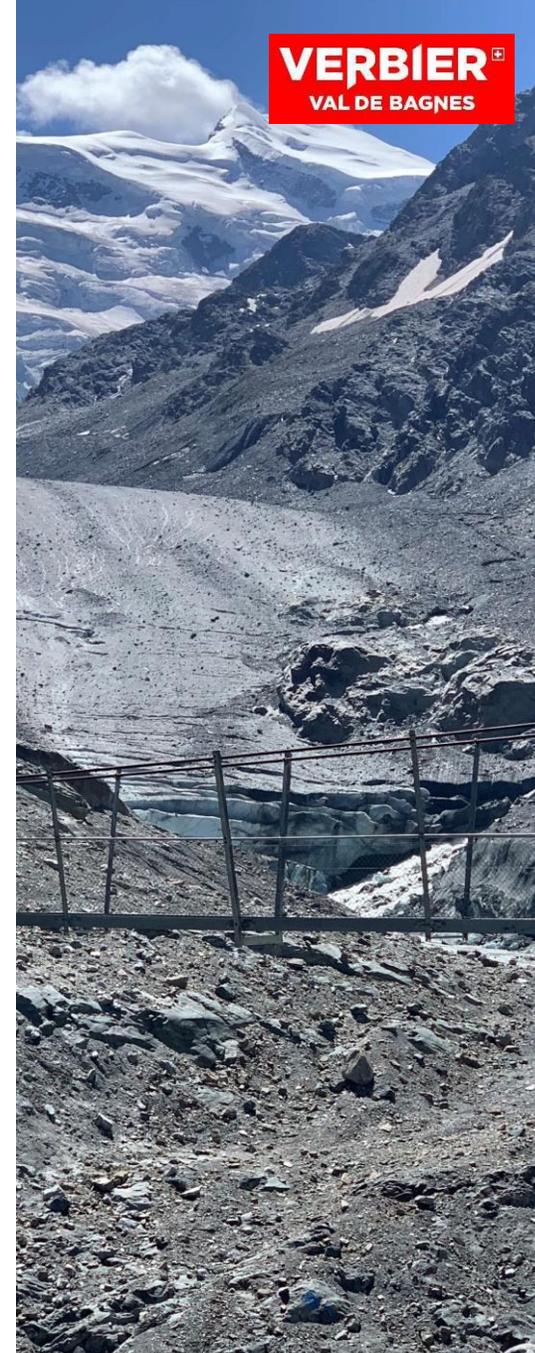
Répartition % présence par secteur | Rangers 2023



Nb de pers. sensibilisées | Ranger 2023

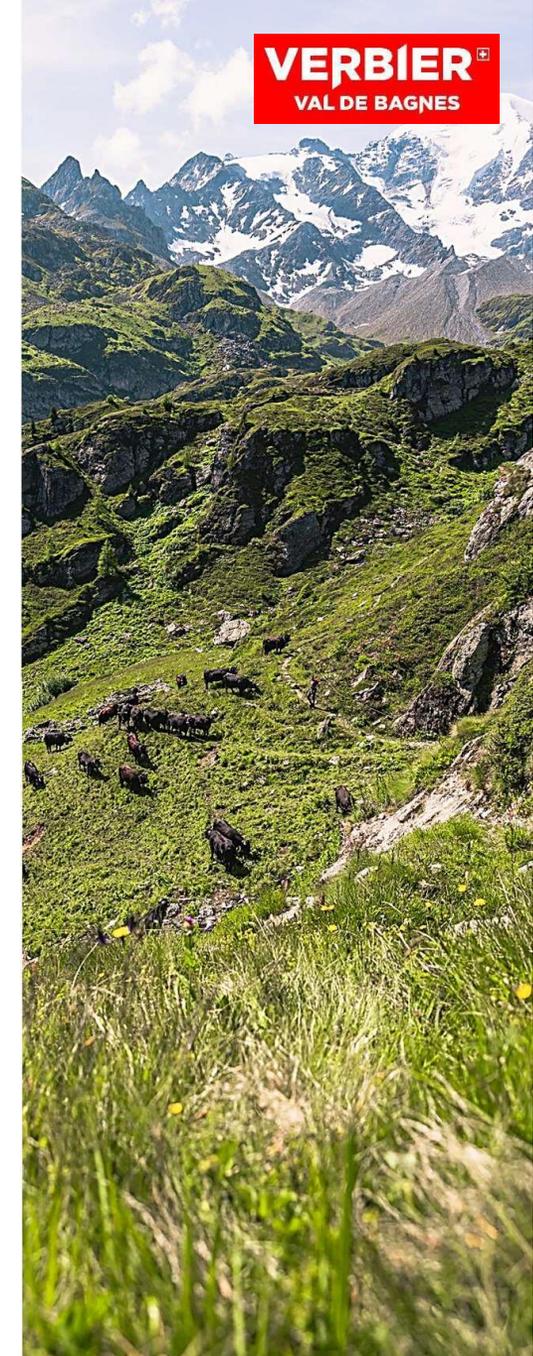


Environ 2540 personnes sensibilisées

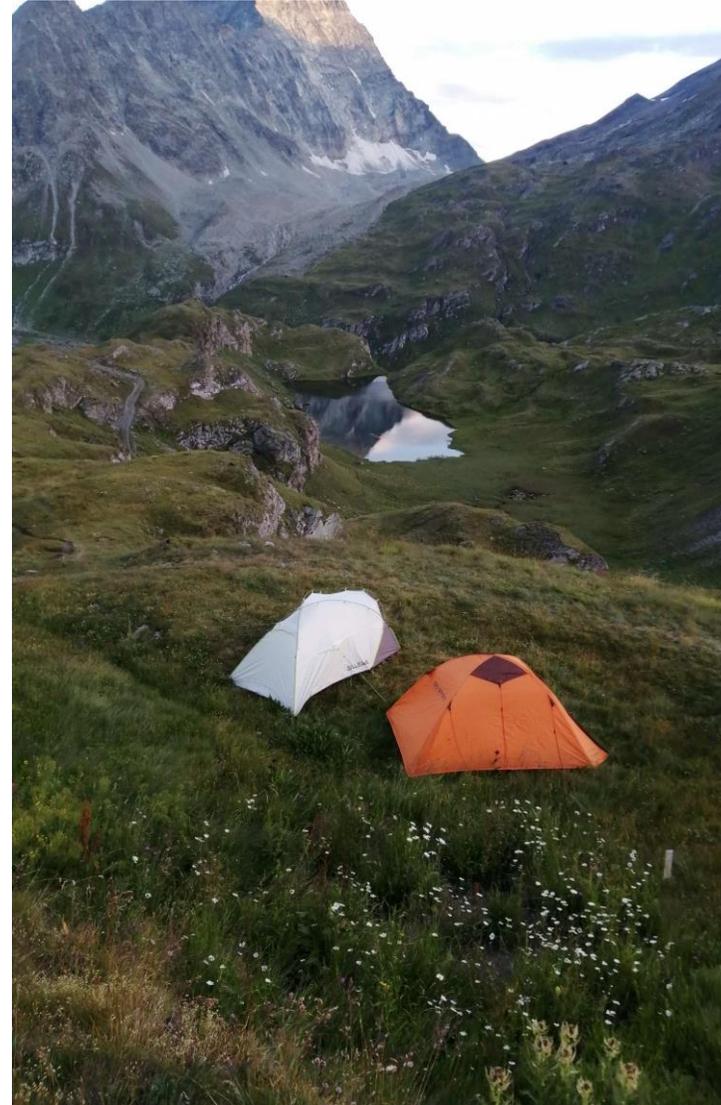


RANGERS - CHAMP D'ACTION

- Camping sauvage
- VTT
- Déchets sauvages, littering
- Néophytes envahissantes
- Stationnements non autorisé, 4x4 dans les alpages...
- Respecte règles zone protégée et DFF



CAMPING SAUVAGE





DÉCHETS / LITTERING

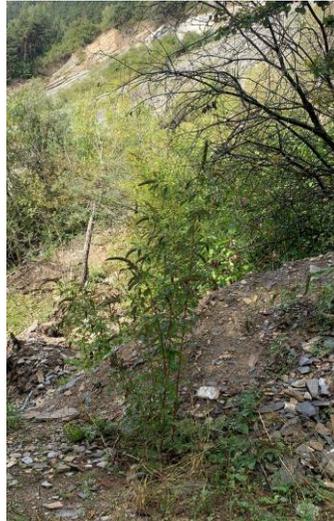


NÉOPHYTES ENVAHISSANTES

Lupin



Buddleia



Rhus Typhina



Onagre



Bunias



VÉHICULES DANS LES ALPAGES



ZONES PROTÉGÉES & DFF

Camping



Signalétique



Foyer sauvage



Base Jump



Parking



+ drônes, chiens en laisse, ...

SITUATION 2024

Reconduction du projet en raison des très bons retours de toutes les parties prenantes quant à l'utilité et au besoin des rangers dans le Val de Bagnes.

3 Rangers - 1,6 EPT

- Marlène Galetti
- Philippe Gaillard
- Denis Calomeni

Période d'activité : mai à octobre

Budget : 60'000.- financé par la Commune de Val de Bagnes

- Salaires
- Déplacements
- Matériel & habits
- Frais divers

Gestion par Verbier Tourisme, sous la supervision de la commission CTS

PROGRAMME TOURISTIQUE ÉTÉ 2024

VERBIER
VAL DE BAGNES



DESTINATION OF CONTRASTS



DESTINATION OF CONTRASTS

faire
(avec)

Le Musée de Bagnes

04.02.24-10.11.24

www.museedebagnes.ch

Musée de Bagnes

Chemin de l'Église 13
1934 Le Châble VS
+41 27 776 13 25
musee@valdebagnes.ch

VERBIER⁺
DE BAGNES

ENJOY. BUT MAKE IT
VERBIER

DESTINATION
OF CONTRASTS

VERBIER⁺
PURE ENERGY

SOLARIS / 28 - 30 JUIN

VERBIER⁺
VAL DE BAINES

SOLARIS



From Z to A

SETH TROXLER / MOODYMANN / LAOLU
KERRI CHANDLER / KAMMA & MASALO
JULYA KARMA / JIMI JULES / FLO REAL
DANILO PLESSOW aka MOTOR CITY DRUM ENSEMBLE
CARL CRAIG

+ SURPRISE GUEST

& many more

*limited capacity

28-29-30 June 2024
Chalet d'Adrien - Verbier

solarisfestival.art

VERBIER⁺

TRAIL VERBIER - ST BERNARD / 5 - 7 JUILLET

VERBIER⁺
VAL DE BAGNES



RENCONTRES MUSIQUE & CINEMA / 12 - 14 JUILLET

**RENCONTRES
VERBIER
MUSIQUE
& CINEMA**

Vos plus belles musiques de film en concert
ORCHESTRE SYMPHONIQUE APPASSIONATO

12 13 14 juillet 2024
Concerts projections
Comptoir gourmand

Volume I

VERBIER
PURE ENERGY

www.verbiermusiquecinema.com

The poster features a yellow background with a black vertical bar on the right containing the text 'Volume I'. Below the main title, there is a filmstrip showing various movie scenes. At the bottom, a conductor is shown leading an orchestra in a grand hall. A QR code and the Verbier logo are also present.

VERBIER FESTIVAL / 18 JUILLET - 4 AOÛT





ALPAGE DE LA CHAUX

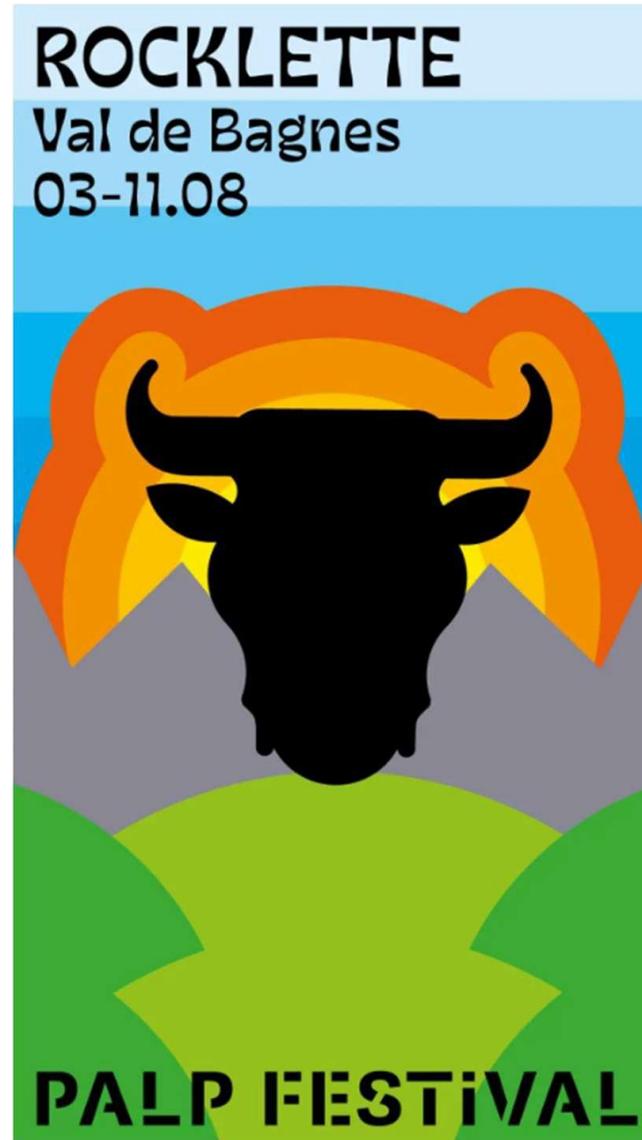
FÊTE DES FAMILLES

LE
DIMANCHE — **04.08.2024**

09:00 - 18:00

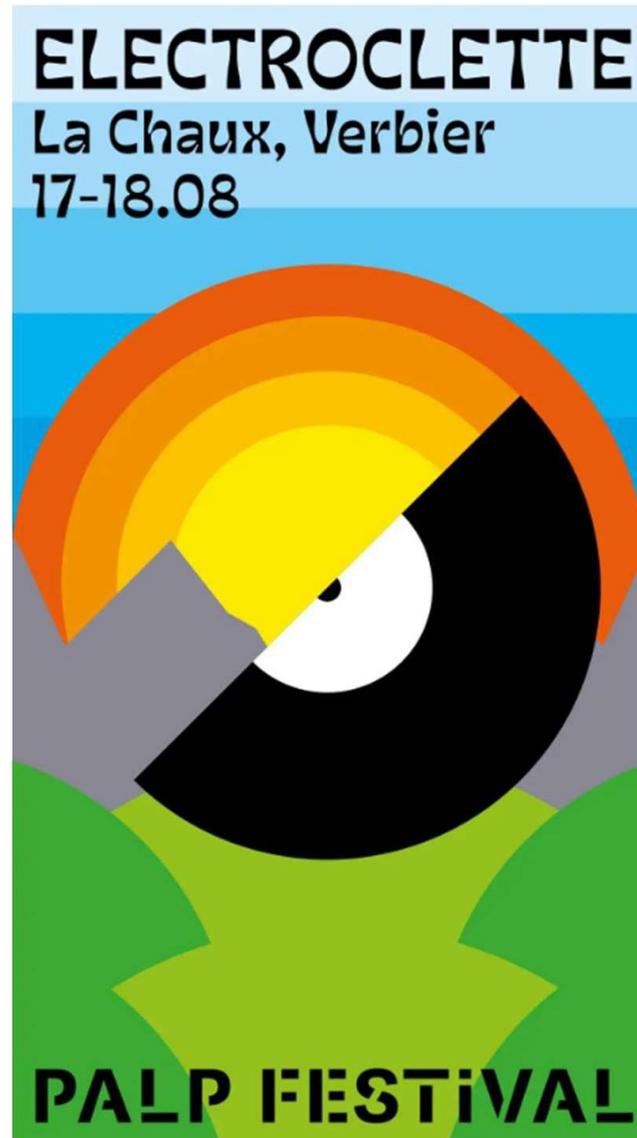
ROCKLETTE / 3 - 11 AOÛT

VERBIER⁺
VAL DE BAGES



ELECTROCLETTE / 17 - 18 AOÛT

VERBIER⁺
VAL DE BAGES



E-BIKE FESTIVAL / 15 - 18 AOÛT

VERBIER E-BIKE FESTIVAL

VERBIER 15-18 AOÛT 2024

E-BIKE TEST - RANDO - GOURMANDE - COURSE - FAMILLE

LOCATION DE VÉLOS, INSCRIVEZ-VOUS!

verbierbikefestival.com

VERBIER
COMMUNE DE VAL DE BAGNES
Valais
LOTTERIE ROMANDE
PROVINCE DU VALAIS
BOSCH
ALTTIS
FOCUS
Casasino
WEBLETS
NATION
BLAMACOM
SOMVAL
VITABER
RTS
Le Nouvelliste
canal 9

SPARTAN / 24 - 25 AOÛT

VERBIER⁺
VAL DE BARNES



TOUR DES STATIONS / 31 AOÛT



COUPE D'EUROPE DH / 13 - 15 SEPTEMBRE

VERBIER⁺
VAL DE BARNES



📍 BIKEPARK VERBIER

COUPE D'EUROPE IXS DE VTT DE DESCENTE

DE **13.09.2024** — À **15.09.2024**
EN SEMAINE -

BAGNES CAPITALE DE LA RACLETTE / 21 - 22 SEPT.

VERBIER⁺
VAL DE BAGNES



BAGNES CAPITALE
de la *Raclette*
20 ans!

21-22 Sept. 2024

20 ANS DE TRADITIONS FROMAGÈRES !
LE VALAIS HÔTE D'HONNEUR
21 & 22 SEPTEMBRE AU CHÂBLE / ESPACE ST-MARC

PERSPECTIVES

VERBIER[®]
VAL DE BAGNES





- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024
- 04 Présentations
- 05 Décisions
- 06 Intervention
- 07 Informations
- 08 **Divers**

Infomaniak

Préambule



Contexte

Enjeux

- D'ici 2040, la demande en chaleur à Verbier devrait tripler selon nos estimations.
- GECAL SA dépend fortement du bois provenant de Valpellets. Il est donc crucial de réduire cette dépendance en explorant activement d'autres sources de production de chaleur.
- S'ajoute à cela la perspective d'une potentielle pénurie de bois à l'horizon 2035, compromettant la sécurité d'approvisionnement.
- GECAL SA s'efforce de trouver des solutions pour réduire la facture énergétique des résidents de la commune malgré le choix « imposé » de s'alimenter aux pellets et à la typologie du territoire.

Opportunité

- Un contact privilégié a été établi avec la société Infomaniak, acteur majeur du 'Cloud' suisse, qui recherche un site pour construire un *datacenter* innovant, écologique et durable hors du canton de Genève.
- Un *datacenter* similaire, fruit d'une collaboration entre Infomaniak et les Services Industriels de Genève (SIG), est en construction (phase finale) à Genève*.

*Voir article Tribune de Genève du 16.04.2024

Etat des lieux

Infomaniak

- 1^{er} mai 2024: visite sur le site du Centre sportif => confirmation d'aller de l'avant
- Plans parcellaires transmis par la Commune à Infomaniak
- Infomaniak a travaillé sur un projet d'implantation. Retour attendu la semaine du 17 juin

Altis Group et partenaires

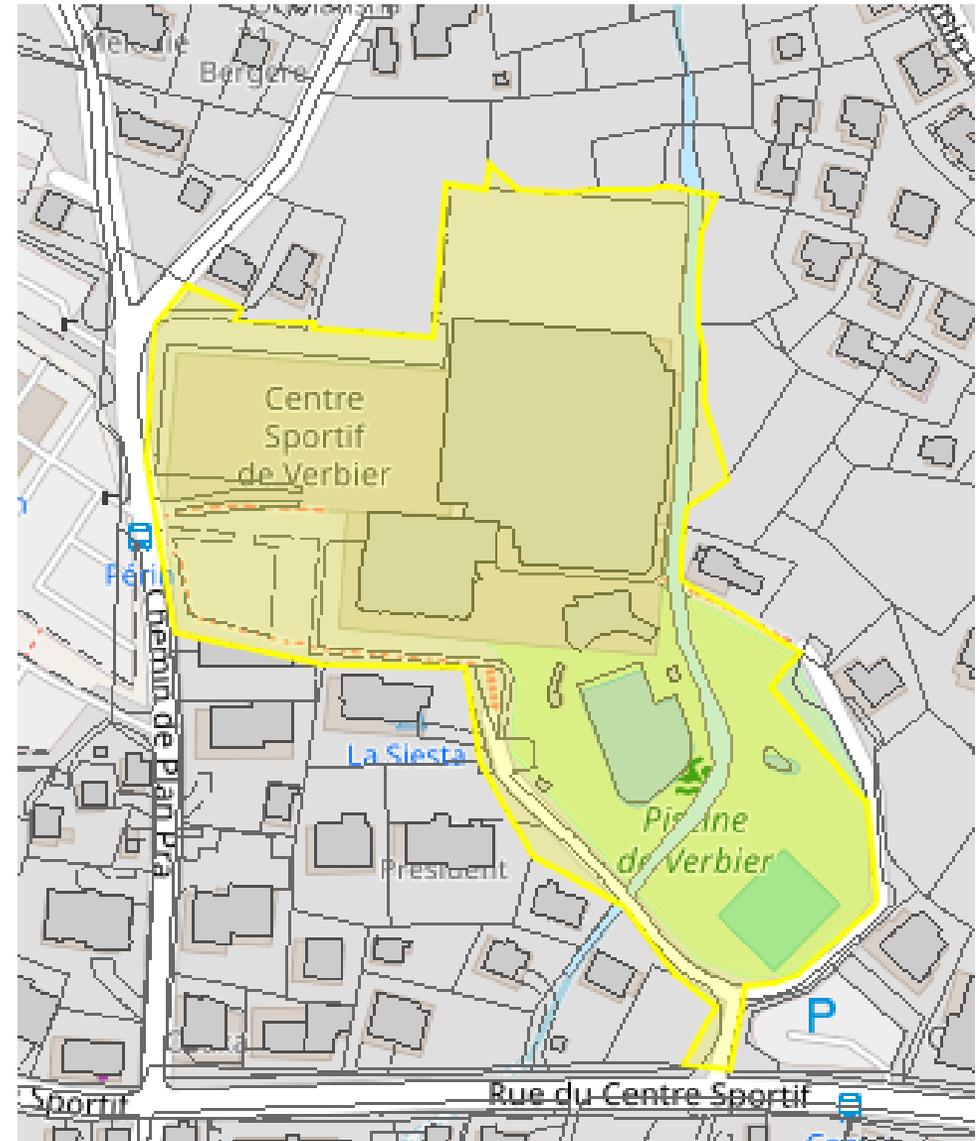
- Gecal travaille sur un Business Plan (1^{er} draft présenté au Bureau du CG et à la COFI le 28 mai 2024) et sur les aspects techniques de la centrale thermique de récupération de chaleur
- Sedre étudie les aspects raccordements électriques et dimensionnement de la station transformatrice
- Sogesa calcule des estimations de prix pour l'alimentation du data center
- SatelDranse/netplus travaille sur une offre de raccordement par fibre noire

Commune VdB

- Séance de coordination du 12 juin pour préparer la séance du CG du 19 juin 2024
- En attente du rapport de travail d'Infomaniak concernant la « boîte grise »
- Intégration d'un point de contact technique Altis dans les séances de chantier Centre sportif

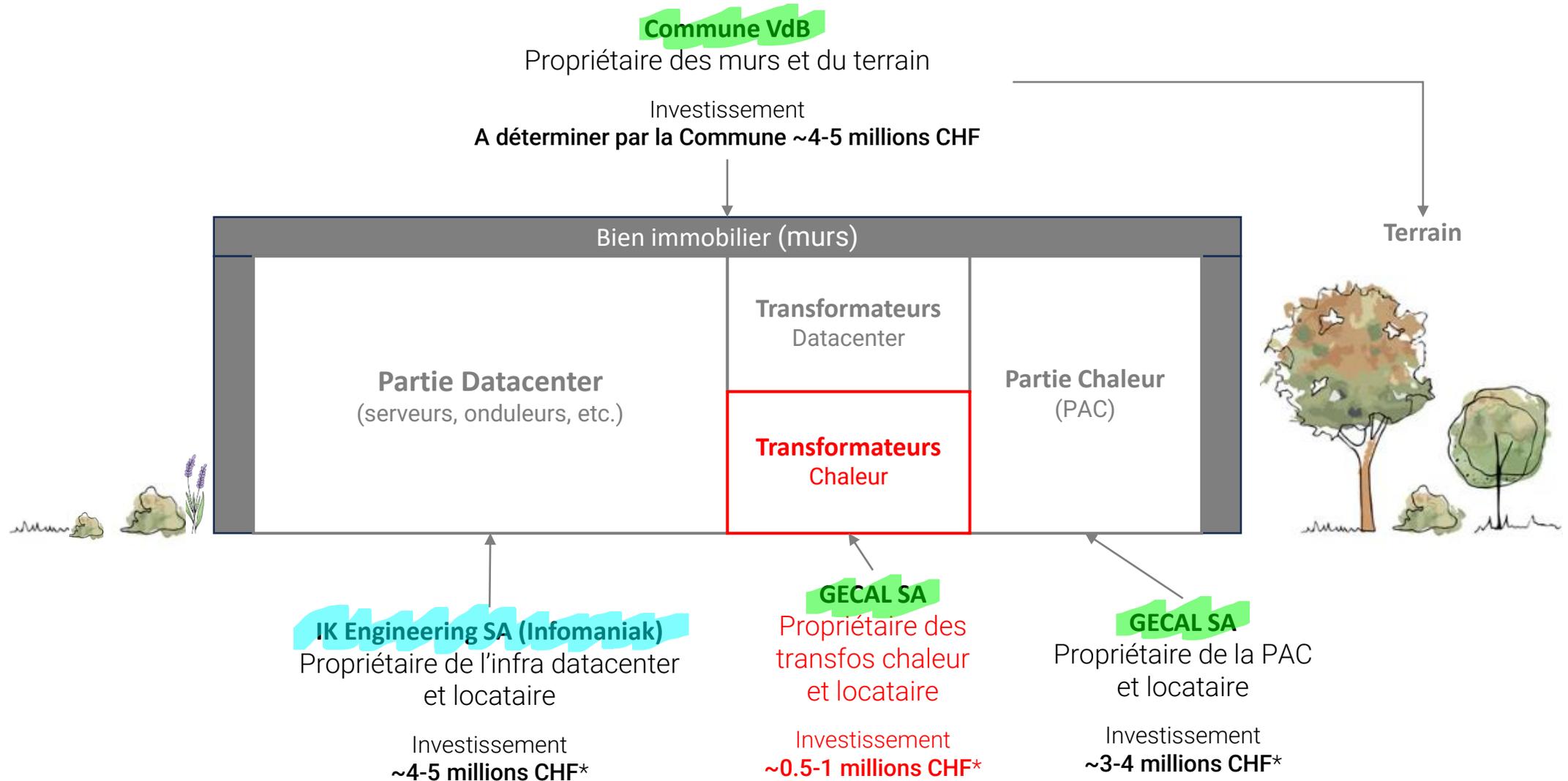
Emplacement

- Site du Centre sportif Verbier (ou à proximité).
- Emplacement potentiel du datacenter : enterré sous l'infrastructure de la patinoire (étape 3 du projet Centre sportif).
- L'énergie calorifique produite par le datacenter pourrait alimenter en chaleur, notamment le futur Centre sportif et d'injecter le surplus le réseau du CAD de Verbier.
- Rem.: l'emplacement exact reste à déterminer par la Commune. La question principale à ce jour: quel serait l'impact de l'implantation d'un data center sur l'étape III du Centre sportif?



Source : SIT

Propriété & Investissement



Avantages pour les parties prenantes

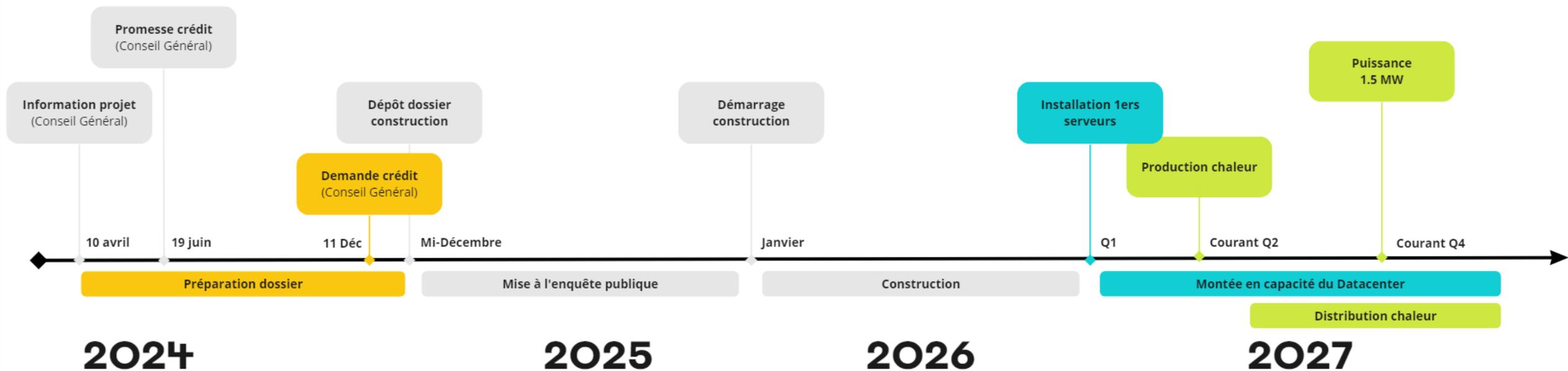
Commune

- Image de la Commune: projet innovant pour la décarbonation de la station (livraison et combustion pellets)
- Sécurité d'approvisionnement en chaleur pour le Centre sportif
- Réduction des charges de chauffage pour le Centre sportif
- Contrat longue durée pour la location de la boîte grise
- Opportunité commerciale pour les sociétés Gecal, Sèdre, Sogesa et SatelDranses

Altis Group et partenaires

- Gecal: sécurité d'approvisionnement, production d'énergie à un meilleur prix
- Sedre: taxes de raccordement, station transformatrice pour le projet Centre sportif (long terme)
- Sogesa: vente d'électricité à Infomaniak (10 à 20 GWh/an ruban) + à Gecal (PAC)
- SatelDranse: installation et location d'une connexion internet redondante (fibre noire)

Feuille de route envisagée après le passage au VdB



Plan financier

Capex: investissement de ~3.5 mio sur 3 ans (2025-2027)

- PACs, tuyauterie, électronique, ventilation
- Station transformatrice moyenne tension, taxes de raccordement

Opex: par mois

- Location (centrale thermique + station transformatrice pour partie chaleur): 2 k
- Exploitation et maintenance: 8 k
- Électricité (à pleine puissance: 5 GWh): 84 k
- Amortissement dette (sur 25 ans): 13 k
- Intérêts (1.5%): 5k (dégressif avec l'amortissement)
- TOTAL: 112k

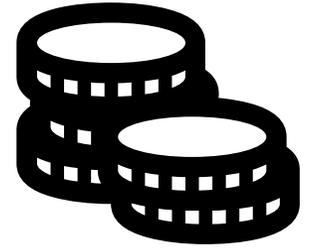
Recettes: par mois

- 1,4 MW X 8000h x 19.58 cts/kWh (prix facturé en 2024): 218 k

Résultat annuel: 1.2 mio

Gains illicites

La confiscation des gains illicites, ...plus facile à dire, qu'à encaisser...

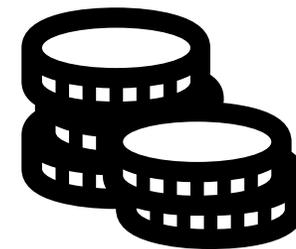


Selon l'adage, « le crime ne paie pas », lors d'une violation grave de la loi sur les constructions, les autorités confisquent les gains illicites.

Il s'agit d'une confiscation de la plus-value ou des gains réalisés sur des avantages obtenus en violation de la législation sur les constructions.

En cas de mélange entre des gains licites et illicites, uniquement la quote-part d'origine illicite doit être confisquée.

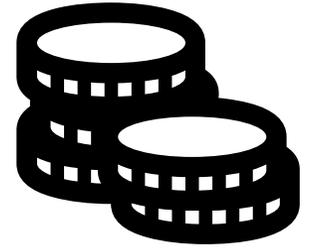
La confiscation des gains illicites, ...plus facile à dire, qu'à encaisser ...



Régi par l'article 61 alinéa 2 de la Loi sur les constructions

« Dans les cas graves, notamment lorsqu'un projet de construction est réalisé malgré un refus de l'autorisation de construire, que des prescriptions ont été violées par cupidité ou qu'il y a récidive, l'amende peut être portée à 200'000 francs. En outre, les gains illicites sont confisqués conformément aux dispositions du code pénal suisse. »

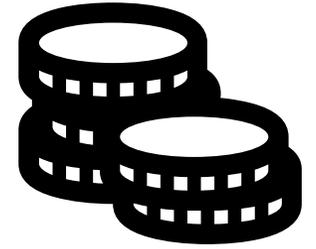
**La confiscation des gains illicites,
...plus facile à dire, qu'à encaisser ...**



Et par l'article 62 alinéa 1 de la Loi sur les constructions

« Les infractions se prescrivent par sept ans. »

La confiscation des gains illicites, ...plus facile à dire, qu'à encaisser ...



En résumé, pour confisquer les gains illicites, il faut que :

- **Le cas soit grave aux yeux de la loi**
 - Par exemple: construction malgré un refus de permis de construire.
 - Attention : Un constructeur ne peut pas être sanctionné s'il respecte le permis de construire même si celui-ci est illicite.
- **Le gain soit effectivement réalisé**
 - Par exemple : location de surfaces non autorisées, vente de surfaces non autorisées, etc.
- **L'autorité détermine la quote-part «licite <> illicite» ainsi que le(s) bénéficiaire(s) de la plus-value**
- **L'infraction ait été commise il y a moins de 7 ans**

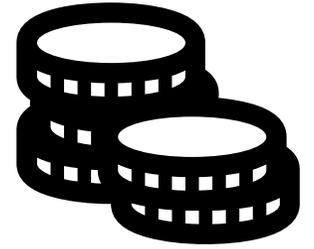
Cas pratique

| Quand | Qui | Quoi |
|-----------|--------------|---|
| 2004 | Constructeur | <i>réalise une transformation de son chalet par l'aménagement d'un local bien-être dans son garage sans autorisation</i> |
| 2014 | Commune | <i>constate l'infraction, dans le cadre d'une visite portant sur une autre transformation et ordonne le dépôt d'un dossier de régularisation</i> |
| 2015-2016 | Commune | <i>Le(s) dossier(s) ne peu(ven)t aboutir; la densité constructible est dépassée. Un ordre de remise en état est notifié.</i> |
| 2017-2018 | Constructeur | <i>Sollicite des délais supplémentaires pour la remise en état en invoquant l'achat de densité Dépose un nouveau dossier de régularisation. Celui n'aboutit pas. La remise en état est confirmée.</i> |

Cas pratique

| Quand | Qui | Quoi |
|-----------|--------------|---|
| 2019-2020 | Commune | <i>Une procédure pénale administrative est ouverte et une décision rendue :</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>Amende pour infraction à la loi sur les constructions</i>- <i>Confiscation des gains illicites pour la plus-value obtenue par la location des locaux réalisés sans autorisation</i> |
| 2021-2022 | Constructeur | <i>Contestation de la décision devant le Tribunal cantonal > décision favorable au constructeur</i> |
| 2022-2023 | Commune | <i>Contestation de la décision devant le Tribunal fédéral > décision favorable au constructeur</i> |

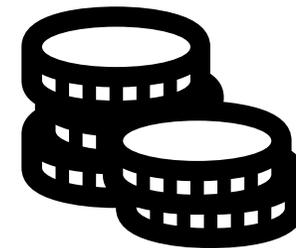
La confiscation des gains illicites, ...plus facile à dire, qu'à encaisser ...



Tribunal cantonal > décision favorable au constructeur

- ***Bénéficiaire de gains illicites ne constitue pas un délit continu***
- ***La prescription de 7 ans est absolue***
- ***C'est le moment de la commission de la faute qui est déterminant, même si le cas apparaît plus tard***

La confiscation des gains illicites, ...plus facile à dire, qu'à encaisser ...

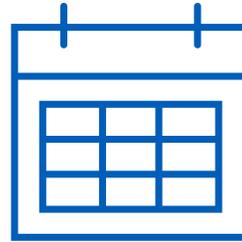


Tribunal fédéral > décision favorable au constructeur

- ***Le recours d'une autorité communale contre une décision du Tribunal cantonal concernant une procédure pénale (amende ou gains illicites) est irrecevable***
- ***La commune recourante n'est pas personnellement touchée***
- ***La police des constructions n'a pas pour but d'encaisser des gains illicites mais de les confisquer***
- ***Elle ne peut donc pas se plaindre d'un classement contre une infraction à la loi sur les constructions même si des gains illicites sont en jeu***

Prochain plenum

- **Prochain Plenum : 11 septembre 2024 à la salle polyvalente de Vollèges**





MESSAGE COMPLEMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT

Règlement sur la gestion des déchets

Règlement sur la gestion des déchets et son annexe 3

Contexte

Un règlement sur la gestion des déchets a été validé par le Conseil municipal en date du 12 janvier 2021, par le Conseil général en date du 25 janvier 2021 et homologué, pour une durée déterminée de 4 ans par le Conseil d'Etat le 16 juin 2021.

Une nouvelle version doit être présentée au Conseil d'Etat au plus tard avant le 31 août 2024.

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre les citoyens des ex-communes de Bagnes et Vollèges, le Conseil d'Etat avait accepté que la nouvelle Commune de Val de Bagnes reprenne, pour une durée de 4 ans, à son compte l'ancien règlement valable sur le territoire de Bagnes.

Les services cantonaux avaient proposé cette solution afin qu'un bilan puisse être fait après une durée permettant de s'assurer de l'autofinancement du service sur le nouveau territoire de Val de Bagnes.

Développement

Après analyse du dicastère Travaux publics et Environnement et du dicastère des Finances et gestion, il s'avère que l'autofinancement du service à moyen terme est assuré par les fourchettes tarifaires du règlement actuel.

Toutefois, les montants de la taxe s'approchent des plafonds des fourchettes tarifaires. Le canton exige, une légère adaptation de ces dernières pour garantir l'autofinancement du service à plus long terme.

Une nouvelle mouture dont les modifications portent principalement sur les fourchettes tarifaires de l'annexe 3 et la durée de validité du règlement a déjà été adressée au canton qui l'a préavisée favorablement. Nous avons également joint la planification financière 2024-2027 effectuée par notre dicastère des Finances et gestion afin de pouvoir démontrer l'autofinancement du service concerné. La surveillance des prix a rendu sa recommandation le 24 avril 2024. Sans remettre en cause le montant des taxes, elle propose l'introduction d'une taxe sur les déchets verts ce qui n'est pas faisable en l'état ni techniquement, ni administrativement. Dès lors le Conseil municipal a décidé de ne pas suivre cette recommandation.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Annexe 3 :**TARIF DES TAXES D'ELIMINATION DES DECHETS URBAINS****Article 1 : Taxe de base annuelle :**

La taxe est fixée annuellement par le Conseil municipal, dans les limites ci-dessous (art. 30 al. 3) :

Particuliers

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| Pour chaque logement | de CHF 30.00 à CHF 100.00 par an |
| et | |
| par unité tarifaire (UT) | de CHF 1.00 à CHF 10.00 par an |

selon la définition ci-dessous :

1 UT est calculé pour chaque pièce jusqu'à 25m². Si la pièce est plus grande que cette dimension, 1 UT par 25m² ou fraction de 25m² 1 UT par cuisine 1 UT par local auxiliaire (WC, carnotzet, etc.).

Entreprises :

Par entreprise selon le nombre d'employés et pondérée selon la table suivante :

| EPT (exprimé en poste de travail à 100%) | Pondération |
|--|------------------|
| 0.00 à 1.00 | Taxe de base x 1 |
| 1.10 à 5.00 | Taxe de base x 2 |
| 5.10 à 10.00 | Taxe de base x 3 |
| 10.10 à 15.00 | Taxe de base x 4 |
| 15.10 à 20.00 | Taxe de base x 5 |
| 20.10 à 25.00 | Taxe de base x 6 |
| 25.10 et plus | Taxe de base x 7 |

Article 2 : Taxe variable annuelle :

Le montant perçu pour la taxe au sac dépend du concept d'harmonisation pour les Communes du Valais Romand.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Modifications

Règlement 2021

Particuliers
Pour chaque logement
de CHF 30.00 à CHF 80.00 par an
et par unité tarifaire (UT)
de CHF 1.00 à CHF 8.00 par an

Par entreprise selon le nombre d'employés
de CHF 30.00 à CHF 80.00 par an

Règlement 2024

Particuliers
Pour chaque logement
de CHF 30.00 à CHF 100.00 par an
et par unité tarifaire (UT)
de CHF 1.00 à CHF 10.00 par an

Par entreprise selon le nombre d'employés
de CHF 30.00 à CHF 100.00 par an

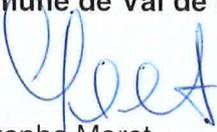
Conclusion

Vu ce qui précède et vu les documents de travail, le Conseil municipal invite le Conseil général à :

- approuver le règlement sur la gestion des déchets ainsi que son annexe 3, tous deux validés par l'Exécutif le 23 avril 2024,
- à prendre acte de la détermination du Conseil municipal du 7 mai 2024 sur la recommandation de la Surveillance des prix du 24 avril 2024.

Message approuvé par le Conseil municipal le 7 mai 2024.

Commune de Val de Bagnes


Christophe Maret
Président


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ REGLEMENT DE POLICE

Modifications du règlement

Contexte

Dans le cadre de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges, la nouvelle entité Val de Bagnes a profité de cette occasion pour actualiser les règlements de police en vigueur depuis plus de vingt ans.

Cette nouvelle version remplace les règlements de Bagnes homologué le 25 novembre 2003 et de Vollèges homologué le 29 novembre 2002. Elle est basée sur le modèle élaboré par l'Etat du Valais à l'attention des communes.

Développement

L'actualisation du règlement de police a été entamée en 2019 déjà, en parallèle aux travaux de fusion effectués par les deux communes. Une première mouture conjointe a été soumise au SAIC (Service cantonale des affaires intérieures et communales) en novembre 2020. En 2021, le dicastère « Sécurité et santé publiques » a adapté son règlement en référence aux différents préavis des services cantonaux. En mars 2022, la nouvelle version était présentée au Conseil municipal qui a émis des remarques et propositions. Fin 2022, après un dernier aller-retour avec le SAIC, le Conseil municipal validait la version définitive transmise à la commission législative le 8 mai 2023 et soumise au Conseil général le 13 septembre 2023.

Les aspects liés à la vidéosurveillance ont été supprimés. Ceux-ci font l'objet d'un règlement à part entière qui a été approuvé en 2011 par le Conseil général de Bagnes. Sa réactualisation est en cours et sera présentée au Conseil général d'ici la fin de la période législative.

Les principales modifications du règlement de police visent à :

- Se conformer aux législations actuellement en vigueur, qu'elles soient cantonales ou fédérales (cf. préambule du règlement).
- Actualiser et adapter les pratiques, notamment dans le domaine de la protection des données (cf. chapitre 14) ;
- Préciser son application et laisser moins de place à l'interprétation (cf. chapitre 8 police rurale, chapitre 9 police du domaine public, chapitre 10 hygiène et salubrité du domaine public) ;

Après l'approbation du règlement par le Conseil général le 13 septembre 2023, celui-ci a été transmis au Conseil d'Etat pour homologation le 20 septembre 2023.

Le 1^{er} mars 2024, le SAIC a transmis de nouveaux préavis. Certaines remarques sont sans grandes incidences. Les plus importantes sont :

- Art. 20 : pour conserver l'heure de fin des travaux bruyants à 21h00, notamment pour les travaux agricoles, le SEN (Service cantonal de l'Environnement) a conseillé de supprimer le terme « professionnel » stipulé dans le titre.
- Art. 34 : suppression de l'alinéa 3, car cette compétence n'est pas communale. Suppression des alinéas 4, 5, 7 et 10 car ces textes sont stipulés dans la législation cantonale.

Conseil municipal

- Art. 51 : Le SEN demande de rajouter un alinéa stipulant : *les enseignes lumineuses pour la publicité, y compris vitrines, totem et magasins doivent être éteintes entre 22h00 et 06h00. Des exceptions sont admissibles en particulier pour tenir compte des heures d'ouverture au public.* Cette modification est obligatoire en vertu du principe de prévention (art. 11 ss LPE), de l'aide à l'exécution « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses » (OFEV 2021), la norme SIA 586491 et des différentes jurisprudences (notamment ATF 140 II 33, consid. 5.5, ou 140 II 214, consid. 4.1).
- Art. 66 : suppression des zones non existantes sur le territoire de Val de Bagnes.
- Suppression du chapitre XIV « Traitement des données de police » et des articles 80 à 87, ces aspects peuvent faire l'objet d'un règlement communal séparé à élaborer.

Conclusion

Vu ce qui précède et vu les documents de travail, le Conseil municipal invite le Conseil général à approuver le règlement de police validé par l'Exécutif le 9 avril 2024.

Message approuvé par le Conseil municipal le 9 avril 2024

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



DETERMINATION DE LA MUNICIPALITE

Approbation d'un nouveau cautionnement en faveur de l'association
Maison de la Santé pour la construction de MDS 4
(nouveau bâtiment sur le site de Sembrancher)

Contexte

L'Association Maison de la Santé du Grand Entremont (ci-après l'« Association » ou « MDS ») a été créée le 2 juillet 2014 par l'ensemble des communes du Grand Entremont, Commune de Vollèges comprise, mais à l'exception de la Commune de Bagnes. Celle-ci a rejoint MDS au printemps 2018. L'association a le but statutaire suivant :

ART. 2 - BUTS

L'association a pour but la mise à disposition du monde médical et paramédical de locaux adaptés à l'exercice de la médecine de premier recours dans le Grand Entremont, par la construction, l'entretien et la vente ou la mise en location d'un ou de plusieurs bâtiments à Sembrancher, destinés à la pratique de la médecine ou de soins paramédicaux.

Elle n'a pas de capital de dotation et est donc 100% financée par des fonds étrangers sur la base d'actes de cautionnement signés par chacune des communes membres. Les banques créancières sont, depuis sa constitution, la BCVs et la BRE. Elles sont au bénéfice du cautionnement solidaire des communes du Grand Entremont pour un montant de CHF 10 mios.

L'association détient actuellement les immeubles :

MDS 1

Médecins

MDS 2

Propriétaires

| | |
|------------------|------------------------------------|
| Rez | physiothérapeute |
| Rez | pharmacie |
| 1 ^{er} | ostéopathe |
| 2 ^{ème} | Commune Sembrancher (loués au CMS) |
| 3 ^{ème} | Commune Sembrancher (loués au CMS) |

Locataires

1^{er} dentiste, podologue, psychologues

Immeuble

« Ambulance, hélicoptère et parking »

Terrain

de 1705 m2, attenant aux immeuble précités

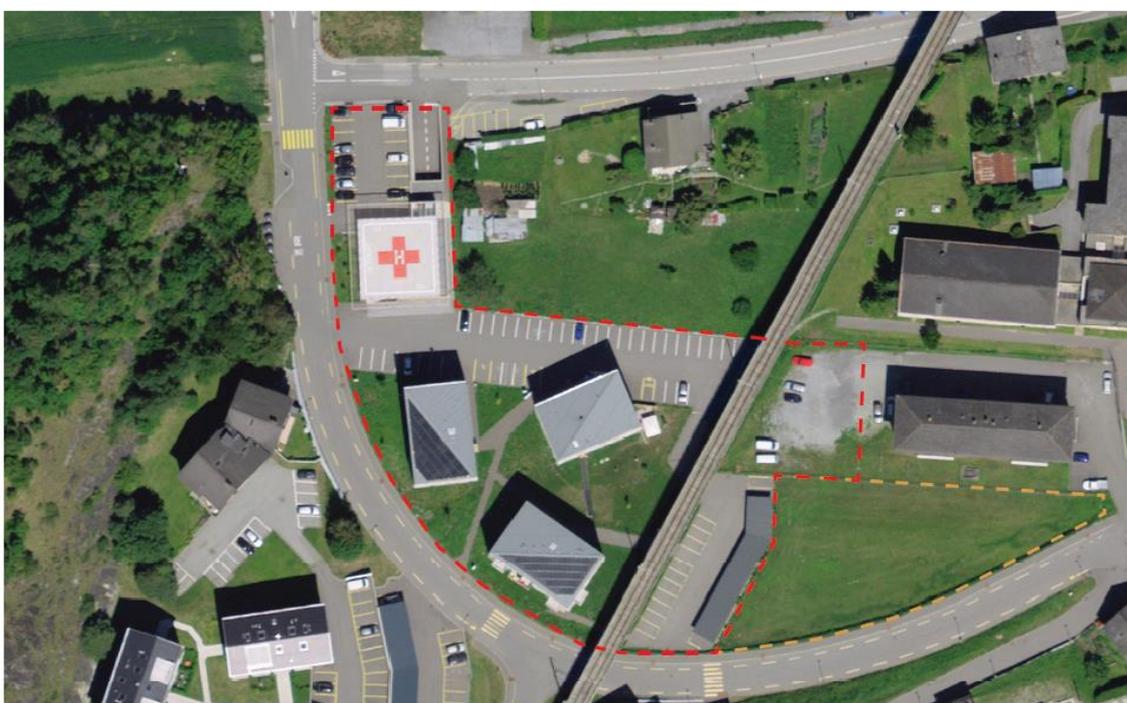
Hormis le terrain et la partie héliport, les revenus de locations couvrent l'intégralité des coûts, intérêts et amortissement compris; autrement dit, MDS 1 et MDS 2 sont actuellement autofinancés.

Aujourd'hui, les différents partenaires ont manifesté les souhaits suivants :

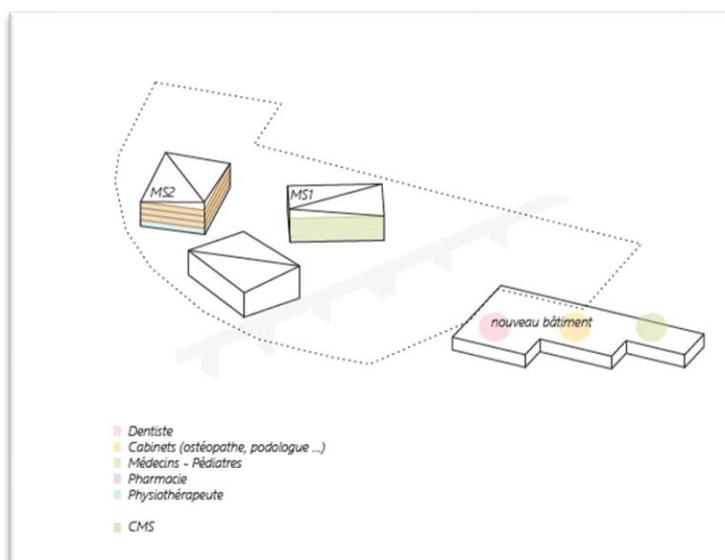
- Les médecins aimeraient quelques 200m² additionnels pour accueillir des pédiatres
- Le CMS souhaiterait pouvoir occuper un étage de plus dans leur actuel bâtiment
- Physio, ostéo et dentiste aimeraient également des surfaces complémentaires.

Projet

Pour satisfaire ces demandes, l'Association Maison de la Santé du Grand Entremont envisage la construction d'un nouvel immeuble, le MDS 4. L'emplacement prévu est le suivant :



--- périmètre actuel --- extension projetée



Finances et gestion

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 93, finances@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Les coûts d'investissement sont estimés à CHF 4'318'600 plus CHF 600'000 pour un parking (selon détail en annexe)

Cette construction requiert le déménagement de certains occupants du MDS 1 et MDS 2 dans le MDS 4 pour permettre une extension de leur surface et permettre ainsi au CMS d'occuper 3 étages d'un même immeuble. Le coût de réaffectation du MDS 2 est estimé à CHF 1'000'000.

L'investissement total est ainsi devisé à CHF 5'918'600.

Compte tenu de l'actuel cautionnement et des remboursements effectués à ce jour, la capacité d'emprunt se résume comme suit :

| Situation cautionnement : | Montant | Util. 21.03.2024 | Solde |
|---|---------------|------------------|--------------------------------|
| BCV | 4'044'000.00 | 3'662'000.00 | 382'000.00 |
| BR | 2'652'000.00 | 1'901'750.00 | 750'250.00 |
| NPR | 2'000'000.00 | 1'292'000.00 | 708'000.00 |
| solde non-util. | 1'304'000.00 | 0.00 | 1'304'000.00 |
| | 10'000'000.00 | 6'855'750.00 | 3'144'250.00 |
| Suppl. cautionnement à demander aux communes | | | 2'774'350.00 |
| | | | 5'918'600.00 |
| Suppl. cautionnement à demander arrondi à : | | | <u>CHF 3'000'000.--</u> |

Conclusion

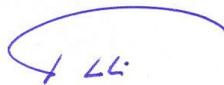
Convaincu que ce projet répond aux attentes des professionnels et des citoyens, le Conseil municipal décide d'accepter le supplément de cautionnement solidaire avec les autres communes du Grand Entremont pour un montant de CHF 3'000'000 et recommande au Conseil général de l'approuver également.

Ainsi validé par le Conseil municipal en séance du 23 avril 2024.

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexe

Eléments du rapport provisoire de LR Communication – mandaté par l'association du Grand Entremont. (ndlr : validation prévue par le comité de l'association en séance du 22.04.2024)

1 LE PROJET

Pour élaborer un projet qui tient compte des enjeux géographiques spécifiques, le bureau d'architecture GAME a entrepris une étude de faisabilité approfondie du terrain destiné à l'agrandissement de la Maison de la Santé. Parallèlement, le bureau BTEE a réalisé une analyse de la mobilité pour prendre en considération les besoins en stationnement, en tenant compte de l'orientation de la Commune de Sembrancher vers le développement de la mobilité douce sur ce site, notamment en raison de la proximité des écoles.

L'association a retenu la présente variante élaborée par GAME. Cette solution propose de conserver le Centre Médico-Social (CMS) à son emplacement actuel, tout en prévoyant une extension au deuxième étage, ainsi qu'à terme une reprise des locaux de physiothérapie. Ces derniers seraient transférés dans le nouveau bâtiment, aux côtés des cabinets de pédiatrie. La superficie nette du nouveau bâtiment est estimée à 650m², la physiothérapie étant intégrée dans ce dernier.

2 BUDGET

Pour rappel, le nouveau bâtiment MDS4 recevra les fonctions suivantes ;

1. Dentiste : surface env. 190 m²
2. Physio : surface env. 130 m²
3. Autres fonctions paramédicales : surface env. 130 m²
4. Médecins pédiatres_ idem MDS1 : surface env. 190 m²
5. Réserve autres fonctions paramédicales uniquement locataires (en tous cas dans un premier temps) : surface env. 80 m²

Le bâtiment actuel MDS2 sera lui rénové pour accueillir les fonctions de CMS sur les étages 2,3,4.

Coût

Le coût de transformation de MDS2 n'est pas connu. Mais si on compte des interventions mineures sur 750 m², soit. Env. CHF 1'000-1'500/m² de moyenne, on pourrait considérer très grossièrement une rénovation à CHF 1'000'000, soit des honoraires des mandataires qui seraient inférieurs à CHF 150'000.

3 LE COÛT DU NOUVEAU BÂTIMENT POURRAIT SE DÉTERMINER COMME SUIT :

Les montants suivants sont définis au mètre cube, sur une base de SIA 416. Les volumes découlent de l'étude de faisabilité réalisée en juillet 2023.

CFC 2

CHF 3'200'000 le bâtiment de 3124m³ + CHF 600'000.- le parking couvert de 1990m³ (peu de terrassement, pas de radier et pas tous les murs)

CFC 3

CHF 100-150/m³ soit, CHF 468'600

CFC 5 et 8

CHF 250'000 pour taxes, frais financiers COPIL et réserves

CFC 4

CHF 250'000 pour aménagement extérieur (CHF 150/m²)

CFC 9

CHF 150'000 pour ameublement fixe et luminaires

4 RÉCAPITULATION

| Chiffres | CHF |
|---------------------------|------------------|
| Construction du MDS 4 | 4'318'600 |
| Construction d'un parking | 600'000 |
| Rénovation du MDS 2 | 1'000'000 |
| TOTAL | 5'918'600 |



RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ A LA QUESTION ÉCRITE (Q.08) DE MM. NICOLAS EGGER ET BAPTISTE DARBELLAY

Le Conseil municipal peut-il nous confirmer qu'il n'y a pas de risque de conflits d'intérêts et d'impact d'image de la commune en rapport avec l'activité accessoire exercée par un titulaire d'un poste à responsabilité au sein du dicastère ATCM ?

Contexte

En octobre 2023, le Conseil municipal recevait une requête d'un collaborateur du Service des constructions. Celle-ci concernait la réduction du taux d'activité de l'employé en lien avec l'exercice d'une d'activité accessoire. La réduction du taux d'activité concernant un passage de 100% à 90% sur 4 jours et la demande d'activité accessoire ont été présentées, dans une lettre de motivation signée par le concerné, comme étant dévolues à « apporter un soutien aux communes ». Toujours dans cette demande écrite, le soussigné précise qu'il « *n'élaborera aucun dossier de construction et qu'il n'y aura aucun lien direct avec les requérants des permis de construire* ».

En mars 2024, l'inscription de la société *Construire ACE Sàrl* au registre du commerce était rendue publique, provoquant un écho médiatique quelques jours plus tard.

Développement

En octobre 2023, les informations transmises par l'employé ont rassuré et convaincu le Conseil municipal qui s'appuyait également sur le préavis positif du service des ressources humaines en vertu du règlement du personnel.

Toutes les informations portées à la connaissance de l'Exécutif ont débouché sur l'acceptation de la demande d'activité accessoire et de la réduction du taux d'activité du collaborateur notamment pour les raisons suivantes :

- La société souhaite apporter une assistance aux communes pour l'intégration de eConstruction et la gestion des procédures administratives ;
- Les clients visés sont des institutions, à savoir les autorités communales (éventuellement des services étatiques ou des sociétés privées en mains communales) ;
- Un engagement formel à se récuser est pris si une Commune dont la société aurait la charge dépose un dossier sur le territoire communal ;
- Aucune élaboration de dossier de construction ne sera réalisée.

Conclusion

Fort de ces différents engagements, le Conseil municipal a jugé qu'un risque de conflit d'intérêt était faible, voire nul. En complément, il est rappelé qu'un devoir de récusation est obligatoire,

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



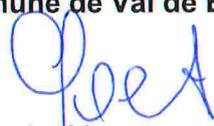
tant des membres du Conseil général, du Conseil municipal, que des employés de l'administration et ceci quel que soit leur degré de responsabilité.

Pour répondre précisément aux trois questions posées :

1. Au vu de ce qui précède et des discussions qui ont eu lieu avec le principal intéressé, nous estimons qu'il n'y a pas d'impact négatif à envisager pour notre Commune.
2. Aucune convention de gouvernance n'a été définie, le Conseil municipal s'en remettant à la bonne foi de son collaborateur ainsi qu'au règlement du personnel qui régit les cas de récusation.
3. Le règlement du personnel est respecté, notamment son article 14 al.6 qui stipule que « *les cas particuliers non prévus ci-dessus font l'objet d'une décision ad hoc du Conseil municipal* » chaque cas particulier étant évalué en fonction des demandes.

Message approuvé par le Conseil municipal le 18.06.2024.

Commune de Val de Bagnes



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Relatif aux comptes 2023
du 10.06.2024

1. Tableau des présences

| Commission | 22.04.2024 | 14.05.2024 | 27.05.2024 |
|--|------------|------------|------------|
| Darbellay Baptiste | P | P | P |
| Egger Nicolas | P | P | P |
| Alter François | P | E | P |
| Bircher Félicien | P | P | P |
| Daragon Leyla | P | P | E |
| Fellay Sébastien | P | P | E |
| Leo Anne-Marie | P | P | P |
| Oreiller Marie | P | P | E |
| Perraudin Florian | P | E | E |
| Rossoz Sébastien | A | A | A |
| Invités | | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...) | | | |
| Julien Vaudan | A | | |
| Léonard Fellay | A | | |
| Mélanie Mento | E | | P |
| Emily Vaudan | E | | P |
| Tora Löff | E | | |
| Stéphane Roserens | E | | E |
| Sacha Martin | P | | |
| Guillaume Amos | P | | E |
| Lionel Saillen | P | | P |
| Sarah Farquet | P | P | P |
| Fanny Vaudan | P | | E |
| Sari Bruchez | P | | P |
| François Veuthey | P | | E |
| Christophe Maret | P | | E |
| Eric Rosset | P | | P |
| Jérôme Maret | P | | E |
| Camille Morelato | | | P |
| Alexandre Gordio | P | | |
| Virginie Bochatay (Altis) | P | | |

2. Objet concerné

Comptes 2023 de la Municipalité de Val de Bagnes

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La Commission de Gestion accepte l'entrée en matière sur les comptes 2023

4. Discussions de détail

01. Généralités

La commission de Gestion s'est réunie à 3 reprises, à savoir :

- **1^{ère} séance le lundi 22 avril 2024 au Casino à Vollèges**

Séance avec le bureau et les présidents de commission
Présentation des comptes par l'exécutif

- **2^{ème} séance le mardi 14 mai 2024 à la salle ART à Vollèges**

Séance de travail sur les comptes et préparation des questions

- **3^{ème} séance le lundi 27 mai 2024 au Chalet Orny à Verbier**

Séance de réponses aux questions par l'exécutif, votes de la commission et préparation du rapport

Des membres de la COGEST ont assisté aux assemblées générales des sociétés du groupe ALTIS (EVB SA, GECAL SA, SEDRE SA, ALTIS Groupe SA, BlueArk Entremont SA) en date du 6 juin 2024.

Les comptes 2023 présentent un excédent de revenu de MCHF 24.213, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de MCHF 2.669, une différence de MCHF 26.882 est ainsi constatée. Cette différence est expliquée en partie par une évaluation toujours prudente des recettes au moment de l'établissement du budget, mais également à des recettes extraordinaires enregistrées.

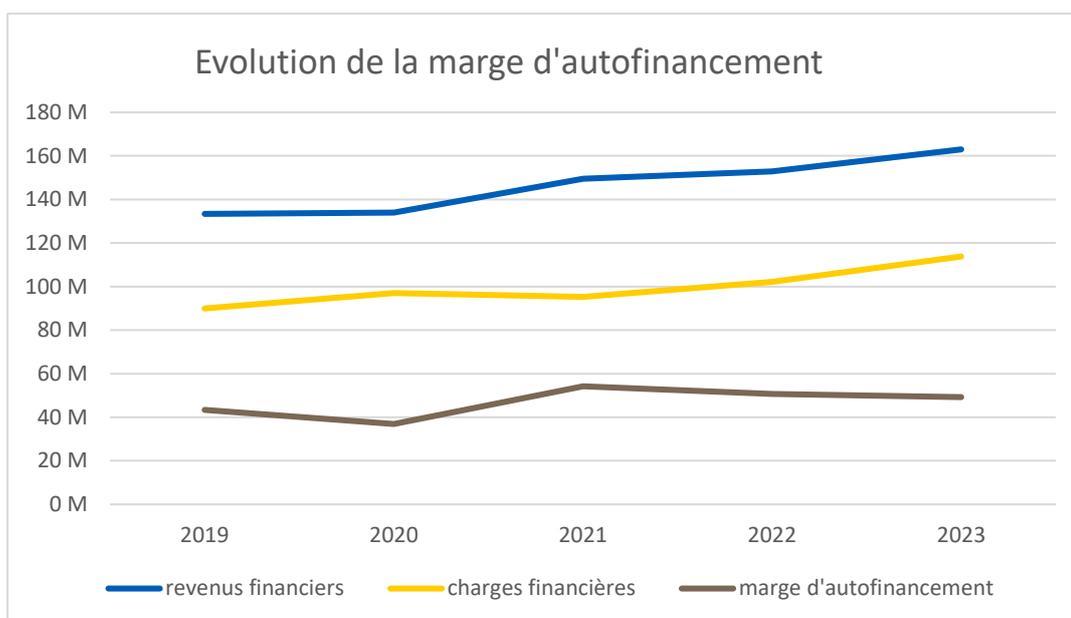
Les revenus sont supérieurs au budget (+ 15.66%), les charges sont maîtrisées (- 3.37%) ce qui engendre une marge d'autofinancement de MCHF 49.185 qui permet de financer les investissements de MCHF 47.555 sans avoir recours à l'emprunt.

Ces chiffres sont analysés et commentés ci-après.

Voici les principaux chiffres :

| | Comptes | Budget |
|-------------------------|----------------|---------------|
| Marge d'autofinancement | KCHF 49'185 | KCHF 23'159 |
| Investissements nets | KCHF 47'555 | KCHF 52'802 |
| Résultat de l'exercice | KCHF 24'213 | - KCHF 2'669 |
| Fortune au 31.12.2023 | KCHF 328'276 | |
| Capitaux propres | KCHF 391'633 | |

Le rapport de l'organe de révision concernant les comptes 2023 établi par la société BDO SA nous a été présenté, et il en ressort les comptes sont conformes aux prescriptions légales.



Les comptes pro-forma des 2 communes ont été pris en compte pour les années 2019 et 2020.

Sur la période de 2019 à 2023, les revenus de la commune progressent de 22.2%, tandis que les charges augmentent globalement de 26.5%, les charges de personnel augmentent de 53.09% pour la même période.

Contrairement aux 2 précédentes années, le conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer un montant à la réserve de politique budgétaire. Cette dernière peut être utilisée pour couvrir un éventuel déficit futur.

La commission de gestion a posé des questions sur :

- L'utilisation et le but de la réserve de politique budgétaire
- L'évolution des recettes en lien avec la taxe TPT
- L'évolution des EPT et charges de personnel

- Le détail et l'évolution des frais de déplacement et autres frais
- L'échéance des crédits d'engagements et complémentaires, en particulier celui pour l'acqueduc de Louvie – La Chaux
- Le détail de certains investissements
- Certaines sociétés filles (participation), sur leurs buts et utilité
- Le détail de la répartition des services généraux par Altis dans les services des eaux claires, eaux usées et irrigation
- Les résultats des sociétés filles et leurs perspectives financières

Nous avons reçu des réponses claires et des explications nous ont été données lors de la 3^{ème} séance.

02. Revenus

| | | |
|------------------|-------------|-------------------------|
| Comptes 2023 | MCHF | 162.99 |
| Budget 2023 | MCHF | 140.93 |
| Variation | MCHF | 22.06 (+ 15.65%) |

Une estimation prudente des recettes fiscales lors du budget, ainsi que l'arrivée de nouveaux contribuables expliquent cette augmentation. Les revenus qui atteignent un nouveau record se situent au-dessus de la moyenne des 5 dernières années.

Les recettes fiscales augmentent de MCHF 24.173 par rapport au budget pour atteindre un total de MCHF 111.660. L'impôt sur la fortune représente la moitié de cette différence par rapport au budget (+ MCHF 12.308)

Les autres impôts, principalement sur les gains immobiliers et les droits de mutation augmentent de MCHF 8.811 (+ 53%) par rapport au budget, mais sont inférieurs aux comptes 2022. Il est relevé également des recettes importantes en lien avec les successions et donations (MCHF 3.407).

Les impôts des personnes morales enregistrent également une augmentation par rapport au budget (+ MCHF 2.839) et par rapport aux comptes 2022.

Les recettes fiscales représentent le 68.5% des revenus totaux, parmi celles-ci le 67.7% est payé par les personnes physiques et 9.3% par les personnes morales, les autres impôts représentent le 22.7% des recettes fiscales.

Les revenus liés à la vente d'électricité budgété à MCHF 11.770 se sont élevés à seulement MCHF 5.730, soit une diminution de MCHF 6.040 par rapport au budget. Cela est expliqué par la volatilité du prix de l'électricité.

03. Charges + amortissements

| | | |
|--------------|--------|--------|
| Comptes 2023 | MCHF | 113.81 |
| Budget 2023 | MCHF | 117.77 |
| Variation | - MCHF | 3.96 |

D'une manière générale, les charges de la commune sont maîtrisées par rapport au budget, les dépenses effectives étant inférieures de MCHF 3.96.

Globalement les charges sont supérieures de MCHF 11.67 par rapport à 2022, soit une augmentation de 11.43%.

Charges de personnel (- 0.22%) :

Les charges de personnel de MCHF 30.022 sont inférieures au budget 2023 (- MCHF 0.686). Il est constaté une augmentation de MCHF 2.720 (+ 9.97%) par rapport aux comptes 2022.

Un tableau des effectifs nous a été transmis et nous pouvons constater que la commune emploie 274.04 EPT au 31.12.2023 pour un total de 416 personnes.

Au moment de la fusion des communes, on comptait 225 EPT, en 3 ans les EPT ont augmenté de 48.78, dont la moitié pour le dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale. Cela représente une augmentation de 21.65% de l'effectif et des charges supplémentaires de MCHF 8.34 par an (+38.47%).

Autres charges (- 2.82%) (charges de biens et services et autres charges d'exploitation)

Les autres charges sont conformes au budget, mais en augmentation de MCHF 4.393 par rapport aux comptes 2022.

04. Investissements

| | | |
|--------------|--------|-------|
| Comptes 2023 | MCHF | 47.56 |
| Budget 2023 | MCHF | 52.80 |
| Variation | - MCHF | 5.24 |

Au total, les investissements nets totalisent MCHF 47.56. 90% des investissements prévus ont été réalisés ou provisionnés. Sur ce montant, MCHF 13.08 concernent des participations et prêts octroyés aux sociétés filles.

Les provisions reportées se montent à plus de MCHF 50 au 31.12.2023, ce qui représentent une année d'investissement.

La commune a acquis des parcelles pour MCHF 4.460, les principales acquisitions concernent :

- La maison Valbord à Bruson (Raclett'House)
- 3 parcelles à Verbier
- Les bâtiments du col des Planches

05. Bilan

Le bilan de la commune Val de Bagnes présente des capitaux propres d'un montant de MCHF 391.632, ceux-ci comprennent les financements spéciaux et fonds pour MCHF 18.36, ainsi que la réserve de politique budgétaire de MCHF 45.

Les liquidités disponibles d'un montant de MCHF 36.45 (+ MCHF 6.37) et placements financiers à court terme MCHF 45.3 sont toujours importantes et la commune n'a pas eu recours à l'endettement durant l'année 2023.

Les indicateurs financiers sont tous très bons avec notamment un endettement net négatif, un degré d'autofinancement supérieur à 100%. La fortune par habitant se monte à CHF 5'465 au 31.12.2023.

5. Vote final de la commission

La commission de gestion donne un préavis positif, par 5 voix pour, 0 contre et 0 abstentions pour l'acceptation des comptes 2023.

6. Conclusion de la commission

La situation financière de la commune de Val de Bagnes est saine, grâce à son attractivité et au travail entrepris par ses dirigeants. Elle consent à d'importants investissements pour son développement et afin d'offrir à sa population et ses hôtes des services de qualité.

Il est constaté que les charges sont maîtrisées par rapport au budget, les recettes quant à elles font toujours l'objet d'estimations prudentes et les comptes montrent chaque année des chiffres bien plus importants. Plusieurs situations exceptionnelles telles que l'arrivée de nouveaux contribuables ou l'ouverture de successions ne peuvent pas être anticipées au moment de l'établissement des budgets.

Ces revenus exceptionnels ne sont pas garantis à long terme, alors que des charges engagées le sont souvent pour une certaine durée. Les membres de la COGEST resteront attentifs à l'évolution globale des charges dans les années à venir. Un retour de la part de l'exécutif quand à la rationalisation des charges permettant de pérenniser une saine santé financière, telle qu'évoqué dans le message introductif au budget 2024, est toujours attendu.

La réalisation des investissements prévus a doit continuer d'être mise en priorité, ceci afin d'offrir à la population, aux entreprises et à nos hôtes des infrastructures et services adaptés.

Nous remercions le conseiller municipal responsable des finances M. Eric Rosset, ainsi que les collaborateurs et responsables pour leurs présentations et la mise à

disposition des documents, en particulier Jérôme Maret, Camille Morelato, Alexandre Gordio et Virginie Bochatay.

Nous remercions également les présidents des autres commissions pour la transmission de leur conclusion.

Les membres de la commission de gestion donnent un préavis positif à l'unanimité pour l'acceptation des comptes 2023.

Pour la commission « COGEST »



Baptiste Darbellay
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



**PROCÈS-VERBAL
COMMISSION DE « AT – CONSTRUCTIONS – MOBILITÉ »
DU 14.05.2024 NO 5**

- Lieu : Vollèges - Casino
Heure : 19h00
- Présidence : Stéphane Roserens (SR)
- Secrétaire : Romain Fournier (RF)
- Présents : Dominique Tellen (DT)
Sacha Martin (SM)
Guillaume Fellay (GF)
Simon Fellay (SF)
Véronique Lovey (VL)
- Excusé(s) : Représentants de la CoGest
Constance Jaillet (CJ)
- Invité(s) : Cédric Felley (Directeur opérationnel)
Dany Rossier (Responsable technique)
Guillaume Colin (Ingénieur communal)
Pierre-Yves Gay (Conseiller municipal)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation / modification de l'ordre du jour.**
- 2. Règlement du patrimoine bâti**
- 3. Réponses aux questions des comptes et autres questions**
- 4. Nouvelle organisation du service ATCM**
- 5. Point divers présentés par le dicastère**
- 6. Analyse de la commission**
- 7. Règlements à voter au prochain Plénum**
- 8. Divers points et agenda**

PROCES VERBAL :

01. Approbation / modification de l'ordre du jour.

Stéphane Roserens souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et remplace. Il salue en particulier les représentants du dicastère.

Il excuse Constance Jaillet et les représentants de la CoGest.

02. Règlement du patrimoine bâti

Contexte : Points sur les différents règlements (aide logement / fonds pour la rénovation / sauvegarde du patrimoine bâti)

Guillaume Colin présente en introduction :

- 4 Objectifs en lien avec les règlements liés au logement (figurant dans le programme de législature)
 - o Environnement
 - o Logement
 - o Patrimoine bâti
 - o Mixité sociale
- L'état actuel des règlements.

Des points d'améliorations ont été constatés (voir présentation point a. à g.)

Le dicastère prévoit :

1. la suppression du règlement « Aide au logement » ;
2. l'élargissement règlement « pour la construction et la rénovation » (sans conditions fortunes, etc.) ;
3. projet de règlement sur le « patrimoine bâti »
4. nouveau « Règlement d'aide à la personne »

Alexandre Gordio précise différemment éléments en lien avec le projet de règlement d'aide à la personne :

- Mise à jour règlement pour la rénovation ;
- Se poser les questions qui on veut aider ? Comment ? Pourquoi ? Attention aux répercussions fiscales ;
- Bénéficiaires des aides à paiement des primes assurances maladie constitue env 1'200 ménages ;
- Processus semblable aide à la famille du Canton ;
- Aide au désendettement en vigueur (accompagnement par personnes compétentes) ;
- Calendrier : décision CM en août avant budget / septembre présentation aux commissions / décembre décision CG
- Objectif = éviter imposition cantonale de la subvention

Questions

- DT : Quelles sont les répercussions en termes de RH ?
A évaluer car aujourd'hui l'application de certains règlements est déléguée à Altis
Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agira d'une charge supplémentaire
- DT : attention dimensionnement du fond ?
- Alexandre Gordio : Pour le nouveau règlement d'aide la personne, cela ne constitue pas un risque, car le fond sera divisé par le nombre de bénéficiaires
- Pour les autres règlements, le budget reste à évaluer...
- SM : Vraiment impact sur baisse loyer ? Difficile à dire
Dans une certaine mesure si augmentation de l'offre...

Contexte

Discussion au niveau fédéral de supprimer valeur locative

Calendrier prévu

- Idéalement : abrogation aide logement pour fin année et entrée en vigueur fond rénovation au 1er janvier

En résumé : Abrogation aide logement / élargissement du fond de rénovation / règlement patrimoine / nouveau règlement aide à la personne.

Présentation règlement patrimoine bâti (voir présentation)

Procédure le règlement est présenté en parallèle commission CM et commission CG pour récolter les retours

- Selon notes de classement 1 à 7.
 - o Assiette des travaux subventionnable
 - o Taux de subvention

Remarques en séances faites par la commission :

- Art. 1 Remarque constructions neuves doivent également être intégrées (car subvention ardoises les concernent aussi, si dans patrimoine isos)
- Art. 2 faut-il le conditionner au permis d'habiter ?
- Art. 3 dissocier paiement subvention ardoises de la subvention du patrimoine
- Art. 4 que si entreprise payent TPT cela est positif
- Art. 6 supprimer conforme au règlement communal des constructions et des zones, ne garder que « au bénéfice d'une autorisation de construire »
Pour rappel hors zone à bâtir pour être transformé un bâtiment doit soit être protégé et/ou lié à l'activité agricole
- Art. 7 correspond à la liste ce qui est subventionnable ou non
- Art. 8 le taux est lié à la note de classement

Chap 4 pour couverture ardoises

- Art. 13 rajouter « En cas de travaux ultérieurs »

L'intégration des panneaux solaires sera évaluée dans le règlement lié à l'énergie.

Questions générales

Q : Les charges induites sont en augmentation, comment est-il prévu de les maîtriser ?

R : Jérôme Maret

Généralement, par charges induites, on entend les charges qui découlent de faits, d'évènements ou d'action voire de l'inaction qui jalonnent la vie économique d'une entité. A quelles charges induites en particulier faites-vous référence ? je constate bien évidemment une croissance des charges en général mais pas spécifiquement les charges induites. Autant que faire se peut, les charges sont estimées de façon exhaustive lors de l'établissement des budgets. Dans cette procédure, il n'y a pas de traitement différencié entre les charges ordinaires et les charges induites.

Q : Quelle est la légalité des fonds spéciaux ?

R : Jérôme Maret

Les financements spéciaux sont un mode de financement courant dans le secteur public. Ils s'appliquent lorsque des ressources sont affectées à l'accomplissement de tâches publiques spécifiques. Pour la commune de Val de Bagnes, ils existent notamment dans les 3 cas suivants de prélèvement de taxes communales : Eau potable, eaux usées et traitement des déchets. Ces affectations de ressources (les taxes) découlent des lois fédérales et cantonales en la matière à savoir respectivement loi fédérale (Fedex) sur la protection des eaux (art 7 fedex pour les eaux à évacuer), la loi cantonale sur le même sujet LcEaux), loi fédérale sur la protection de l'environnement et son pendant cantonal (LcPE). Le financement spécial requis pour les déchets figure par exemple à l'art 39 LcPE.

Q : Une évolution de la loi sur les forfaits fiscaux est attendue. Quelle serait la conséquence de la suppression des forfaits pour notre commune ?

R : Jérôme Maret

Il existe effectivement une certaine tendance politique qui vise purement et simplement l'abolition des forfaits fiscaux. Il ne m'appartient pas ici d'apprécier les chances de succès de telles initiatives. Au niveau de notre commune, les impôts à forfait représentent des rentrées de CHF 12.74 mio en 2023, CHF 14.78 en 2022 et CHF 18.26 en 2021. Ces montants représentent les rentrées directes pour la commune. Elles n'englobent pas ni ce que ces gens consomment chez nous ni les soutiens qu'ils octroient aux manifestations et autres événements.

Q : Un benchmark intercommunal a-t-il déjà été réalisé pour analyser les charges par habitant et le nombre d'employés par habitant pour des communes aux caractéristiques similaires (touristiques, d'environ 10'000 habitants) ?

R : Jérôme Maret

La commune de Bagnes avait donné un mandat organisationnel à l'IDHEAP en 2014. Ce mandat incluait un certain benchmark mais les communes ne sont pas toutes comparables (par exemple les services eaux et électricité sont-ils intégrés ou externalisés). Au début 2024, nous avons rencontré un prestataire qui définit des indicateurs pas uniquement orientés sur les comptes mais également sur d'autres données quantitatives. Nous avons confirmé notre intérêt et avons promis d'y souscrire aussitôt que d'autres communes touristiques valaisannes auraient été contactées et entreraient dans leur population statistique de référence.

Questions pour le dicastère ATCM

Quel est le bilan de e-construction ?

Les ressentis suivants ressortent :

- Déshumanisation
- Pas de gain de temps
- Génère des frustrations en cas d'erreur
- Secrétariat moins chargé, mais techniciens davantage
- Positif sur les délais pour le canton
- Ne change rien à la philosophie du service

Réponse :

Au niveau du service :

- Relativement content
- Oui gain de temps env. 12 semaines de gains
- Effectivement travail admin soulagé, mais pas au niveau technique

Fonctionnement

622.3130 Prestations services et honoraires

L'augmentation est conforme au budget. Pouvez-vous nous rappeler à quoi cette augmentation correspond ?

R : L'augmentation est liée à l'augmentation des prestations de transport public (renfort en période de pointe à Verbier, augmentation des fréquences sur les lignes touristiques estivales, et courses supplémentaires entre le Châble et Verbier), ainsi qu'à l'application du renchérissement selon l'évolution de l'indice des prix.

622.4260 Remboursement tiers

A quoi cette hausse correspond ?

R : Cette ligne budgétaire correspond essentiellement à la participation de Téléverbier pour les transports publics à Verbier.

La contribution de Téléverbier est composée d'une part forfaitaire qui sert de base à l'établissement du budget et d'une part complémentaire, au pro-rata des journées skieurs qui dépassent 1.0 millions

A titre accessoire, Verbier Tourisme participe à hauteur de chf 5'000.- pour offrir la navette Brunet (en été) aux détenteurs du VIP Pass.

790.3130 Prestations services de tiers

Le service est surchargé, pourquoi ne pas davantage faire appel à des prestataires externes ?

R : L'excédent de chf 122'000.- correspond à la subvention cantonale pour les transports publics de Verbier, introduite par la LTPMD révisée

Nota : le budget 2023 avait été établi sans tenir compte de la LTPMD révisée qui a été adoptée par le Grand Conseil le 15.9.2022, publiée au BO le 21.10.2022 et entrée en vigueur le 01.01.2023

790.3102 Imprimés publications

La communication en lien avec les différents projets en cours est importante. Pour quelles raisons le budget à disposition n'a pas été utilisé ?

R : sur le poste (790), cela concerne le fonctionnement de l'aménagement du territoire. La communication sur les projets est imputée directement sur les comptes d'investissement. A titre d'exemple en 2023 :

- PAZ-RCCZ : dépenses de CHF 80'000.- en 2023 pour la démarche participative et la communication
- Curala : dépenses communales de CHF 30'000.- en 2023 pour le site web et la communication

R : sur le poste (799), cela concerne les autorisations de construire. Il n'y a donc pas de communication sur les projets qui sont imputés sur ce compte.

799.3130 Prestations de services et honoraires

Que contient cette rubrique ?

Le service est surchargé, pourquoi ne pas davantage faire appel à des prestataires externes ?

R : Le Conseil municipal souhaite, prioritairement, un traitement interne des procédures. Dans ce sens, les mandats externes ont été réduits.

Toutefois, le manque actuel d'effectifs et la difficulté de recrutement poussent à des réflexions sur l'externalisation de certaines tâches afin d'assurer un traitement des dossiers dans les délais.

799.4270 Amendes

Quel est le détail de cette rubrique par nature ?

R : Il s'agit d'amendes prononcées à l'encontre de constructeurs ou propriétaires en cas de non-respect des permis de construire ou de leurs charges ainsi que le non-respect des ordres de police.

Seront analysés les bons moyens de communiqués pour de la prévention

Investissement

790.5000.01 Acquisition de terrain

Quel est le détail de cette rubrique ?

R : les principales acquisitions concernent :

- Parcelles libres de construction dans le secteur de la Combaz (Verbier)
- Bâtiment de l'ancien départ du Télésiège de Bruson
- Bâtiments du col des Planches

NB : le détail du prix des différentes transactions ne peut être communiqué.

790.5040

Quel est le détail de cette rubrique ?

R : La rubrique 790.5040 correspond à l'installation des filets de sécurité sur la piste FIS

Quelle est la rubrique concernée par la Maison de commune du Châble ?

R : 029.5040.09 Nouveau bâtiment administratif

- budget 2024 CHF 1'400'000.- + provision rapportée CHF 872'732.75
- pas de dépense en 2023 pour la Commune (compte de la Bourgeoisie)

Questions hors dicastère ATCM

0220.5660.02 Soutien parc Barryland

Quel est le détail de cette rubrique ?

R : Pierre-Martin Moulin

- Soutien solidaire des Communes du district d'Entremont - CHF 500'000.-
- répartition au prorata de la population
- décision du CM le 9 novembre 2021- pour Val de Bagnes CHF 330'000.-

04. Nouvelle organisation du service ATCM

1 DO (n'aura plus le rôle de chef de projet)

Team admin

4 secteurs :

- Constructions
- AT
- Mobilité
- Projets de développement (architecte communal)

Quelle est la situation actuelle en termes de RH ?

Il manque env. 1.6 EPT aujourd'hui

05. Point divers présentés par le dicastère

Point traité ci-dessus.

06. Analyse de la commission

Point traité ci-dessus.

Les questions suivantes sont soulevées :

- Directive de compétence exclusive du CM ? ou le CG a son mot à dire ?
- Pourquoi passer de 20 ans à 30 ans ?

La poursuite de l'analyse sera effectuée lors d'une prochaine séance.

07. Règlements à voter au prochain Plénum

Point non traité.

08. Divers et agenda

Prochaines séances pour 2024 :

- Mercredi 19 juin 2024 : Plénum

Clôture de la séance à 22h.

Pour la Commission « AT, Constructions, mobilité »

Stéphane Roserens
Président



Romain Fournier
Secrétaire





RAPPORT DU 28.05.2023 DE LA COMMISSION « CONTRIBUTIONS, CADASTRE & POPULATION »

OBJET(S) TRAITE(S) : Comptes 2023

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

| Commission | 7 mai 2024 | 28 mai 2024 |
|----------------------|------------|-------------|
| Guillaume Amos | P | P |
| Mélanie Mento | E | P |
| Christine Oakmann | P | P |
| Aurélie Favre | P | P |
| Raphaël Baillifard | P | E |
| Colette Pembe-Tornay | P | P |
| Invités | | |
| Alexandre Gordio | P | P |
| Bruno Moulin | P | P |
| Guillaume Colin | P | N/A |
| Sebastien Rossoz | A | A |
| Sebastien Fellay | P | E |
| Florian Perraudin | E | E |

02. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission a étudié les comptes 2023 lors de la séance du 7 mai 2024, avec une présentation détaillée des recettes fiscales par Monsieur Alexandre Gordio. La commission a ensuite une semaine pour formuler ses questions ou remarques. La réunion du 28 mai 2024 a permis de répondre aux questions posées avec la participation de Monsieur Bruno Moulin.

03. Discussions de détail (avec les questions et les réponses données)

Q1 :Pouvons-nous savoir sur combien de contribuables repose l'excédent budgétaire ?

Réponse : Entre 2022 et 2023, notre commune a accueilli entre 15 et 20 nouveaux contribuables avec des fortunes imposables considérables, excluant les forfaits. En détail :



- 25 contribuables paient 39% des impôts sur la fortune.
- 20 contribuables paient 36% des impôts sur la fortune.
- 88 contribuables paient 50% des impôts sur la fortune.

Q2 : Quelle proportion de l'impôt sur la fortune provient de la fortune « mobilière » et quelle proportion provient de la fortune « immobilière » ?

Réponse :

- Actes immobiliers 2022 : 820 millions CHF
- Actes immobiliers 2023 : 741 millions CHF pour 666 actes (moyenne par acte : 1'140'000 CHF)

Q3 : Quel est le profil type des plus grands contribuables sur la fortune « mobilière » ?

Réponse : Les 53 plus gros contribuables (impôt global sur le revenu et fortune \geq 100'000 CHF en 2021) :

- 23 retraités
- 30 actifs
- Année de naissance moyenne : 1955
- Année d'arrivée moyenne : 2002

Q4 : Risque de départ des « supers contribuables » dû à l'impôt sur la fortune ?

Réponse : Les contribuables restent fidèles. Le Grand Conseil étudie une révision fiscale, bien que BM précise que cette révision n'est pas très ambitieuse. Les impacts financiers sont détaillés dans la présentation jointe.

Q5 : Compte tenu des discussions en rapport avec les budgets 2024 nous serions curieux de savoir quels sont les revenus assurés à long terme, car on constate une augmentation régulière des charges. Ainsi, par rapport aux comptes 2023 et les recettes fiscales, et en prévision des budgets futurs il serait intéressant d'analyser, en particulier :

Revenus Fiscaux Réguliers

Ces éléments sont en discussion avec le Conseil Municipal dans le cadre des mesures demandées par le CG lors des discussions sur le budget 2024. La COGEST a apporté des éléments de réponses.

Revenus Extraordinaires (2022, 2023) et identification des 10 plus gros contribuables

Ces informations sont disponibles dans la présentation jointe.

Q6 : Rubrique 0220.3001 Charges de personnel admin. Finances et contributions. Explications sur la baisse de 1 million entre les comptes 2022 et 2023



La baisse est due à la présentation séparée du service informatique et de l'Etat-Major.

04. Vote final de la commission (préavis)

Préavis favorables à l'unanimité des membres présents

05. Conclusion de la commission

Les recettes fiscales de la commune sont toujours bonnes, voire très bonnes et constituent le noyau central du financement de la commune. La commission s'est tout de même penchée sur la structure de ces recettes fiscales dans un souci d'évaluer la pérennité de ces recettes. Aussi, la prudence reste de mise car, à titre d'exemple, près de 50% de l'impôt sur la fortune provient de seulement 40 contribuables. De plus, même si le marché immobilier est florissant et amène des recettes fiscales très importantes depuis de nombreuses années, nous devons rester prudents pour le futur car une stagnation ou une régression de ce marché pourrait avoir un impact significatif.

Au-delà des questions et des réponses posées sur les comptes 2023, la commission a discuté des possibles augmentations des charges en vue de nouvelles prestations « sociales » que la commune pourrait et/ou devrait offrir. Dans le cadre du développement démographique futur des charges supplémentaires pourrait apparaître.

De plus, nous tenons à souligner que nous avons été informés qu'un rapport d'audit de l'inspecteur des finances sur la fiscalité et le suivi des paiements a été réalisé d'octobre 2023 à fin janvier 2024. Tout ce qui a été notifié des années 2016 à 2022 a été analysé. Un contrôle portant sur la réduction de l'impôt sur les mariés, prestation capital, bénéfice liquidation, impôt forfait personne physique et impôt sur les personnes morales. Il semblerait qu'aucune erreur significative n'a été relevée concernant la partie fiscale. Une discussion pour obtenir une version caviardée de ce rapport est en cours.

Nous remercions le Conseil Communal, le directeur opérationnel ainsi que les membres du service pour le travail et les réponses obtenues.

Pour la commission « Contributions, Cadastre & Population »

Amos Guillaume

Président



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION « TPE » DU 16.05.2024, NO 04

Lieu : CAD Vollèges
Heure : 19h30

Présidence : Lionel Saillen

Présents : Félix Besson Claude Farquet Gabriel Délitroz
Martine Tristan Cédric Terrettaz

Rapporteur : Lionel Saillen

Excusé(s) : Sylvain Morand

Invité(s) : --

ORDRE DU JOUR :

- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation – modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation - suivi du dernier procès-verbal
- 04 Règlement Gestion des déchets
- 05 Règlement des eaux usées
- 06 Comptes 2023 Questions en fonction de vos attributions
- 07 Règlement de police
- 08 Demande de cautionnement
- 09 Tour de table / PAZ Félix



PROCES VERBAL du 16.05.2024

Ouverture de la séance à 19h30.

01 Contrôle des présences

Retenu par des obligations, Sylvain Morand ne pourra pas être des nôtres.

02 Approbation – modification de l'ordre du jour

Rien à signaler

03 Approbation – suivi du dernier procès-verbal

Tout en ordre.

04 Règlement de la gestion des déchets

La commission salue le respect du délai imparti par le canton (31.08.2024) ; le service des déchets doit être auto-financé.

Actuellement un déficit de 1,256 millions est annoncé aux comptes 2023. Un lissage est proposé jusqu'en 2030. Celui-ci permettra notamment de ne pas se précipiter.

Dans le cadre des déchets verts, nous saluons la décision de la Commune de ne pas suivre la recommandation de Mr. Prix qui était de taxer les déchets verts. En effet, nous sommes persuadés qu'une taxe de la sorte inciterait les citoyens à des dépôts sauvages.

La commission accepte à l'unanimité des membres présents le règlement sur la gestion des déchets.

05 Règlement des eaux usées

La Commission relève l'adéquation parfaite entre le règlement des eaux potables voté au dernier plénum et le règlement de l'évacuation des eaux (polluées et non-polluées) ce qui facilite grandement la compréhension et les comparaisons.

Nous saluons le fait qu'avec ce règlement, chaque citoyen ne soit plus obligé de réaliser son propre bac de rétention dans les zones où l'infiltration n'est pas possible. Cette nouvelle taxe permettra de financer les bacs communs réalisés par la Commune dans une perspective sécuritaire (gestion en cas de pluie).



Pour une éventuelle prochaine révision de ces règlements et afin de ne pas reporter l'application de celui-ci, nous nous permettons d'apporter la remarque suivante : dans une optique pédagogique concernant l'économie d'eau, il serait plus judicieux d'augmenter le prix au m³ et de supprimer la taxe administrative dans les deux règlements (eaux potables et évacuation des eaux).

Discussions de détail

Plusieurs questions sont ressorties sur le règlement des eaux à évacuer :

- Est-ce qu'on peut construire un bac de rétention pour les eaux pluviales sur son terrain et ainsi ne plus payer de taxe ?
- Etant donné que l'eau des abreuvoirs pour le bétail n'est pas évacuée, y a-t-il une taxe d'évacuation sur l'UR de l'abreuvoir ?

La commission accepte à l'unanimité des membres présents le règlement sur la gestion des eaux à évacuer.

06 Comptes 2023

Dans le cadre des comptes, suite aux diverses attributions, différents objets sont discutés ; des questions ont été adressées à qui de droit.

| 05.01 Comptes Livret des comptes 2023 | Qui ? | Questions |
|---|--------------------------|-----------|
| Pages 1 à 15 | Tous | |
| Pages 72 ; 96 à 98 | Cédric & Sylvain | |
| Pages 102 à 109 | Félix & Gaby | |
| Pages 117 à 119 et p.140 à 145 | Martine, Claude & Lionel | |
| Pages 161 à 175 et 178-179-180 et p.183 | Tous | |

Les comptes de l'exercice 2023 de la Commune Val de Bagnes sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

07 Règlement de police

Les ajustements proposés dans le Règlement de Police sont acceptés.

08 Demande de cautionnement



Le cautionnement de la Commune Val de Bagnes en faveur de la réalisation d'un immeuble supplémentaire est accepté par l'ensemble des membres de la commission.

09 Tour de table

Toutes nos félicitations à Félix Besson, président de la commission PAZ. Félix nous donne un bref aperçu de la première séance en nous présentant les documents à propos se trouvant sur e-partage ; une aubaine pour la commission TP-ENV-Energie.

Prochaines dates : COGEST lundi 27 mai (Lionel) ; ALTIS mardi 28 mai 12h00 (Félix & Gaby) ; Altis jeudi 6 juin (matin...)

La séance est levée à 22h30

Pour la commission « TPE »

17.05.2024

Lionel Saillen
Président de commission

Annexes : rien à signaler

RAPPORT DE COMMISSION

Comptes 2023

La commission «Sécurité, Santé publique» s'est réunie en dates du 06.05.2024 et du 03.06.2024 afin d'analyser les compte 2023 de notre commune. Nous avons pu poser de nombreuses questions auxquelles l'exécutif et les collaborateurs concernés ont répondu avec clarté et nous les en remercions.

La commission donne un préavis positif à l'unanimité sur les comptes 2023.

Pour la commission « Sécurité, Santé publique »

Sarah Farquet
Présidente

RAPPORT DE COMMISSION

Agrandissement de la Maison de la Santé Augmentation du cautionnement solidaire communal de 3'000'000.-

La commission «Sécurité, Santé publique» s'est réunie en dates du 15.04.2024 et du 03.06.2024 pour étudier l'agrandissement de la Maison de la Santé à Sembrancher suite à la présentation faite par notre président Christophe Maret. Notre commission trouve cela judicieux et nécessaire.

La commission donne donc un préavis positif à l'unanimité des membres présents.

Pour la commission « Sécurité, Santé publique »

Sarah Farquet
Présidente

RAPPORT DE COMMISSION

Modification du règlement de police

Suite au retour du Canton du Valais concernant le règlement de police accepté en date du 13.09.2023 par le CG, la commission «Sécurité, Santé publique» s'est réunie en date du 15.04.2024 en présence de Anne Bühler et Louis-Ernest Sidoli. Les diverses modifications mineures sont présentées et n'engendrent pas de commentaire particulier.

La commission donne donc un préavis positif à l'unanimité des membres présents.

Pour la commission « Sécurité, Santé publique »

Sarah Farquet
Présidente



RAPPORT DE COMMISSION « JFCS »

Concernant les Comptes 2023

Du.12.06.2024

1. Tableau des présences

| Commission | 06.05.2024 | 03.06.2024 | --- |
|--|------------|------------|-----|
| Vaudan Fanny | P | P | |
| Chevrier Célia | P | P | |
| Amos Samuel | P | P | |
| Berset Laurent | P | E | |
| Corthay Durrer Anne-Claude | P | P | |
| Egger Caroline | P | P | |
| A repourvoir | | | |
| Invités | | | |
| Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...) | | | |
| Anne-Michèle Lack | P | P | |
| Matthieu Moulin | P | P | |
| Marie Oreiller | E | E | |
| Anne-Marie Léo | E | E | |

2. Objets concernés

Comptes 2023 de la Municipalité

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission JFCS accepte l'entrée en matière sur les comptes 2023

4. Discussions de détail

Questions de la commission JFCS – comptes 2023

212.3632 – p.57 Dans les explications, on parle d'écoles primaires extérieures. Quelles sont-elles ? Chemin-dessus ?

Il s'agit effectivement des frais d'écolage pour les enfants de Chemin scolarisés à Martigny. 19 élèves x 2'700.-

213.313 - p.58 : Prestations de service et honoraires

Comment expliquer l'augmentation de près de 100'000.- liée au transport scolaire, par rapport aux comptes 2022 ?

Le 213.313 concerne les prestations de service de tiers.

Lors de l'établissement des budgets 2023, un reclassement des charges a été fait, afin d'avoir une gestion uniforme entre les services du dicastère.

Le compte « diverses charges d'exploitations » 213.319 qui présentait une charge de 125'792.20 en 2022 a été transféré au 213.313 avec un budget de 115'000.- pour 2023. Le bouclage de cette ligne comptable en 2023 présente une charge de 130'429.55. Ce qui explique l'écart de 100'000.- que vous avez observé. A noter que le 213.319 n'apparaissent plus dans les comptes 2023.

213.424 - p.58 Que comportent ces taxes d'utilisation et prestations de service ?

Il s'agit des montants payés par les parents pour :

- MaCantine : repas au CO
- MesDevoirs : études au CO
- Refacturation des frais de repas au CO de Martigny pour les élèves de Chemin
- Participation aux Camps de 9CO et 10CO

213.3637 Comment expliquer l'augmentation des subventions aux ménages (qui ont doublé) par rapport aux comptes 2022 ?

Cette rubrique englobe d'une part les frais d'écolage en école extérieures (erveo et année en immersion dans le Haut-Valais) et d'autre part les subventions pour le repas. C'est ce 2ème poste qui subit un grand changement en 2023 (2022 : CHF 4'788 ; 2023 : CHF 82'541). En effet, en 2022, le premier semestre était sous le régime de « l'ancienne » cuisine à savoir, celle spécifique au CO. La nouvelle équipe s'est mise en place durant l'été 2022.

Durant ce premier semestre, les achats de nourritures étaient comptabilisés en charges (3105) et la participation des parents dans les revenus (4260) et de facto, le déficit des repas restait à charge du CO (il n'y avait pas lieu de comptabiliser une éventuelle subvention communale, l'ASCOBAVO étant dissoute), Avec la mise en place de la nouvelle cuisine, celle-ci facture désormais les repas au forfait de CHF 10.50 (3102). Par cohérence avec le passé, l'équivalent de l'ex-subvention communale de CHF 6.-/repas des élèves est ressortie de montant pour être présentée sous 213.3637.

5455 et 5456 – p.88-89 : Charges de personnel au niveau des structures d'accueil : Pourquoi avoir budgétisé moins que les comptes 2022 pour Verbier uniquement ? Alors que les charges continuent d'augmenter dans toutes les structures.

En charge de personnel pour l'UAPE, les comptes 2022 se terminent sur 250'002.70 et nous avons budgétisé 248'300.- donc à peu près 2'000.- de moins en suivant les projections du canton.

Pour les charges de personnel des crèches, les comptes 2022 640'239.25 e 635'400, donc nous avons 5'000.- en moins, d'après les projections du canton.

Les projections du canton sont faites 18 mois avant. Nous adaptions les engagements en continu en fonction des taux de fréquentation des structures d'accueil, ce qui représente une variable conséquente.

5450.3105 - p.83 Comment expliquer une telle différence (presque CHF 200'000.-) entre budget et comptes ? Est-ce uniquement lié à la baisse de pensionnaires pour les repas du C.O ?

Les budgets ont été faits, dès la création de l'Unité de production, sur la production de repas pour les trois structures d'accueil occupées tous les jours à 100% et 160 pensionnaires au CO. En réalité, ce cas de figure n'apparaît que rarement. Un gros travail est aussi entrepris dans le cadre de nos labels sur les quantités appropriées pour les repas des différents âges.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 5 voix pour, 0 contre et 0 abstentions les comptes 2023 relatifs à leur dicastère.

6. Conclusion de la commission

Nous nous réjouissons d'apprendre que les comptes de la Municipalité sont encore une fois très bons, voir même excellents. Cependant, notre commission souhaiterait rappeler à l'ensemble du Conseil Municipal que notre Commune commence à cruellement manquer de places en structures d'accueil.

En ce mois de juin, période d'inscription en structures, certaines familles apprennent que leurs enfants ne pourront malheureusement pas séjourner dans ces différents établissements par manque de place. Certains enfants du même foyer ne peuvent pas fréquenter la même crèche ou nurserie et les parents sont contraints de faire des trajets supplémentaires pour y déposer l'ensemble de la fratrie. D'autres familles encore, ont pu placer leur premier enfant en structure mais se voient essuyer un refus pour leur deuxième, encore une fois par manque de place.

Cela impacte directement la qualité de vie de ces familles ainsi que l'attractivité de la commune.

Vollèges attend une nouvelle crèche depuis 5 ans. C'était une promesse de fusion mais force est de constater que les travaux n'ont toujours pas démarrés et qu'il faudra certainement encore quelques années pour qu'un nouveau bâtiment puisse y accueillir des enfants.

L'emplacement du nouveau centre scolaire de Villette a finalement été choisi mais si le Conseil Municipal ne décide pas d'y mettre une priorité (avant le projet Curala, avant le Chalet Orny, avant la Place de l'Ermitage...) ce sont des centaines d'enfants ainsi que leurs familles qui ne bénéficieront pas de conditions acceptables pour apprendre, grandir et évoluer dans une commune telle que la nôtre.

Encore une fois, les comptes sont excellents.

C'est donc le moment idéal pour investir dans des structures qui vont durer. Cela doit devenir une priorité absolue pour le Conseil Municipal.

Nous avons la chance d'avoir les moyens de réaliser d'énormes investissements dans différents domaines, faisons-le également pour les familles et la jeunesse de Val de Bagnes !

Avant de terminer, nous tenons à remercier le service des finances pour leur travail et la clarification des points liés à la dissolution de l'ascobavo.

Nous remercions également Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin qui ont répondu à toutes nos questions et avec qui nous apprécions toujours de travailler et échanger.

Les comptes 2023 de notre commission sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Pour la commission « JFCS »

Fanny Vaudan

Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DU 19.06.2024 DE LA COMMISSION « TOURISME CULTURE ET SPORT »

OBJET(S) TRAITE(S) : Comptes 2023

01. Liste des membres de la commission et tableau des présences

Lieu : Salle ART, Vollèges

Heure : 19h00

Présidence : Sari Bruchez

Présents : Markus Bratter
Laurence Bourgeois
Angéline Vincent
Gérald Maret
Ebba Leijonhufvud

Secrétaire : Sari Bruchez

Excusé(s) : Frédéric Deslarzes

Invité(s) : Vincent Michellod
Bertrand Deslarzes

Notre commission s'est réunie le 1^{er} mai, ainsi que le 29 mai 2024 en la présence de Vincent Michellod et Bertrand Deslarzes. La commission remercie ces Messieurs pour les réponses et explications obtenues, ainsi que pour la bonne collaboration.

Pour cet exercice, le principe de prudence qui prévaut dans les finances publiques a été respecté. Les revenus sont en hausses et en ce qui concerne les charges, l'écart entre le budgété et le réalisé reste dans l'ensemble inférieur à 5%. Cette amélioration est expliquée en partie par la sortie du COVID qui a facilité la réalisation de ce qui était programmé.

Nous vous remercions pour la bonne gestion des comptes 2023 et les acceptons donc à l'unanimité.

Points de décision du prochain Plénum :

- (1) Modification du règlement sur la gestion des déchets
- (2) Modification du règlement sur les eaux à évacuer



- (3) Modification du règlement de Police
- (4) Agrandissement de la Maison de la Santé : augmentation du cautionnement solidaire communal de chf 3mios

La Commission accepte l'entrée en matière des 4 points de décisions.

Pour la commission « Tourisme, Culture et Sport »

Sari Bruchez
Présidente

Instructions :

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « BBA »

Concernant Comptes 2023
Du 12.06.2024

1. Tableau des présences

| Commission | 21.05.2024 | Date 2 | Date 3 |
|-----------------------------|------------|--------|--------|
| Veuthey François | P | | |
| Besse Cédric | P | | |
| Corthay Anthony | E | | |
| Fellay Léonard | P | | |
| Frossard Alain | P | | |
| Luisier Marie-Gabrielle | P | | |
| Michellod Patrick | E | | |
| Invités | | | |
| Fellay Sébastien (Cogest) | E | | |
| Bircher Félicien (Cogest) | E | | |
| Darbellay Baptiste (Cogest) | E | | |

2. Objet(s) concerné(s)

Comptes 2023

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Entrée en matière acceptée

4. Discussions de détail

Les rubriques qui concernent la commission BBA sont lues en détail et appellent les remarques et questions suivantes, qui seront transmises à l'exécutif et au dicastère :

- 029.309 : de quelles formations s'agit-il, et en quoi consistent les autres charges de personnel
- 819.315 : en quoi consiste l'entretien de meubles et appareils de bureau pour le secteur « irrigation » ? N'est-ce pas à ALTIS d'assurer cela pour ses collaborateurs ?
- 029.504 : à part le centre sportif, est-ce qu'il y a d'autres investissements dans des bâtiments qui n'ont pas pu être réalisés, et pour quelles raisons ?
- 7790.504 : de quel bâtiment s'agit-il ? → **station de pesage à la déchetterie (cf. p. 173)**
- 811.529 : quels sont les projets soutenus dans le dicastère agriculture

→ Voir tableau ci-après (cf. p. 175)

| | | |
|----------------|---|-------------------|
| 811.529 | Autres immobilisations incorporelles | 249'638.00 |
| 811.5290.53 | Revitalisation pâturages boisés | 150'000.00 |
| 811.5290.55 | Projets de développement régional (PDR) | 19'638.00 |
| 811.555 | Entreprises privées | 520'490.00 |
| 811.5550.05 | Participation Laiterie d'Etiez | 517'000.00 |
| 811.5550.07 | Participation Miellerie | 3'490.00 |

- 029.5040.32 : peut-on avoir un point de situation des travaux réalisés sur l'ancienne école de Fionnay ? Est-ce que les travaux sont finis ou y a-t-il encore des choses prévues en 2024 ?
- 029.5040.114 : de quel couver s'agit-il ?
- 790.500 : est-ce qu'il est possible d'avoir les détails des différents objets acquis en 2023 ?

Ci-après, voici les réponses du dicastère :

029.309 : de quelles formations s'agit-il

- Formation des agent(e)s de propreté sur les techniques de nettoyage et l'utilisation des produits
- Formation BPA spécialité en aire de jeux
- Formation marché publics AIMP
- Frais d'apprentis
- Formation programme de dessin
- Permis remorque et machine
- Formation CFC agent d'exploitation
- Formation Airnace
- Divers formation Microsoft
- Etc...

Et en quoi consistent les autres charges de personnel ?

- Ce sont des frais d'entreprises de nettoyage pour pallier les absences maladies/accidents

819.315: en quoi consiste l'entretien de meubles et appareils de bureau pour le secteur « irrigation » ? N'est-ce pas à ALTIS d'assurer cela pour ses collaborateurs ?

- (Réponse d'Altis) Le montant de CHF 80'007.99 concernant le compte 819.315 correspond à du petit matériel pour l'entretien du réseau d'irrigation. Par exemple, nous retrouvons l'achat de stabilisateur de pression, des vannes, etc.

029.504 : à part le centre sportif, est-ce qu'il y a d'autres gros investissements dans des bâtiments qui n'ont pas pu être réalisés, et pour quelles raisons ?

- Ancienne école de Fionnay CHF 1'720'000.- rénovation complète voir complément ci-dessous

029.5040.32 : peut-on avoir un point de situation des travaux réalisés sur l'ancienne école de Fionnay ? Est-ce que les travaux sont finis ou y a-t-il encore des choses prévues en 2024 ?

- Nous venons de recevoir l'autorisation de construire, quelques soucis structurels qui engendrent des frais démesurés, c'est pourquoi nous allons déposer une demande de modification de projet autorisé pour quelques détails (façades, fenêtres). Nous espérons toujours pouvoir commencer les travaux cette année.

029.5040.114 : de quel couvert s'agit-il ?

- (Réponse de l'AT) C'est un projet de couvert à Versegères.

790.500 : est-ce qu'il est possible d'avoir les détails des différents objets acquis en 2023 ?

- (Réponse de l'AT) les principales acquisitions concernent :
Parcelles libres de construction dans le secteur de la Combaz (Verbier)
Bâtiment de l'ancien départ du Télésiège de Bruson
Bâtiments du col des Planches.

Remarque d'ordre général

Le commentaire suivant sera adressé au Conseil municipal :

Au vu des excellents résultats de notre commune, est-ce qu'il est prévu d'en faire bénéficier plus aux citoyens (augmentation des bons de soutien, diminutions de taxes ou autres mesures qui touchent toute la population) ?

Je donne suite à votre question comme suit :

- Une campagne de bons de soutien est à nouveau prévue cette année (au budget 2024) pour 1 million de francs.
- Les taxes sont régies par des règlements et les services soumis à des taxes doivent être autofinancés. En d'autres termes le prix de la taxe est fixé de manière à couvrir les dépenses sans faire de bénéfice. Ainsi nous ne pouvons pas baisser ces taxes.
- Les impôts sont au plus bas

Je tiens par ailleurs à préciser que la demande de la COGEST est de diminuer les charges (0% d'augmentation de charge pour les prochains budgets).

5. Vote final de la commission

La commission accepte, à l'unanimité des présents, les comptes 2023.

6. Conclusion de la commission

La commission se prononce favorablement sur les comptes.

Pour la commission « BBA »

François Veuthey
Président de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet